

BASE DE DÉFENSE BREST-LORIENT

LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT, UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE

IMPACT SOCIAL, URBAIN ET ÉCONOMIQUE



Juin 2026

RAPPORT D'ÉTUDE



Sommaire

Avant-propos.....	3
Chiffres clés.....	4

01 | LES CONDITIONS DE LOGEMENT..... 7

La politique de l’habitat du ministère des Armées.....	9
Les dispositifs mis en œuvre par le ministère des Armées.....	13
Les lieux de résidence du personnel militaire.....	19
Les situations d’habitat du personnel militaire et civil.....	21
Un personnel militaire et civil globalement satisfait de sa situation de logement.....	23
Des difficultés d’accès au logement dans un contexte de marché tendu.....	27
Synthèse et enjeux.....	31

02 | LES MODALITÉS D’ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE..... 33

Une politique d’action sociale à destination des familles	35
L’offre et les dispositifs d’accueil mis en place.....	37
Une offre principalement brestoise, mais des besoins d’accueil plus larges.....	43
Une satisfaction générale vis-à-vis des services d’accueil de la petite enfance mais des améliorations souhaitées	47
Synthèse et enjeux.....	51

03 | L’ORGANISATION DES MOBILITÉS..... 53

Le lieu d’affectation structure les habitudes de déplacements.....	55
Les accès au port militaire de Brest.....	57
Des demandes claires formulées par les répondants.....	63
Synthèse et enjeux.....	65

04 | L’IMPACT ÉCONOMIQUE..... 67

Des interventions à géométrie variable.....	69
Un contexte favorable à l’activité avec un rebond des budgets de défense en France.....	71
Des effectifs stables.....	75
Réservistes et volontaires : une montée en puissance en cours.....	79
Hausse des activités numériques de défense.....	83
Entretien et modernisation des infrastructures de défense : des retombées locales majeures.....	85
Des industriels locaux mobilisés pour entretenir la flotte	89
Un écosystème au service des armées : 250 entreprises et 19 000 emplois.....	91
Impact économique local : l’exemple des bases aéronautiques de Landivisiau et Lanvéoc.....	95
Synthèse et enjeux.....	97
Note méthodologique.....	98
Glossaire.....	99

Avant-propos

Depuis plus de 400 ans, la Marine royale, devenue Marine nationale, assure la sécurité des Français, la protection des approches maritimes et la défense des intérêts de la France en mer. Dans cette histoire longue, le port militaire de Brest occupe une place singulière : implantation stratégique majeure, elle s'apprête à célébrer ses 400 ans en 2031. Plus que jamais, elle constitue un port d'appui essentiel à l'échelle nationale et européenne. Ancrée dans son territoire, elle représente également un acteur économique de premier plan dans l'Ouest breton, à la fois premier employeur et donneur d'ordre structurant pour l'écosystème local.

Dans un environnement en constante évolution, il est indispensable de disposer d'une compréhension précise de la situation actuelle pour envisager les trajectoires futures. À l'image du « point » réalisé en navigation maritime, cette étude vise à situer avec exactitude les interactions entre la Défense et son territoire d'implantation, afin d'éclairer les choix à venir.

C'est dans cette perspective que le présent travail propose une analyse des principaux enjeux socio-économiques liés à la présence du ministère des Armées (Minarm) dans l'Ouest breton. Il s'inscrit dans la continuité des analyses conduites par l'Adeupa, qui ont permis, en 2015 puis en 2020, de mesurer l'impact économique de la base de défense Brest-Lorient, tant en matière d'emplois que de flux financiers. Ces travaux antérieurs constituent des points de référence indispensables pour apprécier les évolutions observées au cours de la dernière décennie.

La présente étude élargit le champ d'analyse à des dimensions directement liées aux conditions de vie et d'installation des personnels et aux impacts de la présence de ces activités sur l'écosystème urbain. Dans un premier temps, il a été décidé d'analyser le marché du logement, les services d'accueil de la petite enfance et les mobilités. Ces thématiques revêtent une importance forte, compte tenu du poids des effectifs du Minarm dans la population locale, ainsi que de leurs spécificités, notamment une forte mobilité et une structure démographique relativement jeune.

Ainsi, ce rapport propose une analyse visant à mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre, à objectiver les enjeux et à nourrir la réflexion collective. L'ambition est d'apporter aux acteurs publics et privés des éléments d'analyse partagés pour accompagner les évolutions du territoire et répondre de manière adaptée aux besoins exprimés. Le travail a également vocation à alimenter certaines thématiques identifiées dans la convention de partenariat entre le Minarm et Brest métropole.

Chiffres clés

Logement

L'hébergement sur base sur la BdD BSL :

3 349 places en hébergement



773 logements réservés

chez un bailleur social sur le territoire de la BdD BSL (dont **744** sur le périmètre d'étude)

Mobilités

La voiture est le mode de déplacement majoritaire

pour accéder aux trois sites. Sa part modale varie entre **61 %** (dont 6 % de covoiturage) pour la presqu'île de Crozon, **66 %** (dont 5 % de covoiturage) pour Brest et **81 %** (dont 5 % de covoiturage) pour Landivisiau.



Environ **17 500 personnes** accèdent au port militaire de Brest chaque jour

Source : Base Navale de Brest



10 % des déplacements entrants dans le centre-ville de Brest (**8 800 déplacements sur 85 000**) sont à destination du port militaire de Brest

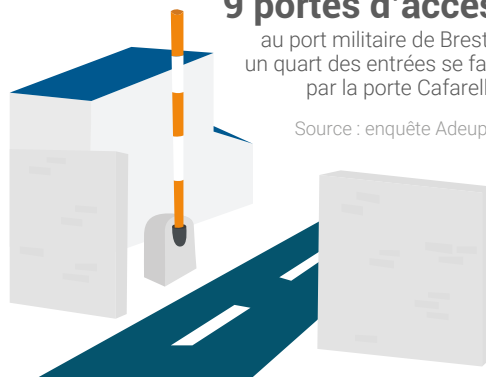
Source : EMC²



9 portes d'accès

au port militaire de Brest : un quart des entrées se fait par la porte Cafarelli.

Source : enquête Adeupa



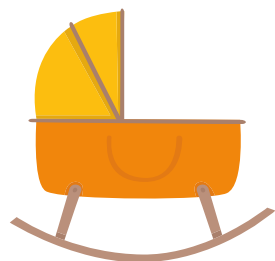
2 500 personnes

utilisent les « transrades » entre Brest, Lanvéoc et le Fret

Source : Base Navale de Brest

Petite enfance

À Brest, trois crèches ministérielles sont recensées pour un total de **147 places**



Au 31 décembre 2025, sur le secteur du pays de Brest, **38 berceaux** sont réservés dans des crèches du territoire

En 2025, **172 demandes d'admission** en crèches ministérielles et crèches partenaires ont été déposées



Au 20 avril 2026, **247 assistantes maternelles** sont intégrées aux dispositifs du Minarm dans le Finistère dont **202** sous forme d'engagement et **45** de conventionnement

Économie

21 400 emplois en 2025 dans la Base de Défense de Brest-Lorient



+0,6 % d'emplois dans le périmètre de la Bdd de Brest-Lorient entre 2019 et 2025, soit 123 emplois supplémentaires

Une masse salariale nette estimée à **662 M€**



Un écosystème au service des armées : **250 entreprises** et **19 000 emplois**





LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT, UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE

01 | LES CONDITIONS DE LOGEMENT

INTRODUCTION

La question du logement est une préoccupation centrale dans les réflexions du Minarm, pour faciliter le cadre de vie de son personnel militaire et civil mais également assurer chaque année la mobilité de ses effectifs. En effet, le personnel militaire est tenu à une mobilité obligatoire. Il est donc amené à déménager plusieurs fois durant sa carrière.

Pour ce faire, le Minarm mène une politique ministérielle de l'habitat qui vise à mettre en œuvre les dispositifs concourant à assurer (lorsqu'il présente un caractère obligatoire¹) ou à faciliter (lorsqu'il ne présente pas ce caractère) l'accès au logement et à l'hébergement des militaires et des civils de la Défense. Ces dispositifs ont également vocation à compenser les effets des mutations pour les ressortissants et leurs familles et à apporter des réponses au personnel à revenu modeste.

1. Sur le lieu d'affectation, le Minarm doit assurer le logement des personnes occupant des fonctions qui ne peuvent être accomplies sans être logé sur ou à proximité directe du lieu de travail ainsi que l'hébergement des militaires du rang, qui peuvent toutefois être autorisés à résider en dehors de l'emprise. Le Minarm entend également héberger les cadres en emprise sur le lieu d'affectation, toutefois ceux-ci peuvent résider hors emprise. En dehors du lieu d'affectation, il revient au Minarm d'assurer l'hébergement des personnels en mission ou en formation. Dans tous les autres cas, le Minarm facilite l'accès au logement ou à l'hébergement.
[L'instruction n° 1136/ARM/SGA/DPMA/SDL/BL](#) sur le classement, les conditions d'attribution et d'occupation des logements relevant du ministère de la défense en métropole, synthétise les dispositions statutaires et infra-réglementaires concernées.

Ils entendent apporter des réponses aux enjeux liés au caractère opérationnel des fonctions de militaire, mais également aux enjeux sociaux, d'attractivité et de fidélisation. La prise en considération des spécificités liées aux missions et aux responsabilités du personnel, mais aussi des besoins liés aux conjoints et aux enfants (cadre de vie, proximité de l'emploi du conjoint, proximité des services, mobilités, sécurité, accueil et scolarisation des enfants, etc.) apparaît essentielle et s'inscrit dans une approche plus globale.

Ainsi, dans un souci de cohérence et de complémentarité, la politique de l'habitat s'articule avec les différentes politiques ministérielles menées (politiques du logement, de l'hébergement et de l'hôtellerie, des ressources humaines et d'action sociale).

Entre 2018 et 2022, les mesures relatives à l'hébergement et au logement des familles représentaient 57 % des crédits consommés dans le cadre du plan Famille 1². Lancé en 2023, le plan Famille 2 prévoit de poursuivre ces mesures en faveur du logement en accentuant les efforts pour mieux accompagner la mutation du militaire et de sa famille et d'améliorer leur quotidien dans les territoires.

2. Rapport d'information sur le plan Famille, M. Emeric Salmon, rapporteur spécial. Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le plan Famille (M. Emeric Salmon), n° 1328 - 16^e législature - Assemblée nationale

Parallèlement, le plan ambition logement, lancé au 1^{er} janvier 2023, prévoit l'externalisation de la gestion des logements domaniaux du Minarm pour une durée de 35 ans. Sur le parc de logements dont l'État est propriétaire, l'enjeu principal est de reconstituer et d'augmenter le nombre et la qualité de ces logements destinés aux personnels du Minarm et de leurs familles. Le nombre de logements de ce parc (actuellement 8 000) doit atteindre 15 000 en fin de concession. Ce plan ambitionne ainsi de moderniser le parc et de l'adapter, dans le but de répondre aux standards en termes de qualité technique et de performance environnementale. La répartition territoriale du parc de logements est également un paramètre sur lequel le Minarm souhaite intervenir pour apporter une réponse plus adaptée à la demande des agents.

Si le Minarm dispose à ce jour de solutions de logement et d'hébergement au sein de son patrimoine immobilier, la mobilisation d'autres alternatives au sein du parc de logements locatifs sociaux et privés est une nécessité pour assurer l'accueil de son personnel.

La capacité d'action se retrouve aujourd'hui confrontée à la pression accrue qui s'exerce sur les marchés locaux de l'habitat impliquant dès lors un dialogue plus étroit avec les acteurs locaux (collectivités, bailleurs sociaux, bailleurs privés...).

La politique de l'habitat du ministère des Armées

La politique de l'habitat s'inscrit dans une approche globale. Elle concerne l'habitat permanent, sur le lieu d'affectation. Ce premier point repose sur l'offre de logement familial, mais aussi d'hébergement de longue durée, ainsi que sur un régime indemnitaire et des prestations d'action sociale. Elle comprend également l'habitat temporaire, hors du lieu d'affectation, qui repose sur une offre d'hébergement et d'hôtellerie susceptible de revêtir plusieurs formes.

La politique d'offre de logement familial

La politique d'offre de logement consiste à développer un parc adapté répondant aux exigences du Minarm, aux besoins et aux ressources de ses agents, et ce, avec la prise en compte des contextes locaux des marchés de l'habitat.

Cette politique vise prioritairement à compenser les difficultés de logement induites par les mutations, notamment de son personnel militaire, dans les zones de tension locative. Elle implique également d'aider les catégories de personnel militaire et civil à faible revenu, dans ces mêmes zones, afin de garantir une implantation équilibrée de toutes les catégories de personnels.

En métropole, hormis les situations où le ministère a une obligation de loger les agents au regard des fonctions exercées (logement pour nécessité absolue de service et convention d'occupation précaire avec astreintes), l'attribution d'un logement familial constitue en une aide apportée aux familles et non en un droit. Cette aide est apportée selon des critères d'éligibilité et d'attribution figurant dans une instruction relative au classement et aux conditions d'attribution et d'occupation des logements dépendant du ministère en métropole, reflétant dès lors les priorités de sa politique de l'habitat.

La Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) est responsable de la politique immobilière et du logement du ministère. Elle assure l'offre de logements relevant du ministère (logements domaniaux, logements conventionnés, logements en jouissance ou pris à bail par le ministère) et favorise le développement et la mise à disposition d'une offre complémentaire de logements institutionnels ou privés (logement des agents publics, conventions territoriales, banque privée). Enfin, elle œuvre également pour la mise en place de dispositifs destinés à surmonter les obstacles financiers dans l'accès au logement (systèmes de garanties contre les impayés ou d'aide au dépôt de garantie).

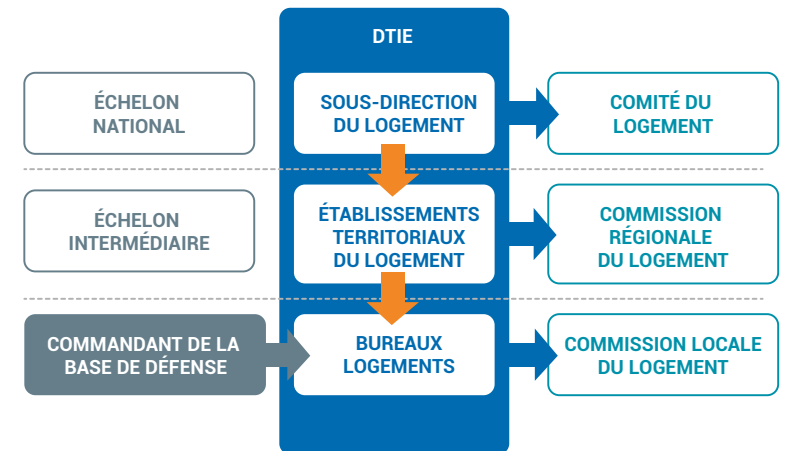
La mise en œuvre de cette politique est assurée localement par les établissements territoriaux du logement (ETL), au nombre de 6 à l'échelle nationale. Ainsi l'ETL de Rennes, responsable de la zone Ouest, s'appuie sur le commandement local (COMBdD) pour la mise en œuvre de cette politique.

Le commandant de la base de défense Brest-Lorient (COMBdD) est chargé de l'application locale de la politique du logement sur le périmètre de la BdD. Il reçoit les instructions de la DTIE, dont il est le correspondant principal, pour la mise en œuvre des orientations ministérielles.

Le COMBdD est responsable de l'attribution des logements (article R5131-11 du Code de la défense). Il est assisté dans ses fonctions par un bureau logement (BL) dont les principales missions relèvent de :

- l'attribution des logements,
- l'organisation de la concertation locale dans le cadre de la Commission locale du logement (CLL),
- la participation à la gestion et à l'administration du parc locatif,
- l'analyse et l'expression des besoins d'évolution du parc.

Figure 1 - Schéma d'organisation de la politique logement du Minarm



Source : Bureau logement, Minarm

Pour satisfaire les demandes, le bureau logement s'appuie sur une diversité de solutions allant du recours au parc domanial, appartenant au Minarm, jusqu'à la mobilisation de logements dans le parc locatif social et privé du territoire.

Les demandes du personnel célibataire (quartiers-maîtres et matelots notamment) sont renvoyées en priorité à l'hébergement sur base même si une partie de ce personnel souhaite obtenir un logement indépendant, s'inscrivant ici dans une évolution sociétale générale.

01 | Les conditions de logement



La politique de l'habitat du ministère des Armées

La politique d'offre d'hébergement

L'axe « hébergement » de la politique de l'habitat vise d'abord à répondre à la nécessité opérationnelle et de service, ainsi qu'à l'obligation légale d'héberger à proximité immédiate du lieu d'activité les ayant droits des unités. Elle a également pour objectif de compenser les sujétions particulières et de participer à l'amélioration de la condition du personnel et de la conciliation vie privée / vie professionnelle.

La qualité de l'hébergement comme composante du soutien des forces et des services constitue à ce titre un enjeu fort en termes d'attractivité et de fidélisation, d'une part, et d'accompagnement social, d'autre part.

Cette politique repose sur un juste équilibre entre les aspirations des ressortissants (connectivité, confort, intimité...) et les enjeux pour le ministère en termes opérationnels (préservation de la cohésion, proximité du lieu d'exercice de l'activité), comme de sécurité et d'équilibres financiers.

En fonction de la population bénéficiaire ou de l'objectif recherché, plusieurs solutions sont employées :

- le casernement, qui répond au besoin statutaire d'héberger les militaires du rang jusqu'au grade de caporal inclus ; il comprend également, indépendamment du grade, les chambres de garde³, celles occupées par le personnel en mission ainsi que les chambres des stagiaires ou des élèves. Il est à noter que la nécessité de service induit la gratuité des prestations de casernement.
- l'hébergement des cadres d'active célibataires, qui répond à un besoin de logement permanent ou temporaire à des fins opérationnelles, de service ou subsidiairement de condition du personnel ; cette offre est ainsi ouverte aux célibataires dit géographiques.

3. Les chambres d'astreinte pour l'Hôpital d'Instruction des Armées, l'hébergement des militaires blessés et de leur famille à proximité des structures de soin et l'hôtellerie ne relèvent pas du périmètre de cette politique.

DES PLACES EN HÉBERGEMENT NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL EN 2026

Le 12 janvier 2026, la campagne de recrutement du nouveau service national militaire volontaire a été lancée sur le territoire national. Ce dispositif répond au contexte géopolitique et à la volonté d'accroître le nombre de réservistes afin de permettre de répondre à d'éventuelles menaces.

Ce service national militaire volontaire s'établirait sur une durée de 10 mois avec le ciblage de jeunes de 18 à 25 ans.

Les sites militaires de la base de défense Brest-Lorient sont donc concernés par l'arrivée à l'été 2026 de 180 à 200 volontaires. Ces futurs recrutements nécessitent de fait des solutions d'hébergements qui seront à prévoir dans les infrastructures existantes.

Une politique rythmée par le plan annuel de mutation

Le Minarm s'attache à assurer le bon déroulement du plan annuel de mutation (PAM). Il se déroule de manière récurrente du 1^{er} trimestre de l'année N, avec la publication des ordres de mutation, jusqu'au mois de septembre de la même année, période à laquelle la totalité des agents mutés est censée avoir rallié leurs affectations.

Aussi, les 2^e et 3^e trimestres sont des périodes de forte activité où se croisent différents flux de demandes de la part du personnel militaire et civil.

Cette période permet aux ressortissants nouvellement affectés de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour organiser leur déménagement et leur installation dans le nouveau lieu d'affectation. La recherche d'un logement constitue bien évidemment l'un des volets essentiels des différentes étapes à concrétiser. L'obtention d'un logement contribue donc à faciliter l'arrivée dans de bonnes conditions du nouveau personnel et de leurs familles respectives.

01 | Les conditions de logement



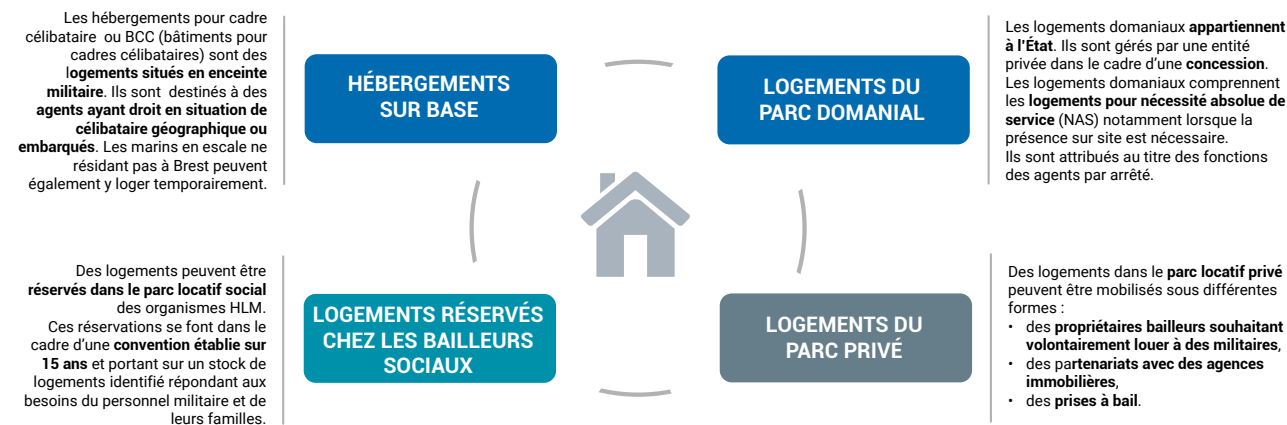
Les dispositifs mis en œuvre par le ministère des Armées

Le bureau logement s'organise chaque année pour répondre aux demandes générées par le PAM. L'augmentation des sollicitations a conduit le Minarm à accentuer les efforts à la fois sur le développement de l'offre de nouveaux logements, sur le recours au parc privé et, bien évidemment, sur le maintien à niveau de son propre parc de logements existants grâce à des programmes de rénovation.

Pour assurer le logement de son personnel, le Minarm peut s'appuyer donc sur différentes solutions :

- l'hébergement sur base,
- les logements du parc domanial,
- les logements du parc locatif public auprès des bailleurs sociaux,
- les logements du parc privé.

Figure 2 - Schéma des dispositifs logement du Minarm



L'hébergement sur base dans la BdD BSL

Au total, hors casernement⁴ et hôtellerie Condipers⁵, 3 349 places en hébergement sont recensées en 2025 pour la base de défense Brest-Lorient (BdD BSL). 45 % d'entre elles se trouvent au sein du port militaire de Brest.

La base de défense de Brest-Lorient dispose cependant d'un parc d'hébergement hétérogène : si la capacité en lits correspond globalement au besoin, son état de vétusté et les conditions d'hébergement ne sont pas satisfaisants sur l'ensemble des sites. Aussi, un vaste plan de modernisation sur dix ans est en cours de déploiement. Il vise principalement l'amélioration des conditions d'hébergement mais également l'accroissement du nombre de lits au fur et à mesure des rénovations.

Figure 3 - Répartition des lits d'hébergement par pôle

Localisation	Nombre de lits
Base navale de Brest	1 506
Pôle presqu'île de Crozon	677
Pôle Lorient-Lann Bihoué	772
Pôle Landivisiau	394
Total	3 349

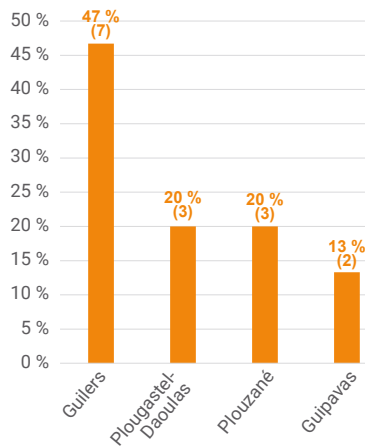
4. Centre d'instruction navale, école navale, école des fusiliers marins

5. Condition du personnel (séjours de loisirs)

01 | Les conditions de logement

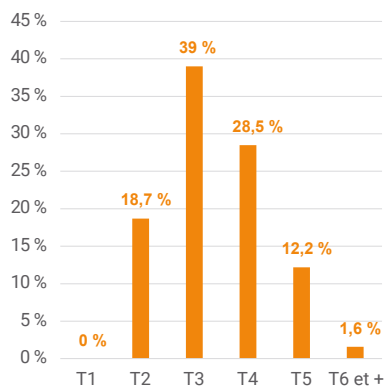
Figure 4 - Localisation du parc locatif social de Brest métropole habitat réservé par le Minarm et occupé par du personnel militaire (mars 2026)

Figure 5 - Logements BMH réservés par l'armée situés dans les villes de la métropole hors Brest



Source : BMH, traitement Adeupa

Figure 6 - Logements BMH réservés par le Minarm selon la typologie



Source : BMH, traitement Adeupa

LE PARC DE LOGEMENTS RÉSERVÉS PAR BMH (DONNÉES MARS 2026)

80 % des logements réservés au profit du ministère des Armées par BMH sont des appartements. **87 % des biens sont situés dans la ville de Brest.**

Ce sont plutôt de grands logements (T4 et plus) ou de typologie moyenne (T3). En revanche, les T2 sont plus faiblement représentés puisque l'offre de logements réservés est à destination prioritairement des familles.

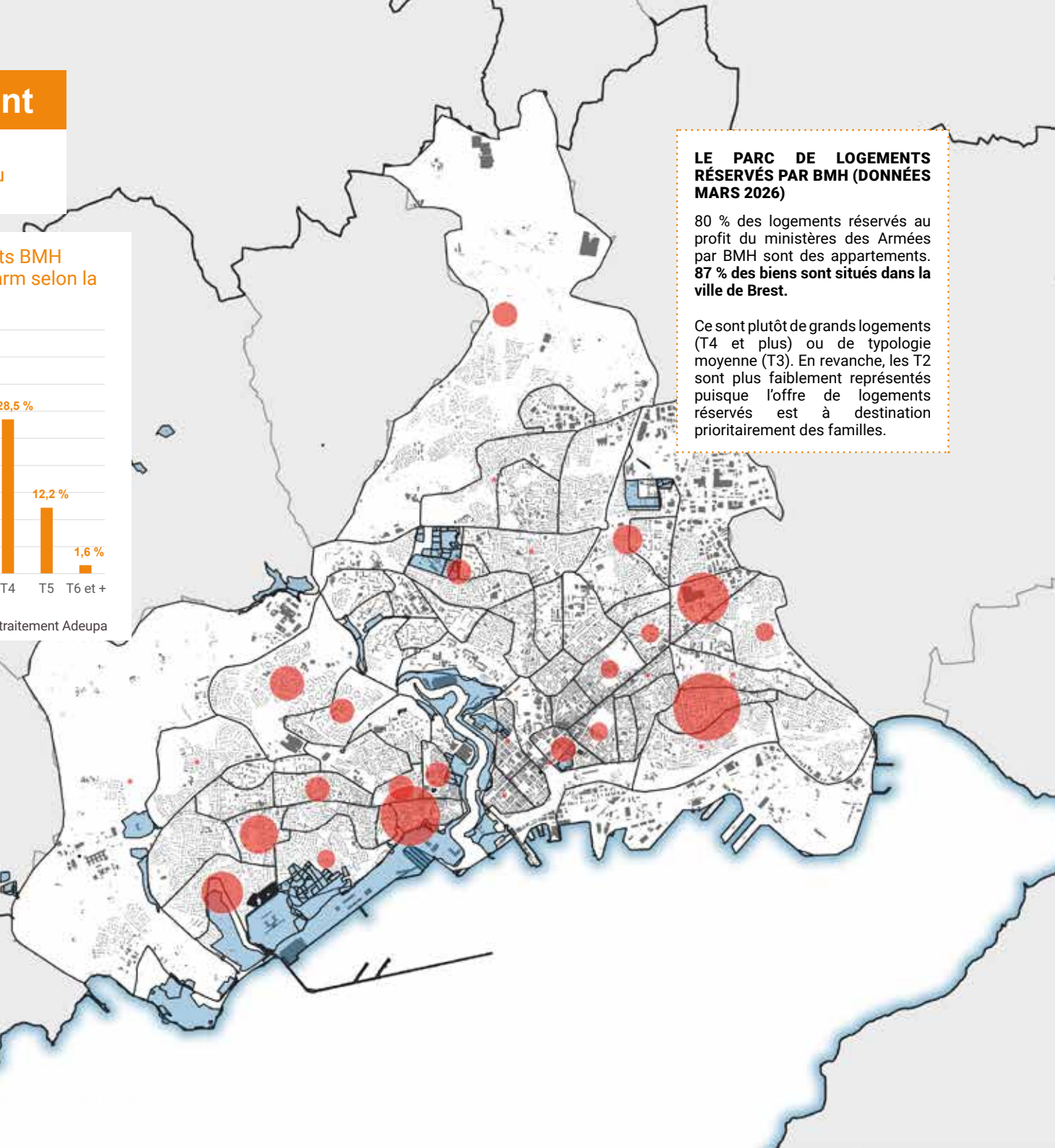
Logements réservés par le Minarm auprès de BMH



Emprises foncières de la base de défense



Source : BMH, traitement ADEUPa
Réalisation : Adeupa, 06-2026
Réf. : 114_20260504_pa



Les dispositifs mis en œuvre par le ministère des Armées

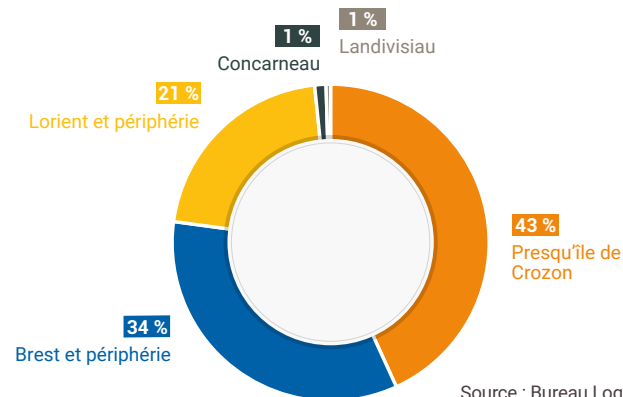
Le parc de logements domaniaux

Le parc de logements domaniaux, dont l'État est propriétaire, vise en priorité à loger les personnels dont les fonctions ouvrent droit à un logement pour nécessité absolue de service et ceux faisant face à de fortes contraintes opérationnelles. En second lieu, il permet de répondre aux enjeux liés à la mobilité du personnel militaire. Au 31 décembre 2024, 433 logements domaniaux sont comptabilisés pour la BdD BSL incluant les logements pour les huit sémaphores. Une part importante d'entre eux est localisée sur la presqu'île de Crozon (43 %), ainsi qu'à Brest et sa périphérie (34 %).

Les logements domaniaux sont loués vides au personnel militaire et civil. Plusieurs conditions d'éligibilité sont à remplir pour pouvoir en bénéficier. Si elles sont remplies, un ordre de priorité vient ensuite s'appliquer, que ce soit pour des demandes de logement ou de relogement.

Au 31 décembre 2024, 339 des 433 logements domaniaux étaient occupés, soit un taux d'occupation de 78 %. Il s'explique par la mise en œuvre de travaux de rénovation réalisés sur ce parc de logements domaniaux. Pour pouvoir les effectuer, environ 25 % des logements sont volontairement « bloqués » le temps des travaux. La fin des rénovations est envisagée à l'horizon 2028-2029. La base de défense fait donc état d'une tension importante sur le parc de logements réellement disponibles, rempli à 99 % habituellement.

Figure 7 - Répartition des logements du parc domaniaux de la base de défense BSL



Source : Bureau Logement, Minarm

UNE CONCESSION POUR GÉRER LE PARC DE LOGEMENTS DOMANIAL

Suite au lancement d'un appel d'offre en 2019 dans le cadre du « plan Famille » et du « plan ambition logement », le Minarm a retenu le groupe Nové comme opérateur pour le développement et la gestion du parc de logements domaniaux. Nové est un groupement réunissant l'entreprise Eiffage et le groupe Arcade VYV. La concession est effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

Nové dispose de deux branches : Nové Construction et Nové Gestion. Ces deux structures lui permettent d'intervenir à la fois sur la construction de logements et leur entretien, mais également sur la gestion locative de ce parc.

Le groupe est en charge du programme de réhabilitation en cours. À ce titre, aucun nouveau projet n'est recensé à ce jour dans le secteur brestois. En revanche, un projet de démolition-reconstruction pour la création de 48 logements a été déjà engagé sur le centre-ville de Lorient (2025).

Le parc de logements réservé auprès de bailleurs sociaux

Afin d'accroître l'offre disponible localement, la BdD BSL dispose également de logements réservés auprès des organismes HLM présents sur le territoire, avec qui une convention a été signée pour une durée de 15 ans. La réservation s'effectue sur un stock de logements (et non en flux) qui sont ciblés en fonction de critères de localisation (secteurs calmes et à proximité d'unités de la base de défense), de taille des logements (T3 et plus, le pavillon est également privilégié pour les profils familiaux) et de performance énergétique (au minimum la lettre D au diagnostic de performance énergétique).

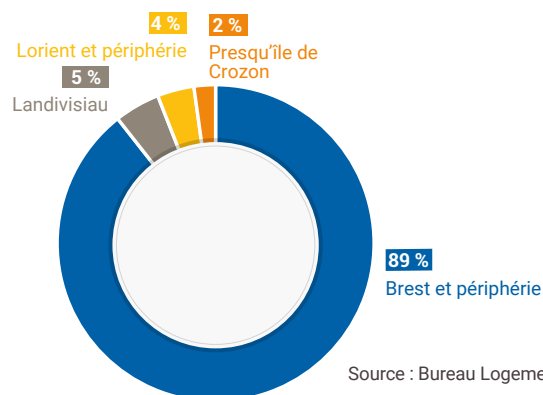
Au 31 décembre 2024, 773 logements réservés chez un bailleur social sont recensés sur la BdD BSL. Pour le secteur du nord Finistère, cela correspond à 744 logements, soit 96 % du parc de logements réservés. Les principaux bailleurs mobilisés sont Brest métropole habitat (BMH), CDC Habitat et Armorique Habitat.

Les logements locatifs sociaux réservés sont des logements principalement financés en PLUS⁶ et PLS⁷. Des réflexions sont menées sur la réservation de logements en LLI⁸ qui peuvent correspondre à la demande de certains militaires dont les revenus excèdent les plafonds de ressources des autres types de logements locatifs sociaux.

De nouvelles conventions ont été proposées avec Armorique Habitat à Brest – Lambézellec, Landerneau et Plouzané.

En 2024, 420 demandes de logements étaient comptabilisées dont 2/3 liées au PAM. Au total, 212 attributions ont été réalisées dont 52 % liées au PAM. Le taux de satisfaction atteint 50 % en 2024, un taux légèrement au-dessus de la moyenne observée au cours des 4 dernières années (48 %).

Figure 8 - Répartition des logements de la BdD BSL réservés auprès des bailleurs sociaux



Source : Bureau Logement, Minarm

6. Prêt locatif à usage social : c'est le logement social classique.

7. Prêt locatif social : logement avec un plafond de ressources et un niveau de loyer supérieur au PLUS.

8. Logement locatif intermédiaire : logement avec un niveau de loyer supérieur au PLS mais restant inférieur au marché locatif privé libre.

UN SYSTÈME D'ATTRIBUTION ENCADRÉ

Lors de la libération d'un logement, le bureau logement dispose de deux mois pour trouver un nouveau locataire. Il présente les dossiers reçus des candidats en commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements (Caleol) du bailleur social. Les demandeurs doivent, au même titre qu'un demandeur « classique », respecter les plafonds de revenus HLM en vigueur au niveau national. Parmi les dossiers présentés, la priorité est donnée aux militaires revenant d'une affectation précédente en outre-mer ou à l'étranger.

Suite à l'examen de ces demandes, des dossiers sont retenus, en fonction de la combinaison de plusieurs de ces critères. Chaque candidat peut avoir jusqu'à trois propositions de logements. S'il les refuse, le dossier est alors retiré de la liste des demandeurs.

Quand le délai de deux mois est dépassé sans qu'il n'y ait de candidat, le bureau logement a la possibilité de « bloquer » le logement en activant des garanties d'occupation pour une période de 2 à 3 mois, renouvelable selon les conventions avec les bailleurs. Cela présente toutefois un coût pour la BdD BSL. Ces cas de figure surviennent généralement en dehors de la période du PAM où il est plus difficile de trouver un candidat.

Dans le cas où le bureau logement n'a pu proposer de candidat suite à la période de blocage du logement, il y a deux options :

- le logement peut être proposé par le bailleur social à un demandeur issu du fichier commun de la demande locative sociale. Le jour où ce demandeur quitte à nouveau le logement, ce dernier est reproposé au bureau logement pour y placer un éventuel candidat ;
- le logement peut être sorti du stock réservé, ce mécanisme est nommé « rendu société ». Il peut alors y avoir un échange de logement contre un autre bien disponible dans le parc du bailleur social répondant mieux aux critères des demandes.

En général, 50 % des demandes sont satisfaites. Les ressortissants qui ne trouvent pas un bien dans le parc de logements proposé, se tournent alors vers le parc privé en location, voire envisagent une accession à la propriété. À ce titre, le bureau logement les oriente vers des agences immobilières ou vers des propriétaires privés (dénommée la banque locative privée).

Les dispositifs mis en œuvre par le ministère des Armées

La recherche de solutions complémentaires dans le parc privé

Le parc locatif privé peut constituer une alternative mobilisable par le bureau logement pour satisfaire le besoin du personnel.

Lorsqu'il n'y a plus de logements disponibles dans le parc domanial, ou par le recours à des bailleurs sociaux, le bureau logement peut intervenir dans le cadre d'une « prise à bail ». Dans ce cas, il loue un logement auprès d'une agence immobilière ou un particulier. La prise à bail intervient notamment pour l'accueil de militaires prioritaires occupant des fonctions donnant droit à un logement pour nécessité absolue de services (NAS). Le logement est pris en charge par l'État, l'occupant ne s'acquittant que des seules charges.

Au 31 décembre 2024, 49 prises à bail sont en cours pour la BdD BSL dont 45 sur le secteur de Brest et sa périphérie ainsi que sur le secteur de Landivisiau.

Le bureau logement met également à disposition une liste de logements locatifs dans le parc privé. Il s'agit de propriétaires bailleurs qui souhaitent louer un bien directement. Ainsi, 24 ressortissants ont pu être logés via cette solution en 2024. Elle est en cours de développement, notamment en facilitant l'offre de location par des propriétaires bailleurs issus du Minarm. Des militaires propriétaires d'un bien, mutés en outre-mer, peuvent trouver un intérêt direct à mettre leur bien en location au profit d'un autre ressortissant du Minarm, le temps de leur affectation en outre-mer.

Enfin, des partenariats peuvent également être mis en place avec les agences immobilières, sous conditions, avec par exemple une réduction sur les frais d'agence.

En moyenne, le taux de rotation au sein du parc de logements appartenant à l'État ou réservé est de l'ordre de 30 % et concerne plutôt le personnel militaire. En effet, si le personnel civil des armées peut également déposer une demande auprès du bureau logement, c'est plus rare car cette catégorie de personnel n'est pas soumise à une obligation de mobilité géographique.

Figure 9 - Tableau récapitulatif de l'offre de logements pour le personnel des armées

Ville / Garnison	Logements domaniaux	Logements réservés	Prise à bail	Parc global	Parc utile (occupé)	Taux d'occupation
Brest et périphérie	143	691	39	873	545	62%
Landivisiau	2	36	6	44	21	55%
presqu'île de Crozon	186	17	0	203	147	72%
Sous-total secteur étude	331	744	45	1120	713	64%
Concarneau	5	0	2	7	7	100%
Lorient	89	29	1	119	66	56%
Sémaphores	8	0	1	9	6	75%
Total	433	773	49	1255	792	63%

01 | Les conditions de logement

Figure 10 - Lieu de résidence des militaires affectés sur les sites nord-finistériens

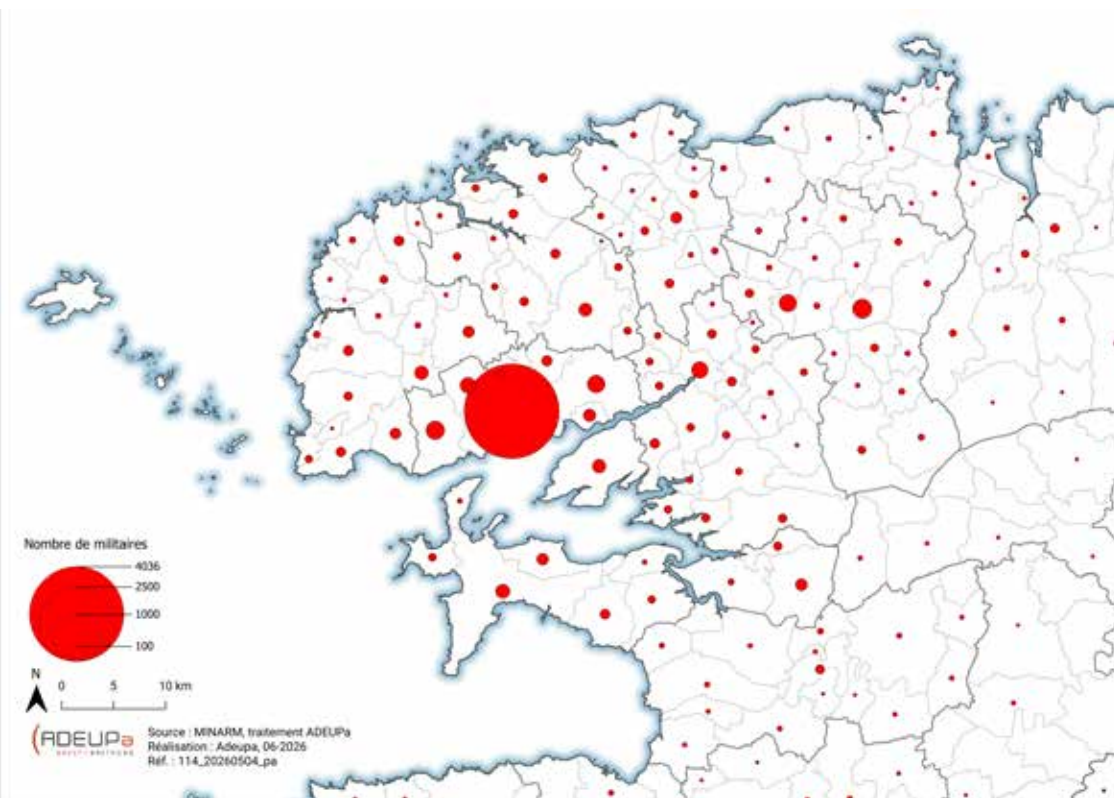
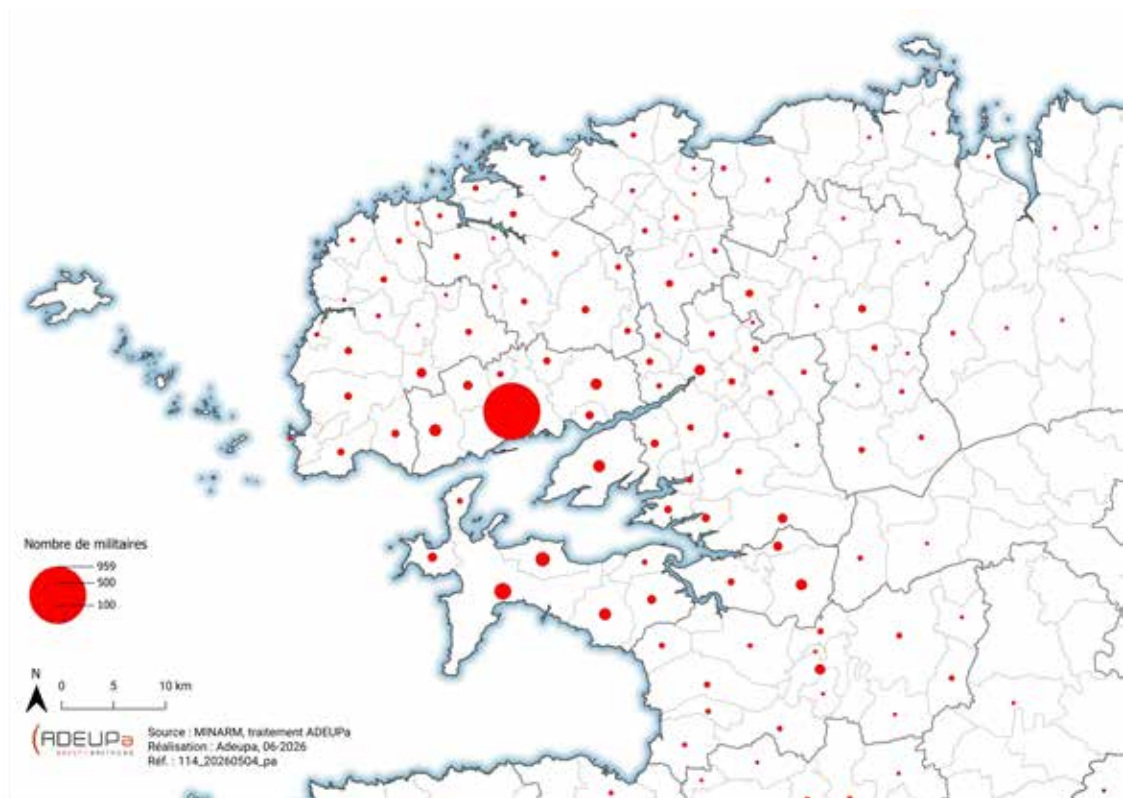


Figure 11 - Lieu de résidence des militaires affectés sur les sites de la presqu'île de Crozon



Les lieux de résidence du personnel militaire

ENCART MÉTHODOLOGIQUE

Cette partie vise à établir un panorama des situations de logement des militaires et des civils à l'échelle de l'Ouest breton.

Elle se base sur :

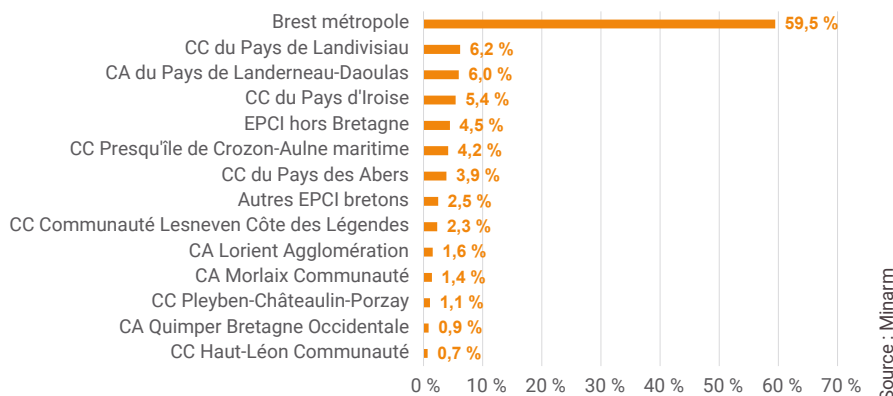
- les données de localisation du personnel militaire (hors civil) dont le lieu d'affectation concerne les secteurs de Brest, Landivisiau et de la presqu'île de Crozon ;
- les résultats d'un questionnaire renseigné par le personnel militaire et civil.

Brest polarise la majorité des effectifs militaires

Parmi les militaires (hors civils) affectés sur les bases de Brest, Crozon, Loperhet, Landivisiau et Lanvéoc, plus de 52 % habitent la ville de Brest et 60 % résident sur la métropole brestoise. Dotée d'un parc de logements plus conséquent et d'une accessibilité vers les lieux d'emplois concentrant la majorité des effectifs, Brest métropole est le choix d'implantation numéro un du personnel militaire. La possibilité d'être affecté plusieurs fois sur des postes à Brest détermine en grande partie ce choix.

Les autres territoires à proximité des différentes bases se partagent l'accueil de ces effectifs, principalement sur la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (6 %) et sur les communautés de communes du Pays de Landivisiau (6%), du Pays d'Iroise (5 %), de la presqu'île de Crozon et Aulne Maritime (4 %) et du Pays des Abers (4 %).

Figure 12 - Répartition par EPCI bretons des lieux de résidence du personnel militaire affecté sur les bases de Brest, Crozon, Lanvéoc, Loperhet et Landivisiau



Des contextes différents selon les lieux d'affectation

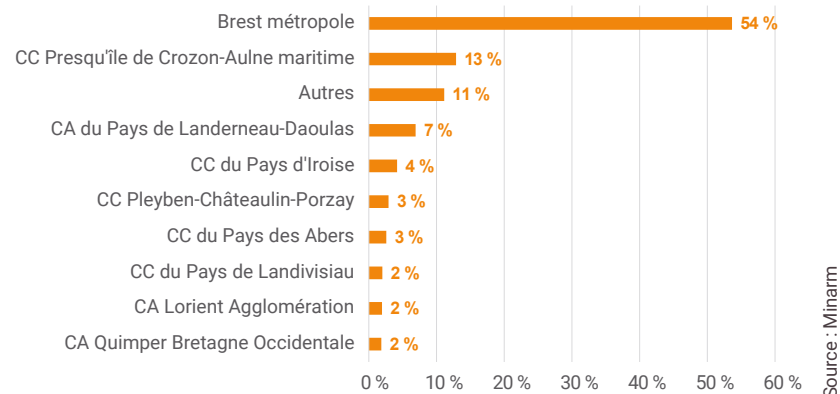
Quel que soit le lieu d'affectation, Brest polarise une part importante des lieux de résidence du personnel militaire. Toutefois, des spécificités existent selon les différentes bases du nord Finistère. Pour mieux les appréhender, trois secteurs ont été définis en lien avec les lieux d'affectation : le secteur de la presqu'île de Crozon le secteur de Landivisiau, le secteur de la presqu'île de Crozon et le secteur Brest/Loperhet.

Secteur de la presqu'île de Crozon

Plus de la moitié (54 %) des militaires affectés sur les sites de la presqu'île de Crozon résident dans Brest métropole et seuls 13 % d'entre eux vivent dans la CCPCAM. Ces chiffres diffèrent fortement de l'ensemble des actifs de la CCPCAM qui montrent une répartition inverse : 59 % des actifs résident sur la CCPCAM et 12 % résident au sein de la métropole brestoise. Il est possible d'expliquer cet écart en raison de l'offre de transport maritime pour les personnels de défense vers la presqu'île (jusqu'à une dizaine d'allers-retours du transrade par jour), qui n'existe pas pour le reste de la population active.

L'autre facteur est la tension du marché de l'habitat particulièrement importante sur ce territoire. Le manque d'offre locative à l'année et de logements adaptés à certains profils de ménages (peu de petits logements) limite en effet les alternatives pour se loger dans la presqu'île de Crozon.

Figure 13 - Répartition par EPCI bretons des lieux de résidence du personnel militaire affecté sur les sites de la presqu'île de Crozon



01 | Les conditions de logement

Figure 14 - Lieu de résidence des militaires affectés sur le site de Landivisiau

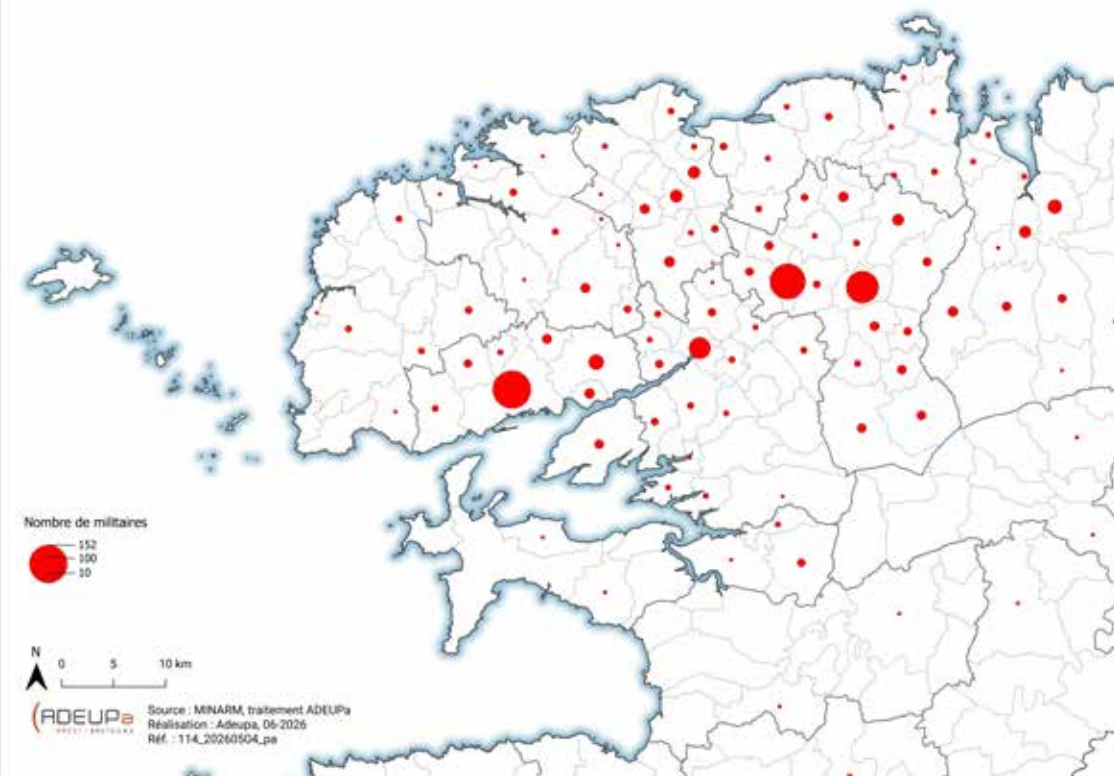
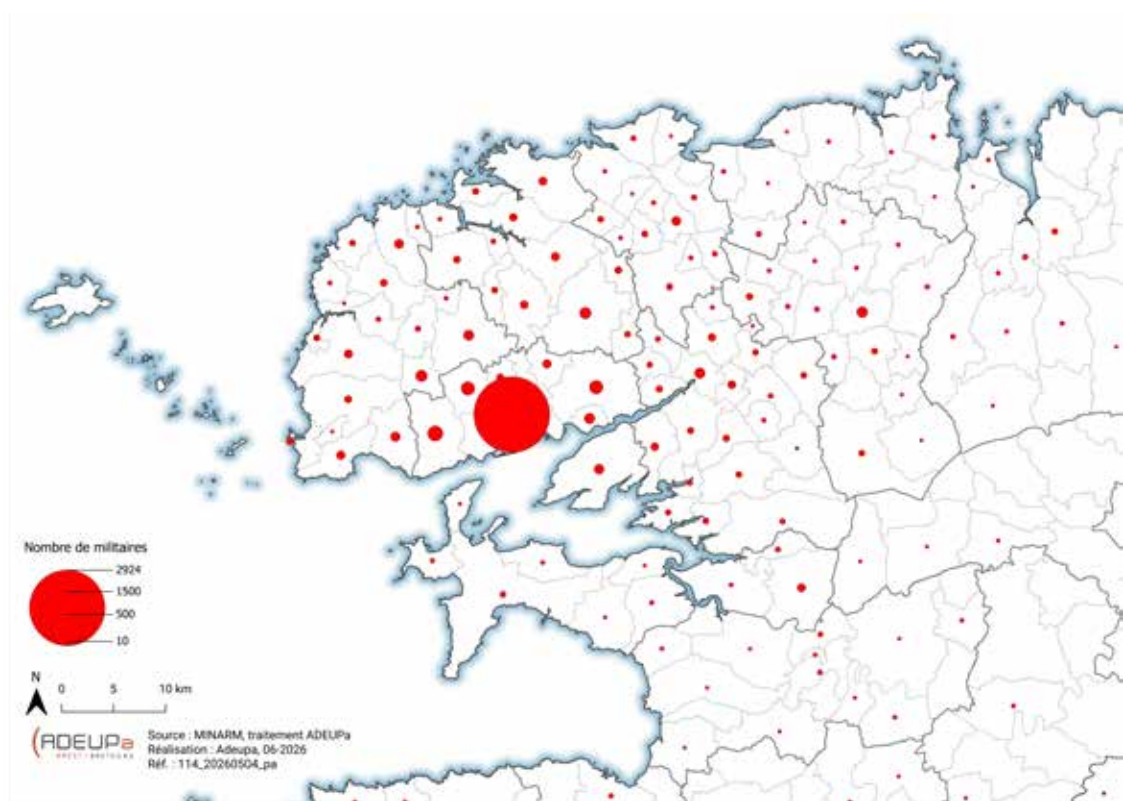


Figure 15 - Lieu de résidence des militaires affectés sur les sites brestois



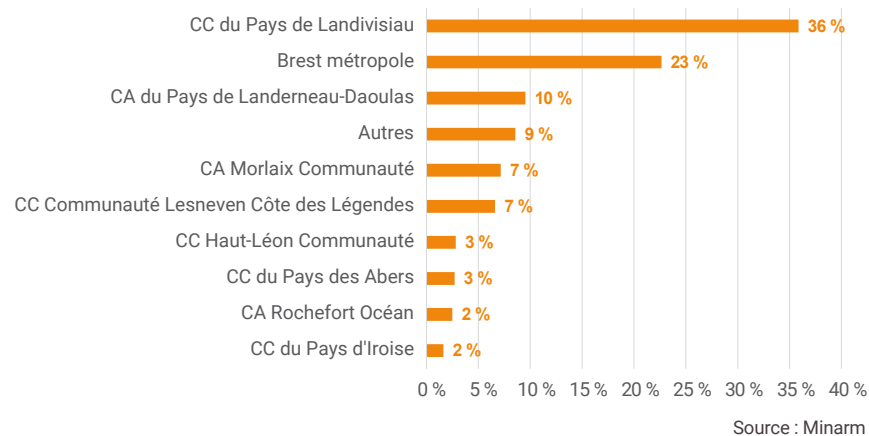
Les situations d'habitat du personnel militaire et civil

Secteur Landivisiau

Sur la base aéronavale de Landivisiau, les lieux de résidence du personnel apparaissent plus diffus avec une logique de localisation dans les polarités à proximité (Landivisiau, Landerneau et Brest) et autour de la RN 12. Sur les plus de 1500 militaires affectés sur la BAN de Landivisiau, 36 % habitent sur la communauté de communes du Pays de Landivisiau et 23 % au sein de Brest métropole. La représentation des résidents de Brest métropole est dans ce cas aussi plus importante que pour l'ensemble des actifs travaillant dans la CCPL (6 %).

La base de Landivisiau dispose notamment de 394 lits en hébergement sur site (Saint-Servais), répartis dans plusieurs petits immeubles collectifs. Ces logements, occupés à titre gratuit, font actuellement l'objet d'un programme de rénovation avec une finalisation prévue pour 2032. La BAN de Landivisiau ne peut cependant offrir des solutions pour tout son personnel, lequel est donc contraint de se reporter aussi sur le parc de logement brestois.

Figure 16 - Répartition par EPCI bretons des lieux de résidence du personnel militaire affecté sur le site de Landivisiau



Secteur Brest-Loperhet

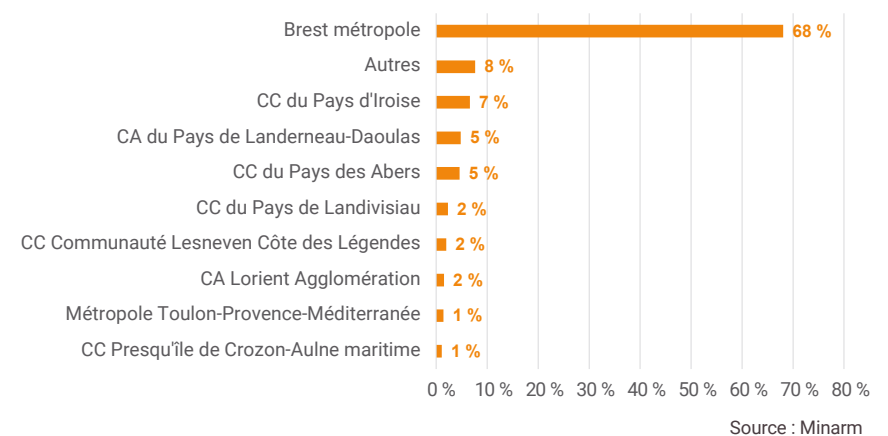
Sur le secteur de Brest, près des trois quarts du personnel militaire affecté (68 %) habitent dans l'une des huit communes de la métropole. Cette proportion s'explique par :

- la présence de la majorité des logements mis à disposition par le ministère à destination de son personnel (logements domaniaux, logements réservés) ;
- une plus grande diversité de solutions de logements notamment en logement locatif, même si l'offre a tendance à se raréfier ;
- une proximité vers les principaux lieux d'embauche de la défense.

Toutefois, on constate qu'une part non-négligeable du personnel réside dans les autres EPCI limitrophes de la métropole. En cumulant le personnel résidant sur la CC du Pays d'Iroise (7 %), la CA du Pays de Landerneau-Daoulas (5 %) et dans la CC du Pays des Abers (5 %), ce sont 17 % des effectifs qui y habitent, soit près de 800 ressortissants du Minarm et leurs familles.

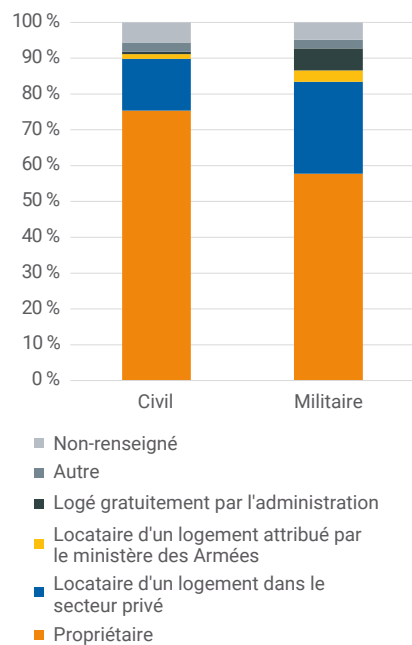
Cette répartition est proche des chiffres concernant l'ensemble des actifs de la métropole (65 % résident à Brest métropole et 25 % dans les trois EPCI cités précédemment).

Figure 17 - Répartition par EPCI bretons des lieux de résidence du personnel militaire affecté sur le site brestois



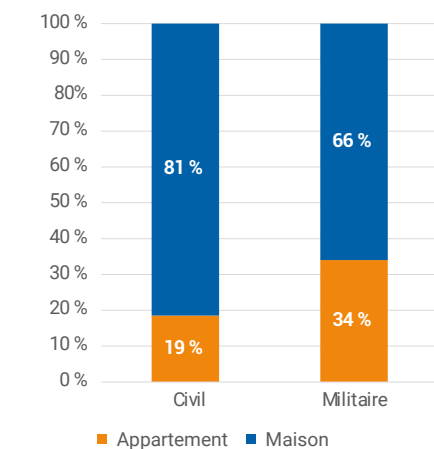
01 | Les conditions de logement

Figure 18 - Statut d'occupation du personnel enquêté



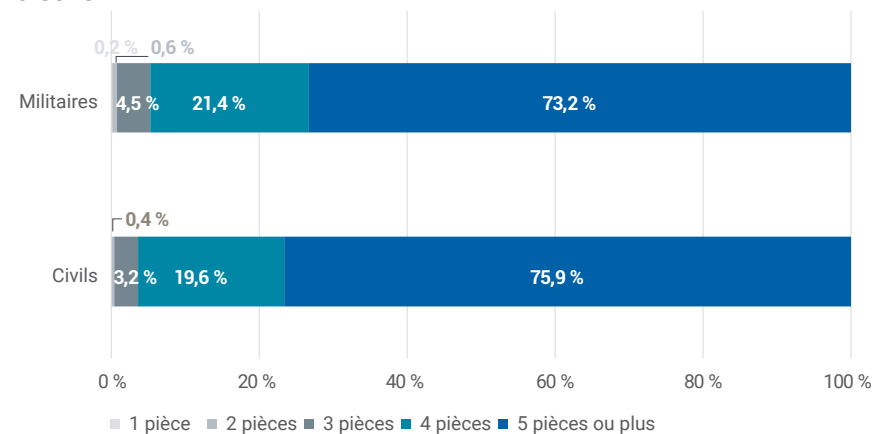
Source : Enquête défense 2025

Figure 19 - Répartition du personnel enquêté selon la typologie et le nombre de pièces du logement

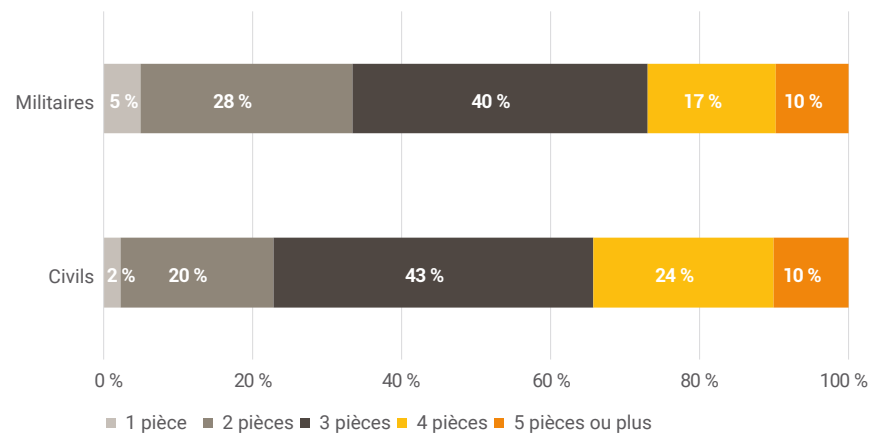


Source : Enquête défense 2025

Maisons



Appartements



Un personnel militaire et civil globalement satisfait de sa situation de logement

L'enquête réalisée auprès du personnel militaire et civil en 2025 a permis de mieux appréhender leur situation en tant que résidents, mais aussi leurs besoins et les difficultés rencontrées initialement lors de la recherche d'un logement. Plus de 5 000 réponses ont été récoltées sur l'ensemble du personnel militaire et civil.

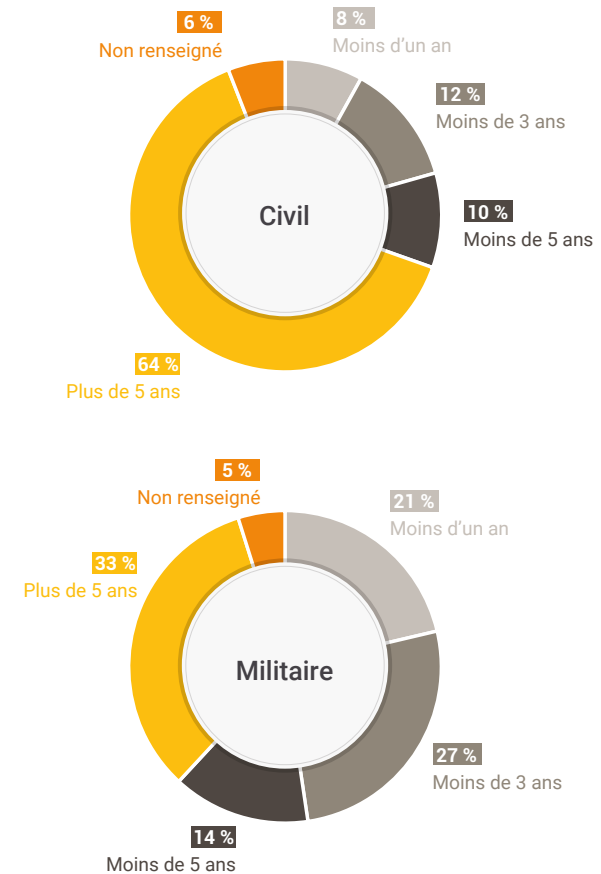
Caractéristiques du panel enquêté

Sur la thématique logement, une majorité des répondants sont des propriétaires occupants (63 %), suivis des locataires du parc privé (22 %). A titre de comparaison, en Finistère, 69 % ménages sont des propriétaires occupants. La distinction entre le personnel civil et militaire permet de mettre en évidence un statut de propriétaire occupant plus important parmi le personnel civil. Ce constat vient du fait que ce dernier n'est pas soumis au système de mutation obligatoire. Dès lors, l'accession à la propriété est plus facile et se traduit par un ancrage territorial plus prononcé. À l'inverse, le personnel militaire se distingue logiquement par une part plus importante de locataires dans le parc privé.

Le personnel civil occupe des logements plus grands avec une majorité de maisons individuelles (64 %) et de logements de 4 pièces ou plus (65 %). Parmi les typologies les plus présentes, la maison de 5 pièces (et plus) est la forme de logement majoritaire. Concernant les appartements, ceux de plus de trois pièces sont les mieux représentés. Pour le personnel militaire (souvent plus jeune), les deux pièces constituent une part importante des logements occupés.

Enfin, 42 % des enquêtés occupent leur logement depuis plus de 5 ans.

Figure 20 - Ancienneté d'occupation du logement actuel du personnel enquêté



Source : Enquête défense 2025

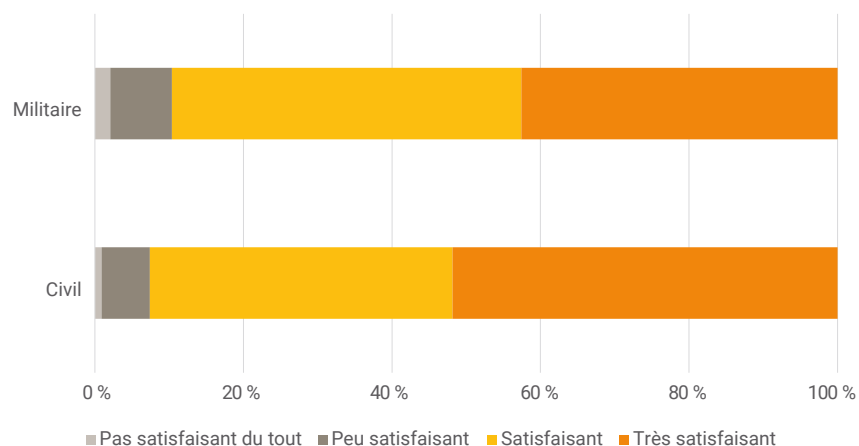
01 | Les conditions de logement

Un personnel satisfait de sa situation de logement

De manière générale, le personnel interrogé affiche un niveau de satisfaction significatif vis-à-vis de sa situation de logement. Parmi l'ensemble des répondants, 45 % ont indiqué être « très satisfaits » de leur situation et 45 % « satisfaits ». Seuls 10 % ont fait part de leur insatisfaction avec 8 % de « peu satisfaits » et 2 % de « pas du tout satisfaits ».

Une légère différence dans les réponses est observée selon le statut, avec une satisfaction plus prononcée pour le personnel civil.

Figure 21 - Niveau de satisfaction du personnel civil et militaire sur leur situation de logement

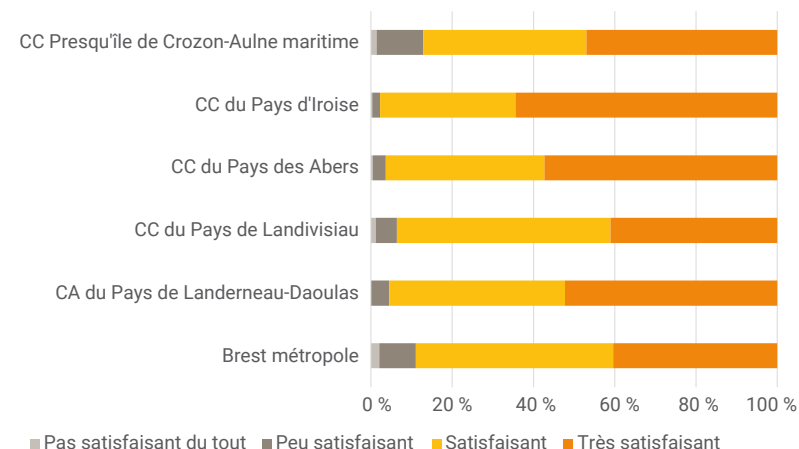


Source : Enquête défense 2025

L'examen des réponses selon le lieu de résidence, permet de prolonger l'analyse :

- au sein du pays d'Iroise et des Abers, le niveau de satisfaction sur le logement occupé est plus important ;
- à l'inverse, il l'est un peu moins sur le secteur de la presqu'île de Crozon et de Brest métropole.

Figure 22 - Niveau de satisfaction du personnel civil et militaire sur leur situation de logement par EPCI

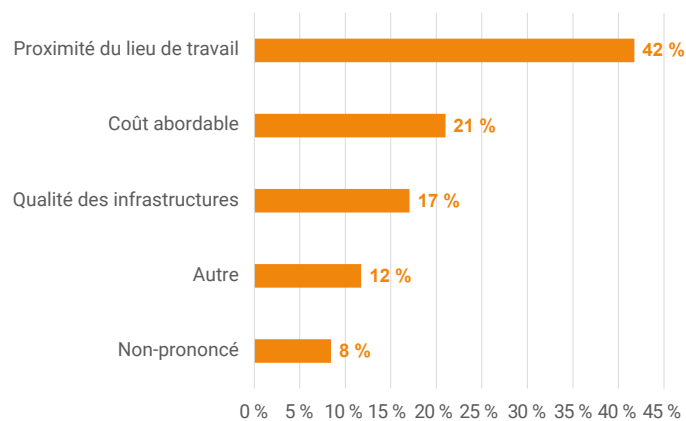


Source : Enquête défense 2025

Un personnel militaire et civil globalement satisfait de sa situation de logement

En nette majorité, la proximité du lieu de travail apparaît comme le principal avantage du logement occupé identifié par le personnel militaire et civil. Le coût abordable (21 %) et la qualité des infrastructures (17 %) arrivent respectivement en 2^e et 3^e position.

Figure 23 - Principal avantage du logement occupé



Source : Enquête défense 2025

Dans les questions ouvertes, l'emplacement du logement et la proximité avec les différentes commodités (services du quotidien, écoles, centre-ville de Brest, le travail dont celui du-de la conjoint.e, transports en commun (gare, tramway, bus) constituent les points particulièrement mis en évidence par les répondants. Le cadre et la qualité de vie sont également des notions qui ressortent de ces réponses : calme et tranquillité, campagne, proximité de la mer, possibilité de déconnecter avec le travail, etc.

De réelles divergences sur l'appréciation de l'avantage principal attribué au logement occupé apparaissent selon le lieu de résidence :

- à Brest métropole et sur la CC presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, c'est la proximité du lieu de travail qui ressort en première position avec respectivement 61 % et 62 % des réponses ;
- pour la CC du Pays des Abers et la CA du Pays de Landerneau-Daoulas, c'est le coût abordable du logement qui arrive en tête (42 % et 35 % des réponses) ;
- sur la CC du Pays Landivisiau, le coût du logement et la proximité du lieu de travail obtiennent un niveau de réponses quasi similaire (35 % et 37 % des réponses) ;
- enfin, sur la CC du Pays d'Iroise, c'est la qualité des infrastructures (services, espaces publics, réseau routier...) qui prime (39 %).

01 | Les conditions de logement



Des difficultés d'accès au logement dans un contexte de marché tendu

Des difficultés en lien avec le contexte immobilier local

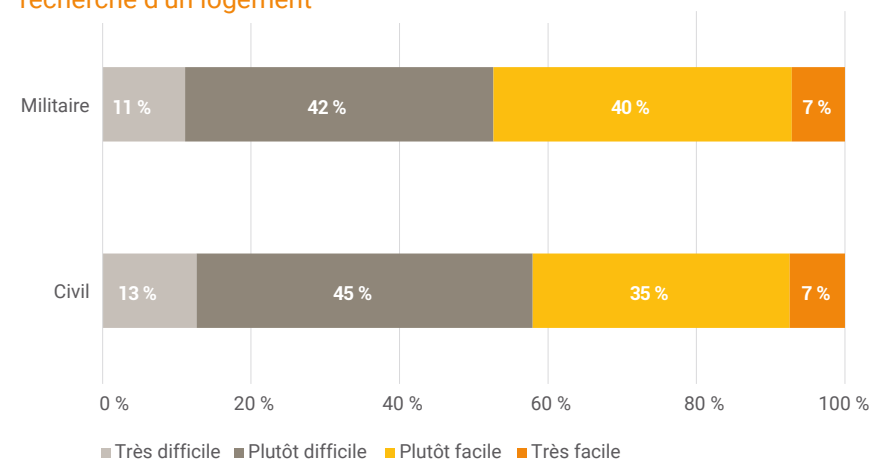
La satisfaction majoritaire des répondants n'occulte pas pour autant les difficultés du personnel civil et militaire dans la recherche et l'accès à un logement répondant à leurs besoins. Les obstacles rencontrés coïncident en grande partie avec des problématiques liées à la situation locale du marché de l'habitat.

Depuis la crise sanitaire, et la période d'euphorie immobilière qui s'en est suivie, le marché du logement s'est peu à peu tendu sur le territoire. La hausse significative des prix de l'immobilier (à l'achat comme à la location) et des coûts de la construction, cumulée aux difficultés d'accès des ménages au crédit bancaire avec l'augmentation soudaine des taux d'intérêt, ont réduit la capacité des ménages à évoluer dans leurs parcours résidentiels.

Dans ce contexte, la recherche de solutions de logement devient complexe, notamment pour le personnel en mobilité obligatoire. Aussi, sur l'ensemble des individus ayant répondu à l'enquête, 55 % jugent difficile la recherche d'un logement.

58 % du personnel civil ayant répondu au questionnaire estiment « difficile », voire « très difficile » la recherche d'un logement. Ce taux de réponses représente 5 points de plus que le personnel militaire (pour les deux réponses cumulées). Cette différence peut s'expliquer par la recherche d'une solution de logement plus pérenne par le personnel civil, souvent plus complexe au regard des tendances du marché et des difficultés exposées (prix de l'immobilier et du foncier en hausse, difficulté d'accès au crédit bancaire, raréfaction de l'offre...). Par ailleurs, le marché immobilier du nord Finistère peut paraître aussi plus accessible pour le personnel militaire en mutation, qui dispose parfois de références de marché supérieure selon leur provenance (Toulon par exemple).

Figure 24 - Appréciation de la difficulté dans la recherche d'un logement



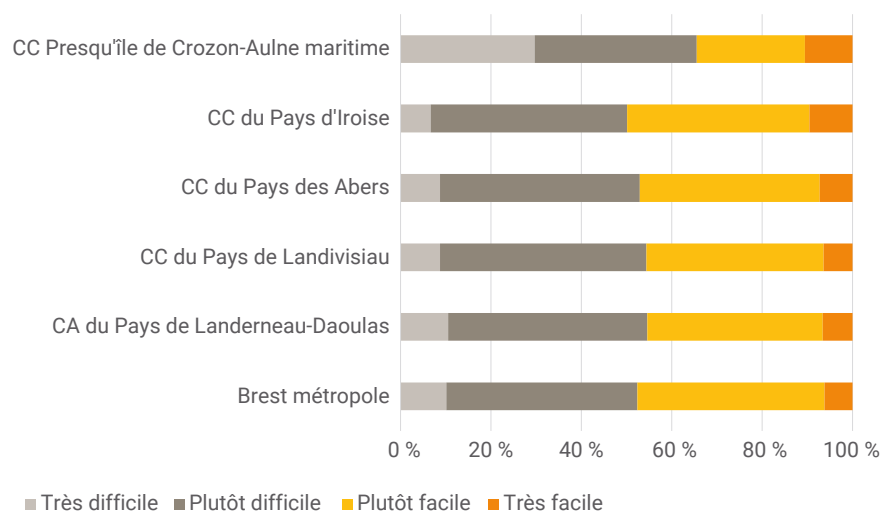
Source : Enquête défense 2025

Des difficultés différentes selon les territoires

L'analyse par territoire permet d'apporter une autre lecture de ces réponses. En effet, le graphique ci-après met en évidence de réelles difficultés sur la presqu'île de Crozon où 2/3 des répondants ont jugé « difficile », voire « très difficile », leur recherche de logement. Le manque d'offre et les coûts trop élevés sont les principaux facteurs mentionnés.

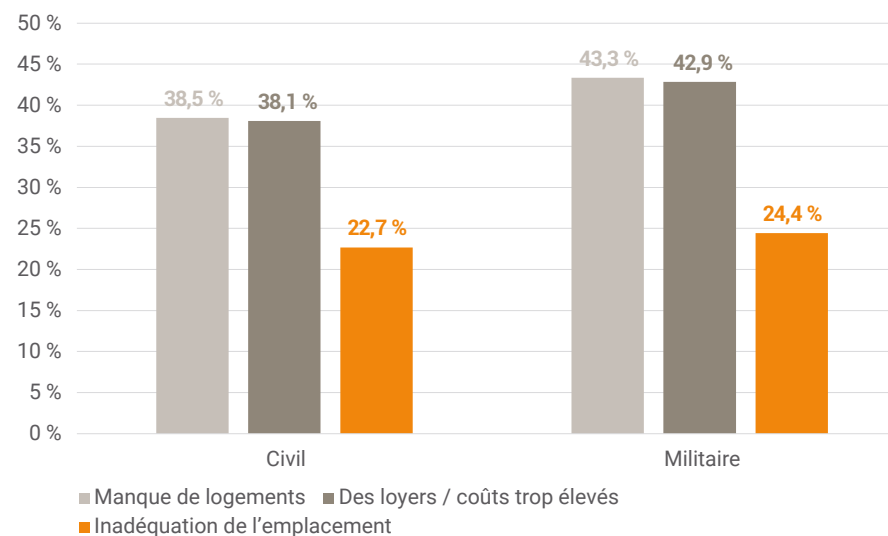
À Brest métropole, où la majorité des effectifs réside, les répondants ayant éprouvé des difficultés dans leur recherche de logement sont légèrement majoritaires. Le manque d'offre et le coût du logement sont, à l'instar de la presqu'île de Crozon, les principales difficultés évoquées.

Figure 25 - Niveau de difficulté à trouver un logement



Source : Enquête défense 2025

Figure 26 - Principales difficultés rencontrées dans la recherche d'un logement parmi 3 propositions



Source : Enquête défense 2025

Des difficultés d'accès au logement dans un contexte de marché tendu

À la question « Quelles difficultés avez-vous rencontrés lors de votre recherche de logement ? » :

- 42 % répondent « oui » à un manque de logements,
- 42 % répondent « oui » à des loyers et coûts trop élevés,
- 24 % répondent « oui » à l'inadéquation de l'emplacement du logement.

La question ouverte sur les difficultés rencontrées permet à la fois d'éclairer les chiffres ressortant de ce sondage, comme le coût trop élevé du logement ou la rareté des biens. Les explications données mettent également en évidence d'autres problématiques, comme la mauvaise qualité de certains logements ou la difficulté de pouvoir construire un logement neuf (rareté des terrains, coûts des matériaux trop élevés).

Pour le personnel militaire, si plusieurs réponses rejoignent les principales problématiques évoquées précédemment, d'autres difficultés propres à ce statut apparaissent.

C'est notamment la difficulté à trouver un logement en amont de leur nouvelle affectation sur le territoire qui est particulièrement évoquée. Ainsi, l'éloignement pour la recherche d'un logement, la réticence à réaliser des visites en visioconférence, ou encore les délais courts entre la fin de leur ancienne affectation et le début de la nouvelle prise de fonction, sont des réelles contraintes pour ce personnel en mobilité. À ce titre, certains des sondés évoquent la méconnaissance du territoire et le souhait d'un accompagnement renforcé par les services dans le cadre de leurs recherches.

Des liens avec les collectivités locales à développer

Si dans la politique nationale du Minarm l'objectif de construire des liens plus étroits avec les collectivités est mis en avant, ces partenariats sont encore à développer localement pour certains aspects, et notamment pour celui du logement. Ainsi, sur la base d'échanges réalisés avec les services des EPCI concernés, il est possible de constater un manque d'information sur le parc de logements pouvant être affecté au personnel militaire comme sur leurs modalités d'attribution.

Pourtant, les territoires disposant d'un site militaire, et dont l'effectif représente une part non-négligeable dans la population locale, expriment un intérêt sur le sujet.

La présence de la population militaire peut en effet stimuler les dynamiques locales, à la fois sur le plan économique, mais aussi socio-démographique. L'accueil d'une population plus jeune, et de ménages avec enfants peut représenter une opportunité dans certains espaces géographiques où le dynamisme démographique est en perte de vitesse, avec à l'horizon une accélération à venir du vieillissement de la population.

De plus, dans un contexte de tension sur le logement, les territoires sont à la recherche de solutions et mettent en œuvre des initiatives innovantes pour assurer une fluidité des parcours résidentiels et privilégier la location à l'année de leurs habitants, plutôt que le locatif saisonnier.

La participation du Minarm aux réflexions sur la définition d'actions locales dans le cadre des politiques de l'habitat peut donc représenter un intérêt à la fois pour partager les enjeux et les difficultés rencontrées, mais également identifier les leviers et construire les dispositifs les plus adaptés aux spécificités du personnel du Minarm.

01 | Les conditions de logement



Synthèse et enjeux

CONSTATS

Une politique de l'habitat pour assurer l'accueil du personnel

La politique de l'habitat du Minarm s'inscrit dans l'objectif d'assurer le logement de son personnel en répondant à la fois aux contraintes liées à la profession (obligation de mobilité, caractère opérationnel) mais aussi au souhait d'évolution des militaires et de leurs familles dans leur parcours résidentiel.

Plusieurs solutions de logements sont proposées aussi bien au sein du patrimoine du ministère (hébergements, logements domaniaux...) mais également en mobilisant des logements dans les parcs locatifs sociaux et privés.

Brest métropole, lieu de résidence privilégié des effectifs militaires et civils

Quel que soit son lieu d'affectation, le personnel de la défense habite majoritairement dans Brest métropole. Brest polarise une part importante des effectifs de la défense. Néanmoins, la présence du personnel militaire, mais aussi civil, s'observe sur l'ensemble des communes du territoire nord finistérien, faisant du logement un sujet qui dépasse largement les frontières métropolitaines.

Un personnel satisfait de sa situation en matière de logement, mais faisant face aux difficultés du marché

Selon l'enquête menée auprès du personnel civil et militaire, une grande majorité des répondants

se déclare satisfait de sa situation de logement et cherche principalement un lieu de résidence à proximité des lieux d'affectation. Les effectifs sont toutefois confrontés de la même manière aux difficultés du marché immobilier et la recherche de logement peut s'avérer dans certains cas difficile (rareté de l'offre en locatif, prix à l'achat et loyers trop élevés, accès au crédit bancaire complexe). Le personnel militaire en mobilité évoque plus de difficultés dans la recherche de logement (manque d'offre, démarches à distance, méconnaissance du territoire).

Depuis 2017, les agents de la fonction publique de l'État peuvent bénéficier d'un accès exclusif à une offre de logements intermédiaires gérés par CDC Habitat. Pour y prétendre, les candidats doivent justifier d'un niveau maximal de ressources.

ENJEUX

Développer l'offre de logements locatifs

L'offre de logements locatifs s'avère structurellement insuffisante sur le territoire de la base de défense Brest-Lorient au regard de la demande, qu'elle soit militaire ou civile. Il conviendrait de proposer et développer une offre de logements locatifs intermédiaires (LLI) pourraient répondre aux attentes des militaires.

Informier sur l'offre de logements, sa localisation et les contacts utiles

L'enquête démontre la difficulté des personnels à trouver un logement en amont de leur affectation sur le territoire. L'éloignement

pour la recherche d'un logement, la réserve à réaliser des visites en visioconférence, ou encore les délais courts entre la fin de leur ancienne affectation et le début de la nouvelle sont des réelles contraintes pour ce personnel en mobilité. Certains d'entre eux évoquent, en complément, la méconnaissance du territoire et le souhait d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur recherche.

Renforcer les liens entre les collectivités locales et le Minarm

Construire des liens plus étroits avec les collectivités locales est une volonté du Minarm. Cependant, ces partenariats sont parfois longs à se mettre en place localement.

Couvrir la totalité des besoins qui varient selon la situation des personnels de défense

Les évolutions sociétales ont profondément transformé les structures familiales et les modes de vie. La multiplicité des situations implique une prise en compte des besoins dans leur diversité, à la fois pour répondre aux profils familiaux (couples avec enfants, familles monoparentales), mais également aux situations individuelles (personnes seules, célibataires géographiques) qui peuvent se retrouver exclus des dispositifs d'aide.

Proposer et développer une offre de logements locatifs intermédiaires (LLI) pourrait répondre aux attentes des militaires.





LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT, UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE

02 | LES MODALITÉS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

INTRODUCTION

Le rapport thématique du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) réalise dans son édition 2025 un travail prospectif sur les conditions de vie des militaires à l'horizon 2035. Au-delà d'une intensification des conflits à prévoir dans le monde au regard de l'actualité, le rapport pointe les évolutions sociétales récentes et à venir, notamment chez les jeunes générations aspirant à « un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ».

Cette observation amène aujourd'hui le Minarm à intensifier son action sur l'amélioration des conditions de vie des militaires et de leurs familles. L'objectif est double avec, d'une part, l'enjeu de fidéliser le personnel en place, mais aussi, d'autre part, de stimuler les recrutements futurs.

Cette ambition s'est traduite par l'augmentation des budgets alloués aux conditions de vie du personnel du Minarm et notamment des militaires, compte tenu de leurs suggestions particulières. Ainsi, entre les deux lois de programmation militaires (LPM) de la période 2019-2025, puis celle de 2024-2030, le budget retenu pour cette politique spécifique a été multiplié par deux.

Dans ce contexte, la mise en place des plans famille 1 (en 2018) et 2 (en 2023) constitue la concrétisation de cette politique sociale dont l'un des principaux domaines d'actions porte sur la garde des enfants.

Dans le plan Famille 2, des actions dédiées concernent directement les aspects visant à une meilleure prise en compte des contraintes liées aux spécificités des métiers de l'armée, et ce dans un contexte d'une nécessaire adaptation face à l'accroissement du rythme des opérations à mener.

Après avoir exposé les dispositifs en place dans le périmètre de la BdD BSL (secteur nord Finistère), l'analyse des résultats du questionnaire adressé aux personnels, complétée par les échanges auprès de différents responsables de ces questions au Minarm à Brest, permet de mettre en évidence les attentes et les besoins en matière d'accueil au titre de la petite enfance.

Une politique d'action sociale à destination des familles

La politique d'action sociale des armées est élaborée par la direction des ressources humaines du Minarm (administration centrale). Le service à compétence nationale, également nommé service de l'action sociale des armées (SCN / ASA), est en charge de la coordination des services déconcentrés correspondant aux 7 centres territoriaux d'action sociale (CTAS) pour la mise en œuvre de cette politique.

L'accueil du jeune enfant : un sujet central dans la politique d'action sociale

L'accueil du jeune enfant (0 à 3 ans) est en effet un sujet central déjà mentionné dans le plan Famille 1 et qui fait l'objet de plusieurs actions dans le plan Famille 2 relevant à la fois :

- D'interventions sur le développement de l'offre (axe 1 – Accompagner la mutation du militaire et de sa famille) :
 - Intensifier l'effort de construction de crèches en complément et en partenariat avec les collectivités ;
 - Faciliter, dans une démarche d'expérimentation, l'installation de maisons d'assistantes maternelles (MAM) ;
- De prise en compte des spécificités des métiers des armées (axe 2 – Atténuer les impacts des contraintes opérationnelles) :
 - Accorder un rang de priorité plus élevé aux militaires ayant les contraintes opérationnelles les plus fortes pour l'attribution des places en crèche ;
 - Élargir l'accès à la prestation pour la garde d'enfants pendant des horaires atypiques ;

- D'accompagnement à la parentalité (axe 3 – Améliorer le quotidien des familles dans les territoires) :

- Faciliter l'organisation d'événements dédiés aux conjoints et aux enfants ;
- Mettre en place dans les territoires un réseau social ministériel « Famille des armées » pour mieux faire connaître l'offre d'accompagnement du ministère et renforcer les liens entre les familles.

Par ailleurs, le plan Famille 2, conforté par le plan fidélisation 360° de 2024, présente également l'ambition de se recentrer sur les territoires en impliquant davantage les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de certaines mesures. Le développement de partenariats locaux est donc essentiel et présente l'avantage à la fois de s'appuyer sur les ressources locales pour satisfaire les besoins des militaires, mais également de favoriser leur intégration dans le tissu local.

Pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, la BdD BSL s'appuie déjà sur des partenariats locaux dans le cadre de conventions lui permettant de réserver des berceaux au sein de crèches existantes. Ces accords s'adressent également aux assistantes maternelles par l'intermédiaire de conventions, progressivement remplacées par des « engagements » (notion explicitée dans les pages suivantes), permettant d'accroître l'offre locale pour les ressortissants et leur famille.

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance



L'offre et les dispositifs d'accueil mis en place

Pour la BdD BSL, trois solutions de mode de garde sont proposées :

- L'accueil collectif dans les crèches ministérielles ;
- L'accueil collectif dans les crèches avec berceaux réservés :
 - par le ministère via des marchés publics,
 - par la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) Bretagne.
- L'accueil individuel avec des assistants maternels sous deux formes :
 - Des conventionnements,
 - Des engagements.

L'orientation vers un choix de mode de garde individuel ou collectif relève ensuite de choix individuels de la part des militaires et de leur famille, mais dépend aussi des contextes locaux et des capacités d'accueil effectives sur chaque territoire.

L'accueil collectif : les crèches ministérielles et les crèches conventionnées

Les personnels de la défense s'orientant vers le mode de garde collectif peuvent bénéficier de trois alternatives pour garder leurs enfants.

Les crèches ministérielles constituent une offre proposée dans les orientations du CTAS pour les familles. Elles assurent l'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans et sont intégralement réservées pour l'accueil des enfants des ressortissants de l'action sociale des armées. Elles sont gérées par l'Institut de gestion sociale des armées (Igesa) qui s'occupe également des admissions. Des commissions sont organisées au sein desquelles siègent les agents du CTAS de Brest.

À Brest, trois crèches ministérielles sont recensées pour un total de 147 places :

Nom	Commune	Nombre de berceaux
Crèche multi-accueil Impératrice Eugénie	Brest	60
Crèche multi-accueil Portzmoguer	Brest	57
Crèche multi-accueil Pierre Loti	Brest	30

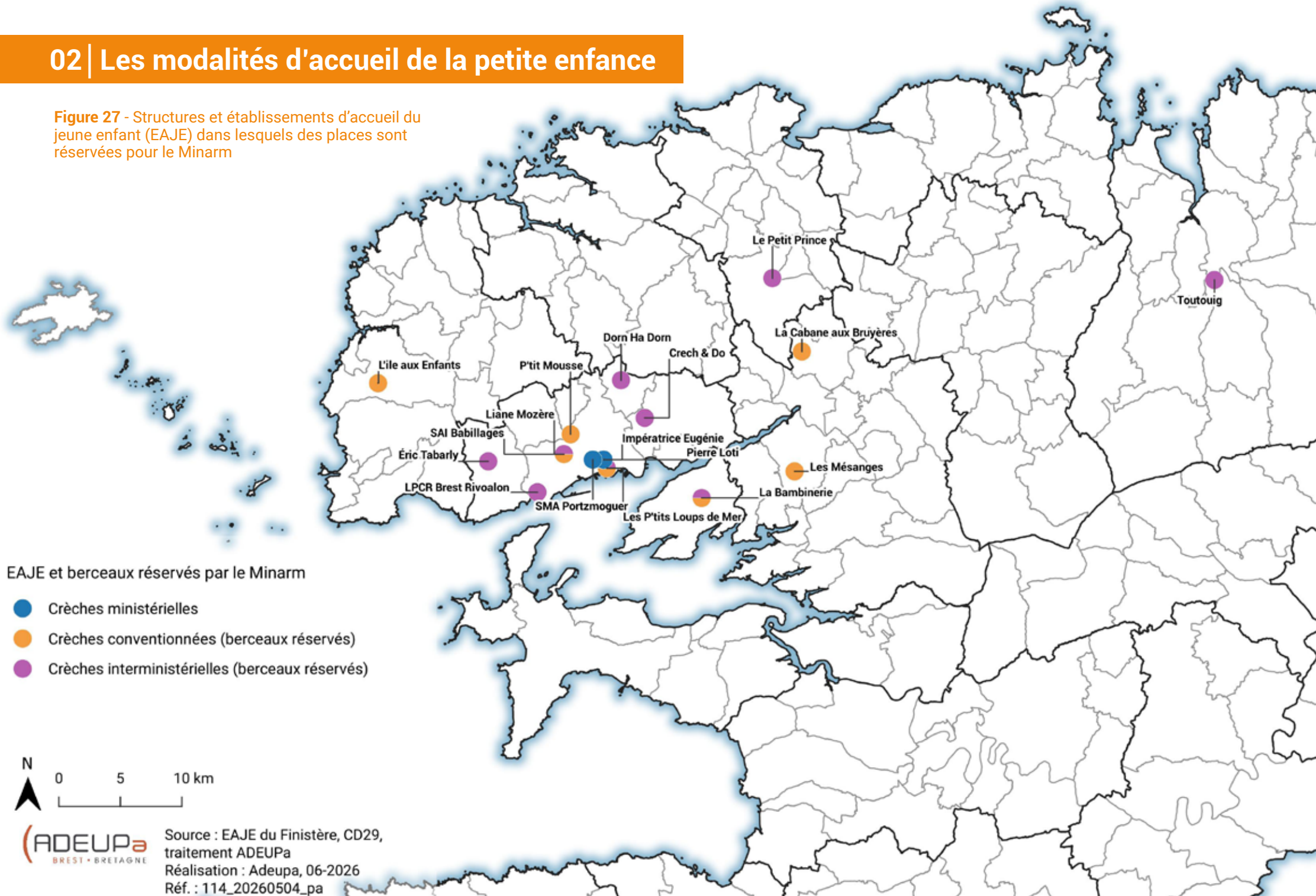
La seconde option relève des berceaux réservés au sein de crèches conventionnées avec le Minarm. Dans cette approche, un lien est fait avec les territoires pour mettre en place des réservations au sein d'établissements d'accueil.

Par le biais d'un appel d'offre respectant le code des marchés publics, le Minarm a la possibilité de réserver des berceaux dans des crèches du territoire. Au 31 décembre 2025, sur le secteur du Pays de Brest, 38 berceaux sont réservés dans 7 structures dont 4 à Brest, 1 à Plouarzel, 1 à Plougastel-Daoulas, 1 à Plouédern et 1 à Dirinon :

Nom	Commune	Nombre de berceaux
Liane Mozère et Babillage	Brest	12
Le P'tit Mousse	Brest	5
Les P'tits Loups de Mer	Brest	5
La Bambinerie	Plougastel-Daoulas	4
L'Île aux Enfants	Plouarzel	5
Les Mésanges	Dirinon	4
La cabane aux bruyères	Plouarzel	3

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 27 - Structures et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans lesquels des places sont réservées pour le Minarm



L'offre et les dispositifs d'accueil mis en place

BILAN DES ADMISSIONS DES CRÈCHES MINISTÉRIELLES ET CONVENTIONNÉES - HORS SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE ACTION SOCIALE (SRIAS)

En 2025, 172 demandes d'admission en crèches ministérielles et crèches partenaires ont été déposées, 93 places ont été attribuées et 32 dossiers étaient sur liste d'attente. 54 % des demandes ont donc été satisfaites dès la commission d'admission.

Dans le cas de demande prioritaire et/ou urgente, lorsque la famille n'est pas en mesure d'assurer la garde à titre exceptionnel, les crèches ministérielles et partenaires sont sollicitées. Ces situations sont soumises aux évaluations sociales des assistants du service social, et permettent aux personnels de pouvoir accéder à un mode de garde en urgence, sans attendre les résultats des commissions d'admission.

Enfin, la dernière option proposée en matière d'accueil collectif concerne les berceaux réservés par la Section régionale interministérielle de l'action sociale (SRIAS) de Bretagne, relevant de la préfecture, pour les agents de l'État :

Nom	Commune
Les Petits Chaperons Rouges	Brest
Liane Mozère	Brest
Les P'tits Loups de Mer	Brest
Dorn Ha Dorn	Gouesnou
Éric Tabarly	Plouzané
La Bambinerie	Plougastel-Daoulas
Service d'accueil individuel Babillages	Brest, Guilers, Plougastel-Daoulas
Crech & Do	Guipavas
La Cabane aux Bruyères	Plouédern
Le Petit Prince	Ploudaniel
Toutouig	Plourin-lès-Morlaix

L'accueil individuel : une évolution du dispositif de « conventionnement » vers « l'engagement »

En complément de l'offre d'accueil en collectif, des dispositifs de partenariat sont également mis en place avec des assistantes maternelles pour proposer de l'accueil individuel.

Le « conventionnement » constitue l'un de ces dispositifs. Les assistantes maternelles, titulaires d'un agrément en cours de validité, conventionnent avec le Minarm pour l'accueil d'un ou plusieurs enfants bénéficiaires de l'ASA. Une aide financière est alors versée directement à l'assistante maternelle au regard d'un barème établi en fonction du nombre d'heures effectuées.

Ce format a néanmoins suscité plusieurs critiques avec notamment des effets d'aubaine et une difficulté à inciter les assistantes maternelles à réaliser des horaires « atypiques », en adéquation avec le rythme de vie d'une partie du personnel militaire.

De ce constat est né en 2024 un nouveau dispositif « d'engagement » avec l'objectif d'encourager les assistantes maternelles à réaliser ces horaires particuliers correspondant aux besoins des familles de militaires. Un barème forfaitaire différencié a été mis en place pour les horaires « normaux » et « particuliers ». Les premiers retours indiquent toujours une difficulté pour les assistantes maternelles à s'engager dans ce dispositif, car elles privilégient des horaires « classiques ».

PLAGE HORAIRES



BARÈME

Aide forfaitaire par enfant du ressortissant gardé



Horaires normaux
du lundi au vendredi
entre 7 h et 19 h

300 euros / semestre
(50 euros / mois)

Horaires particuliers
du lundi au vendredi
entre 5 h et 7 h et entre 19 h et 23 h

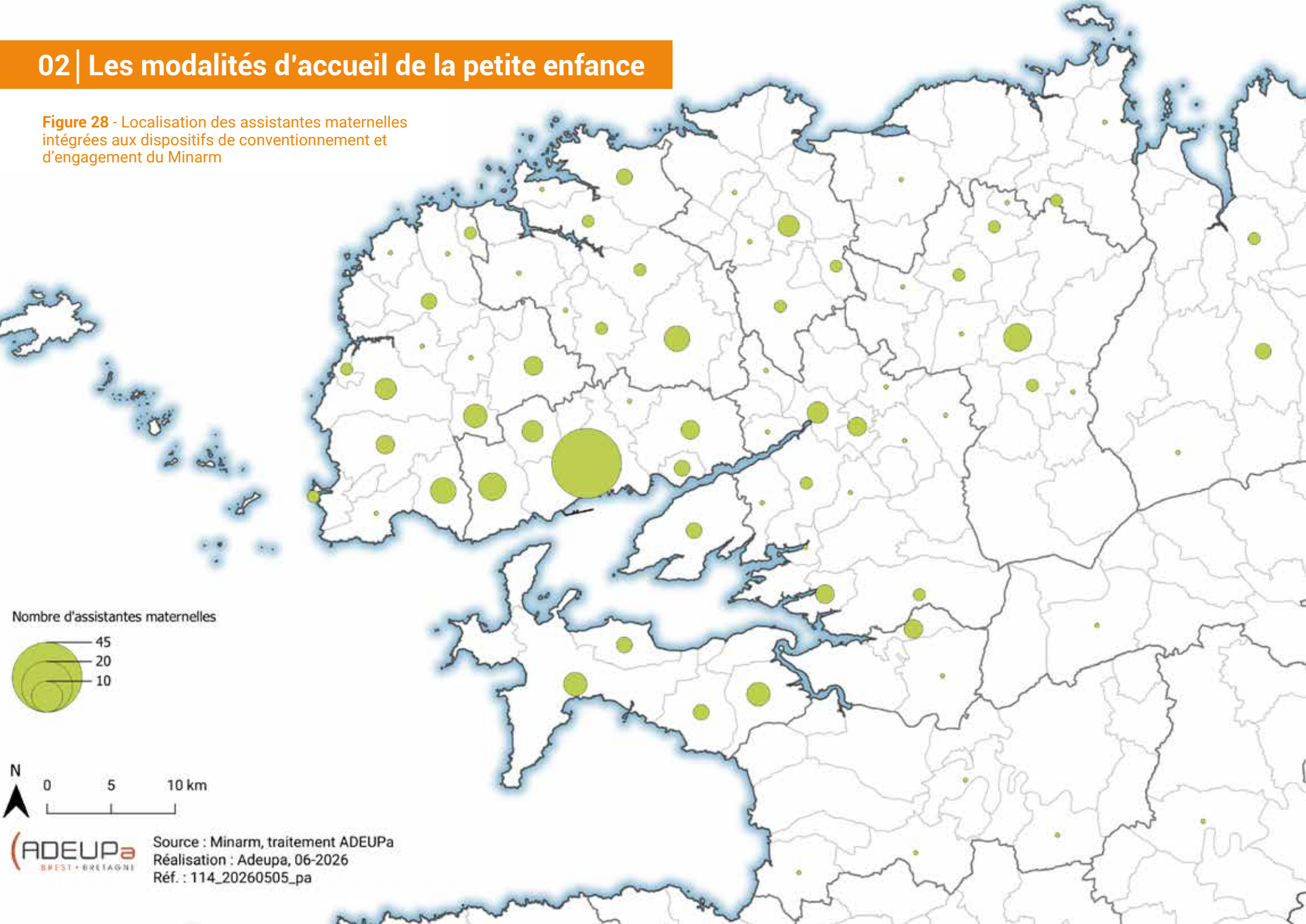
600 euros / semestre
pour un minimum de 24 heures d'accueil
effectuées semestriellement

Horaires « situations spécifiques »
du lundi au vendredi entre 23 h et 5 h,
les week-ends et jours fériés

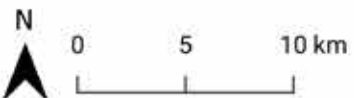
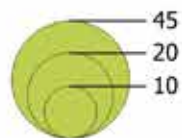
900 euros / semestre
(150 euros / mois)

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 28 - Localisation des assistantes maternelles intégrées aux dispositifs de conventionnement et d'engagement du Minarm



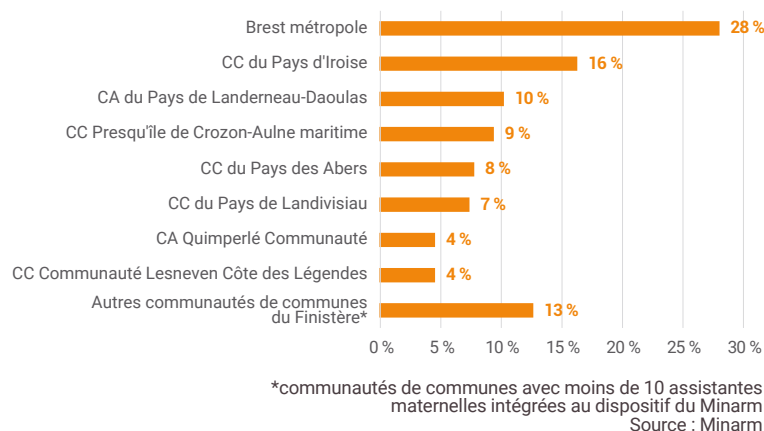
Nombre d'assistantes maternelles



L'offre et les dispositifs d'accueil mis en place

Au 20 avril 2026, 202 engagements et 45 conventionnements sont recensés dans le Finistère, soit un total de 247 assistantes maternelles intégrées au dispositif du Minarm. 77 % d'entre elles se localisent sur les collectivités du pays de Brest, dont 28 % à Brest métropole.

Figure 29 - Répartition des assistantes maternelles intégrées au dispositif du Minarm dans le Finistère au 20/04/2026



Les dispositifs mis en place par le Minarm et la collaboration menée au sein des territoires, avec les relais petite enfance, permettent d'assurer l'accueil des jeunes enfants du personnel militaire et civil de la défense. Le CTAS réalise régulièrement des études par secteur pour appréhender les besoins au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans présents sur chaque collectivité territoriale.

Ce maillage territorial permet de proposer une offre de garde adaptée aux besoins des personnels du ministère. Les antennes de l'action sociale sont les relais de proximité à même de soutenir les familles et de les accompagner dans leurs recherches. Quelques points de vigilance sont toutefois à noter parmi les tendances récentes constatées :

- une montée en puissance des missions opérationnelles pourrait à l'avenir accentuer des besoins de garde avec la gestion plus fréquente de situations « urgentes » ;
- un isolement de plus en plus présent des familles monoparentales avec le constat d'une hausse du nombre de séparations à l'image des tendances sociétales constatées dans le secteur civil.

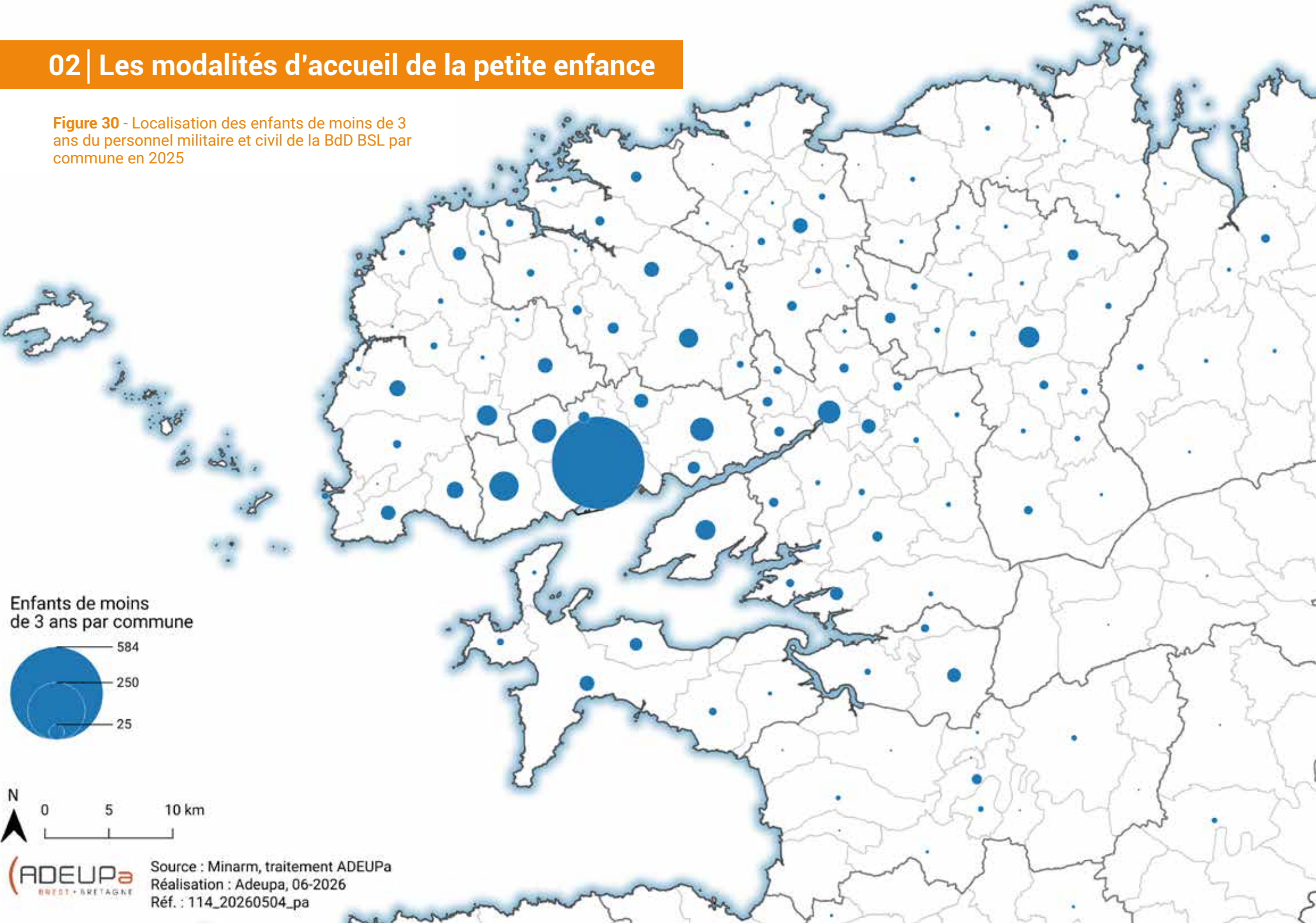
LES DISPOSITIFS YOOPIES ET KINOUGARDE

Les ressortissants peuvent avoir accès aux services Yoopies dans le cadre d'une convention entre le Minarm et l'organisme par l'intermédiaire de l'Igesa. L'inscription se fait sur le site de l'Igesa qui oriente vers la plateforme de cet organisme de service à domicile. Une liste avec la possibilité de sélectionner des choix de services est alors accessible : sortie d'école, babysitting, garde à temps plein, aide aux devoirs.

Dans la même idée mais sous forme de partenariat avec le Minarm (plan Famille), le dispositif Kinougarde propose des solutions de garde d'enfants à domicile adaptable selon les emplois du temps des parents. Dans le cadre du partenariat, les ressortissants ne paient pas de cotisation et Kinougarde reste l'employeur des professionnels.

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 30 - Localisation des enfants de moins de 3 ans du personnel militaire et civil de la Bdd BSL par commune en 2025



Une offre principalement brestoïse, mais des besoins d'accueil plus larges

Près d'un enfant sur deux de 0 à 3 ans réside à Brest métropole

Sur l'ensemble de l'effectif de la base de défense (militaire et civil), la ville de Brest polarise la majorité des ménages employés par le Minarm dans le Finistère nord. La répartition des enfants de moins de 3 ans suit la même logique. Sur plus de 1 870 enfants de moins de 3 ans recensés en 2025 (donnée non-exhaustive du fait de la non-représentation de certaines structures), 46 % résident à Brest métropole dont 31 % à Brest.

Les collectivités frontalières à la métropole accueillent une part non-négligeable de ces enfants de moins de trois ans, essentiellement dans le pays d'Iroise (220, soit 12 %) et dans le pays de Landerneau-Daoulas (216, soit 12%).

Une offre d'accueil collective plus conséquente en cœur de métropole

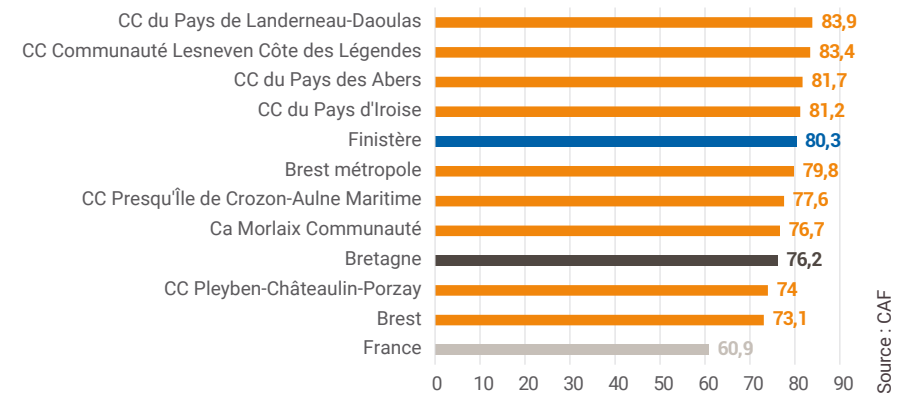
La localisation d'une offre d'accueil plus fournie (accueils militaire et civil compris) notamment en collectif sur la ville de Brest, peut en partie expliquer ce choix de résidence dans la métropole brestoïse.

En 2023, le taux de couverture global⁹ à Brest métropole est de 79,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Un taux supérieur au niveau national (60,9) et régional (76,2) et quasi-équivalent au niveau départemental (80,3).

En plus des dispositifs du Minarm, le personnel résidant à Brest métropole dispose d'autres solutions de modes de garde avec une relative diversité : crèches municipales, crèches familiales, micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles, autres crèches privées, halte-garderie.

Ces choix de localisation expriment par ailleurs une volonté de proximité entre lieu de résidence et lieu d'emploi, facilitant les trajets quotidiens et le dépôt des enfants notamment sur les créneaux matinaux.

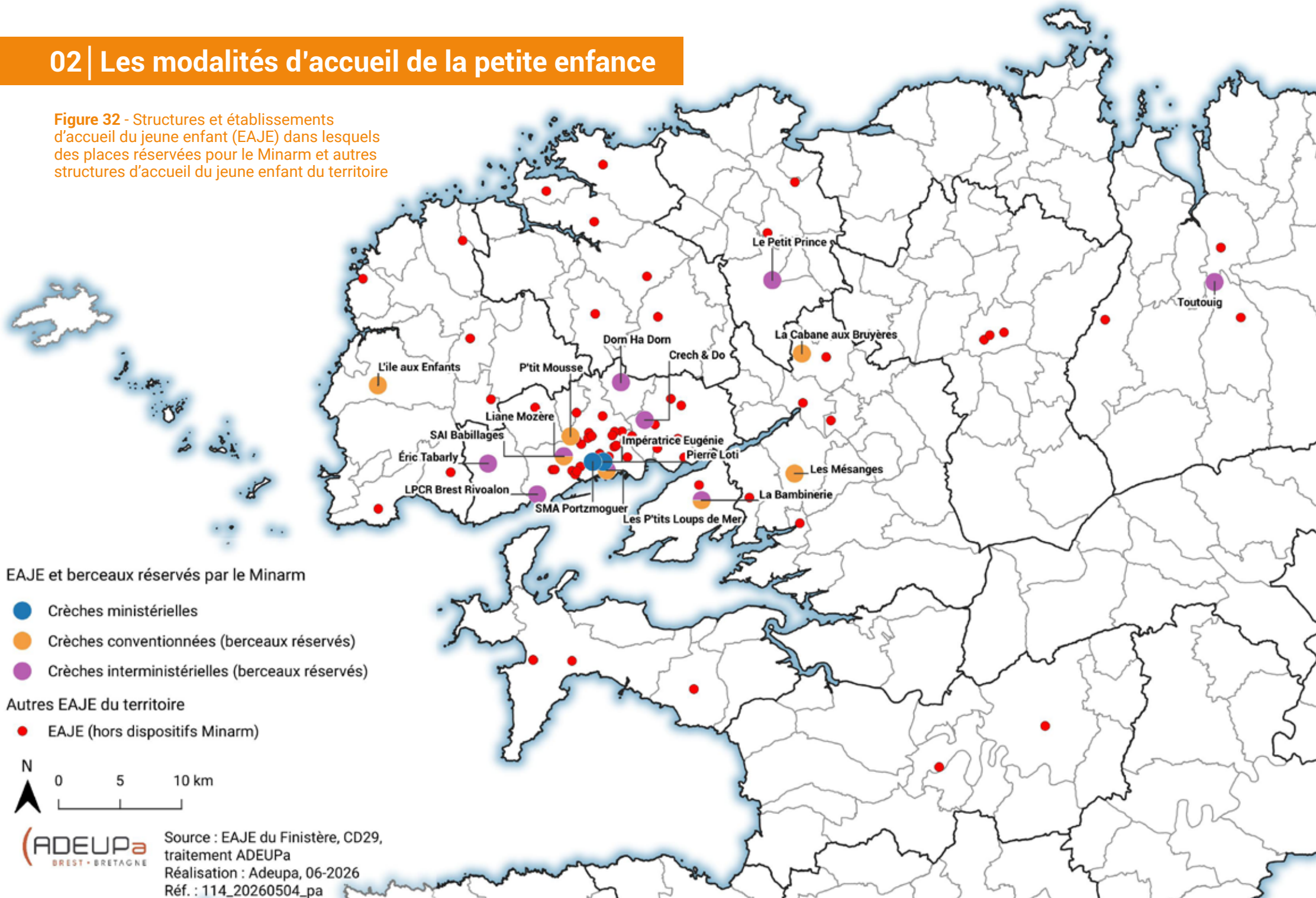
Figure 31 - Taux de couverture global en 2023



9. Le taux de couverture global est l'indicateur permettant d'apprécier la capacité d'un territoire à proposer des places pour l'accueil des jeunes enfants. Il rapporte le nombre de places offertes pour les accueils formels (individuel et collectif) aux enfants de moins de 3 ans. Il vise à estimer une offre théorique.

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 32 - Structures et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans lesquels des places réservées pour le Minarm et autres structures d'accueil du jeune enfant du territoire



Une offre principalement brestoise, mais des besoins d'accueil plus larges

Une question qui dépasse les limites métropolitaines

Si la question de la capacité d'accueil des jeunes enfants apparaît plus prégnante à Brest métropole au regard des statistiques, le poids des autres territoires, notamment frontaliers, en matière d'accueil des familles avec des jeunes enfants, n'est pas à négliger. En somme, près de 43 % des enfants de moins de 3 ans habitent une autre commune du pays de Brest. En ajoutant la communauté de communes du pays de Landivisiau (8 %), cela revient à près de la moitié des jeunes enfants du personnel civil et militaire.

La question de l'accueil est donc à considérer plus largement à l'échelle du bassin de vie. Si l'intégralité des structures du ministère et la majorité des berceaux réservés (Minarm + interministériel) dans les crèches conventionnées se situent au sein de la métropole brestoise, les autres collectivités du pays de Brest disposent également de quelques places réservées pour les militaires.

En matière d'accueil individuel, les assistantes maternelles engagées et conventionnées avec le Minarm sont situées sur l'ensemble du département.

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 33 - Lieu de résidence du personnel civil et militaire enquêté avec au moins un enfant de moins de 3 ans à charge

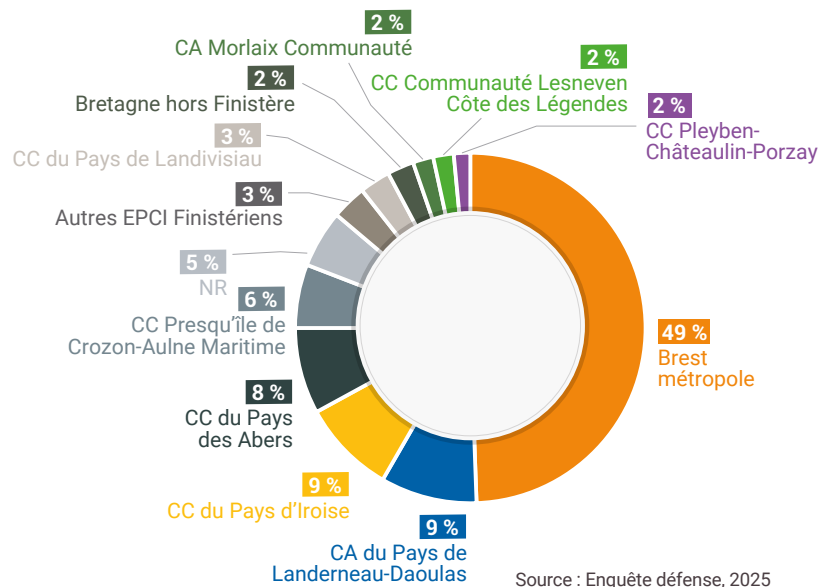
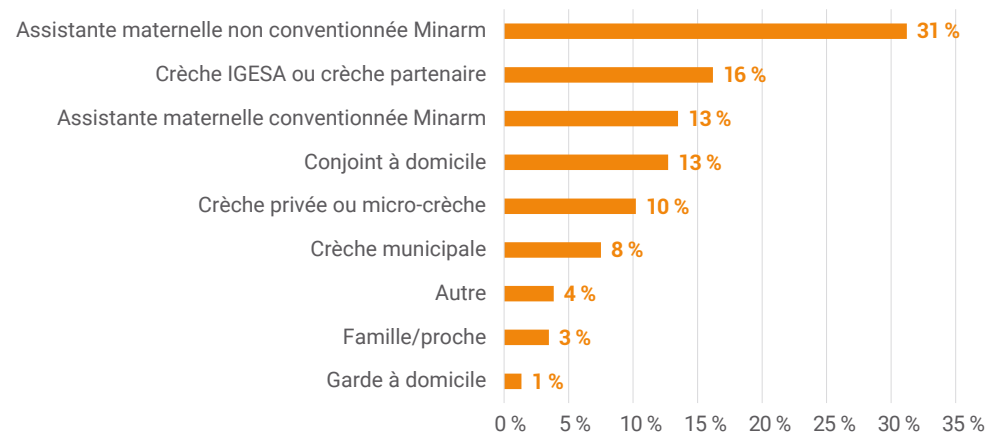


Figure 34 - Mode de garde actuel du personnel enquêté avec au moins un enfant de moins de 3 ans à charge



Une satisfaction générale vis-à-vis des services d'accueil de la petite enfance mais des améliorations souhaitées

Dans le cadre de l'enquête, plusieurs questions relatives à l'accueil des jeunes enfants ont été posées auprès du personnel militaire et civil afin de mieux appréhender les difficultés et les besoins en matière de petite enfance.

L'exploitation des résultats pour la petite enfance porte uniquement sur les répondants ayant indiqué avoir un enfant de moins de 3 ans à charge. Au total, 58 répondants civils et 470 répondants militaires ont répondu « oui » à la question « avez-vous un enfant de moins de 3 ans à charge ? », soit 528 ménages. 94 % des répondants déclarent être en couple. 78 % des répondants ont un conjoint qui est en emploi.

Une répartition géographique qui coïncide avec la localisation des jeunes enfants

Sur l'ensemble de ces ménages, près de la moitié habite Brest métropole (49 %), un quart sur les territoires en frontière directe (pays de Landerneau Daoulas, pays des Abers, pays d'Iroise). Enfin, le dernier quart se répartit sur d'autres territoires finistériens (18 %), hors Finistère (3 %) et 4 % n'ont pas communiqué leur lieu de résidence. Cette répartition fait écho à la distribution effective des enfants de moins de 3 ans observée, confirmant la représentativité de l'enquête.

L'accueil individuel comme mode de garde principal

L'accueil individuel apparaît comme le mode de garde principal de ces familles. En effet, 44 % des répondants ont contractualisé avec une assistante maternelle dont 13 % dans le cadre des dispositifs de conventionnement et d'engagement du Minarm.

L'accueil collectif représente 34 % des modes de garde principaux, dont 16 % au sein des crèches ministérielles ou conventionnées avec le Minarm.

Enfin, il convient de souligner que plus de 20 % des répondants mobilisent la solidarité intra-familiale, ou le cercle de proches pour s'occuper de la garde des jeunes enfants.

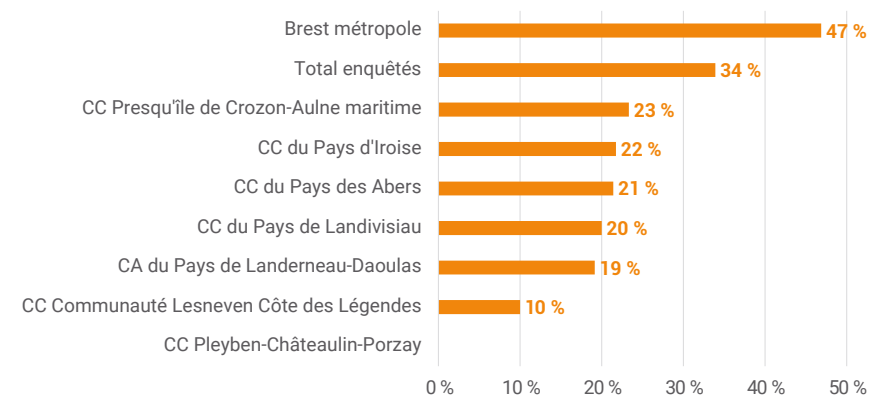
Des différences par territoire en lien avec l'offre d'accueil

Il existe une différence marquée entre le territoire métropolitain et les autres EPCI (avec au moins 10 réponses au questionnaire).

En effet, à Brest métropole, de par l'offre proposée, la part du mode de garde collectif atteint 47 %. À l'inverse, elle atteint difficilement le quart pour les autres territoires.

Le ratio est, sans surprise, inversé pour l'accueil individuel qui constitue le principal mode de garde sur les territoires hors Brest métropole. Cette situation reflète l'organisation locale pour l'accueil de la petite enfance avec des territoires dont l'offre collective est nettement moins développée que sur la métropole et la ville-centre.

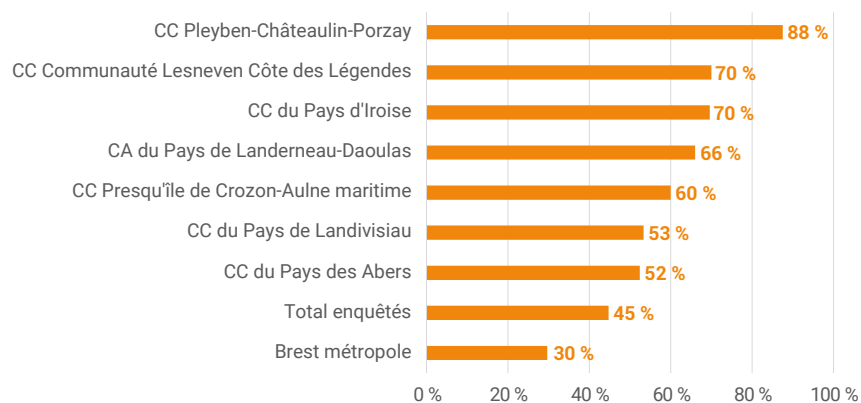
Figure 35 - Part des répondants avec un mode de garde principal en collectif



Source : Enquête défense, 2025

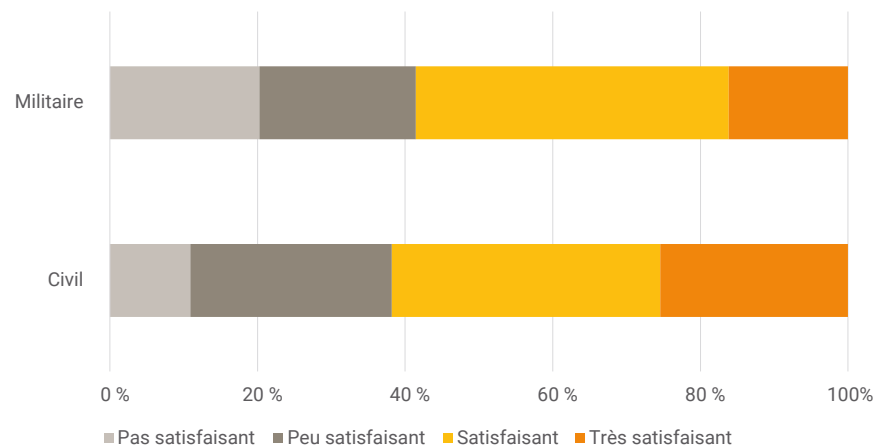
02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance

Figure 36 - Part des répondants avec un mode de garde principal en individuel



Source : Enquête défense, 2025

Figure 37 - Niveau de satisfaction du personnel civil et militaire sur les services petite enfance proposés par le Minarm



Source : Enquête défense, 2025

Un personnel globalement satisfait vis-à-vis des services à la petite enfance

À l'image de la thématique logement, le personnel militaire et civil ayant répondu à l'enquête affiche un niveau de satisfaction positif en matière d'accueil du jeune enfant. Environ 6 répondants sur 10 se déclarent satisfaits ou très satisfaits des services à la petite enfance. Plus de 200 enquêtés ne sont tout de même pas satisfaits des prestations proposées, en majorité des militaires.

Le manque de place pointé comme la difficulté principale pour la garde des jeunes enfants

Parmi les ménages insatisfaits, le manque de place est la principale difficulté évoquée (42 %), suivi par le manque d'offre en horaire atypique (24 %).

Cela ressort particulièrement dans les réponses ouvertes, où plusieurs répondants expriment la nécessité d'offrir de nouvelles places dans les établissements existants, voire de créer de nouveaux établissements dédiés au personnel militaire.

Parmi les propositions allant dans ce sens, on retrouve :

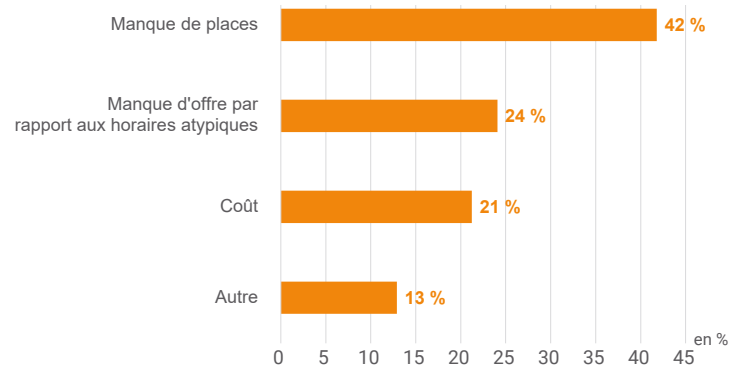
- la création de structures en proximité directe des lieux de travail ;
- l'installation de structures d'accueil dans l'enceinte même des emprises militaires, sur base ;
- la création de structures en dehors de la ville de Brest dans les secteurs plus éloignés où réside le personnel.

Une satisfaction générale vis-à-vis des services d'accueil de la petite enfance mais des améliorations souhaitées

En distinguant l'analyse selon le statut militaire et civil, les types de difficultés rencontrées diffèrent, du fait notamment des caractéristiques des emplois. En effet, le manque d'offre par rapport aux horaires atypiques est une préoccupation plus importante chez les militaires, plus confrontés à ce besoin de garde hors horaires classiques.

À l'inverse, le manque de places et le coût sont des difficultés qui ressortent plus pour le personnel civil.

Figure 38 - Principales difficultés rencontrées pour la garde de jeunes enfants



Source : Enquête défense, 2025

L'analyse comparée des difficultés rencontrées selon l'EPCI de résidence permet de mettre en évidence des besoins différents selon les territoires.

En premier lieu, le manque de places est une problématique qui ressort particulièrement à Brest métropole et dans le Pays des Abers. Ce besoin en berceaux supplémentaires est principalement associé (dans les réponses ouvertes) à l'accueil collectif, plus qu'à l'accueil individuel.

Pour les territoires du Pays d'Iroise ou du Pays de Landerneau-Daoulas, c'est le manque d'offre en horaires atypiques qui arrive en tête des difficultés constatées.

Enfin, la difficulté liée au coût de l'accueil des jeunes enfants arrive en tête sur les territoires de la presqu'île de Crozon et du pays de Landivisiau.

Des améliorations proposées pour mieux concilier horaires de travail et garde d'enfants

Le sujet de l'adaptation des horaires est une réelle préoccupation du personnel. Une meilleure adéquation entre les horaires d'ouverture des établissements d'accueil des jeunes enfants et ceux des assistantes maternelles favoriserait la conciliation au quotidien de l'emploi avec la vie personnelle des ressortissants.

Sur la même thématique, une meilleure flexibilité sur la pratique du télétravail (téléactivité pour les militaires) faciliterait l'organisation quotidienne des familles au moment de déposer et de récupérer leurs enfants.

Parmi les autres pistes d'amélioration, une meilleure information ainsi que plus de transparence dans les processus d'attribution des places en crèche sont évoquées. En effet, 52 % du personnel, avec au moins un enfant de moins de 3 ans à charge, indique ne pas avoir une bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement des ressortissants et de leur famille sur le sujet de la petite enfance.

Au-delà de l'enquête, l'organisation d'un atelier sur le sujet de la petite enfance a permis aux acteurs du ministère des armées et aux acteurs du service petite enfance de Brest métropole d'échanger autour des problématiques d'accueil.

Au cours des échanges, plusieurs points ont été abordés par les participants :

- le manque d'offre de garde compatible aux horaires atypiques du personnel du Minarm ;
- l'enjeu lié aux situations d'urgence et d'imprévus fréquentes dans les missions du personnel du Minarm et qui engendrent des difficultés à trouver une solution de garde rapidement, réactive et adaptable à des horaires spécifiques ;
- les crèches ministérielles sont très largement demandées par le personnel du Minarm et plus largement les structures collectives, générant une certaine tension sur ces places ;
- l'amélioration de la communication sur les divers modes de garde possible auprès du personnel du Minarm afin de diversifier les souhaits des familles ;
- la mobilisation du réseau intra-familial et du cercle proche est également une solution utilisée par les familles. Le réseau social des familles de la marine permettrait également de renforcer les liens d'entraide entre les familles et de potentiellement mutualiser les besoins de garde.

02 | Les modalités d'accueil de la petite enfance



CONSTATS

La garde des jeunes enfants, un sujet omniprésent dans la politique sociale du Minarm

Le mode de garde des jeunes enfants est un volet particulièrement présent dans la politique d'action sociale du Minarm. La meilleure conciliation vie privée / vie professionnelle en s'adaptant aux spécificités des emplois est un objectif à part entière pour améliorer les conditions de vie du personnel.

Des dispositifs d'accueil présents sur tous le territoire nord finistérien

Le Minarm met en place des solutions d'accueil collectives et individuelles principalement à Brest, mais également sur d'autres territoires. Pour l'accueil collectif, il s'appuie sur des crèches ministérielles, intégralement réservées pour du personnel militaire, et sur la réservation de berceaux au sein de crèches du territoire. Concernant l'accueil individuel, le Minarm crée des partenariats avec des assistantes maternelles agréées qui s'engagent à l'accueil d'enfants du personnel militaire.

Pas de tension constatée sur l'accueil, mais des besoins en accueil collectif et en horaires atypiques

En 2025, il n'y a pas de tension constatée sur l'accueil de la petite enfance. Deux paramètres peuvent en partie l'expliquer : un niveau d'équipement très satisfaisant en Finistère et une offre de garde diversifiée proposée par le Minarm ; enfin, le constat d'une baisse de la natalité au sein du personnel militaire est une réalité.

L'enquête réalisée auprès du personnel a mis en évidence une satisfaction globale sur le sujet. Même si certains ressortissants n'ont pas trouvé le mode de garde souhaité (places en crèches), des solutions sont toujours proposées par les CTAS et utilisées par les parents (places auprès d'assistantes maternelles notamment).

Les répondants avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans à charge pointent tout de même quelques difficultés : le manque de places en crèche revient particulièrement et ce malgré le constat d'une tension faible. Le manque d'alternatives en horaires atypiques est également une difficulté prégnante surtout pour le personnel militaire.

ENJEUX

Accroître l'offre d'accueil collectif en saisissant les opportunités du territoire

L'accueil collectif recueille aujourd'hui un réel engouement de la part des parents dans leur choix de mode de garde (cadre structuré et organisé, sociabilisation de l'enfant...). La poursuite des partenariats avec les structures locales et l'étude des opportunités pour accroître l'offre collective sont des enjeux pour répondre à ces attentes.

Développer une offre de garde compatible avec les horaires atypiques du personnel du Minarm

L'objectif est de parvenir à développer une offre de garde compatible avec les horaires atypiques du personnel du Minarm. Cela passe par la poursuite des conventionnements avec les crèches partenaires et les assistantes maternelles afin de proposer une offre diversifiée sur le territoire.

Répondre de manière réactive aux situations d'urgence et aux imprévus fréquents

Les assistants de service social accompagnent les personnels du Minarm dans leur recherche de mode de garde. Un dispositif de places d'urgence et places prioritaires, en crèches ministérielles et crèches partenaires, existe pour répondre aux situations d'urgence et situations complexes.

Améliorer la communication autour des divers modes de garde possibles

Les modes de garde en collectivité, et plus particulièrement dans les crèches ministérielles, sont privilégiés par les familles. Pourtant d'autres offres de garde existent, notamment les assistants maternels engagés auprès du Minarm. Afin de diversifier les souhaits des familles, il est important de développer la communication concernant les différentes solutions de garde.

Le réseau d'entraide comme ressource à développer et à mobiliser

La mobilisation du réseau intra-familial et du cercle proche est également une solution utilisée par les familles. Le réseau social des familles de la marine permettrait également de renforcer les liens d'entraide entre les familles et de mutualiser potentiellement les solutions de garde.





LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT, UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE

03 | L'ORGANISATION DES MOBILITÉS

INTRODUCTION

La base de défense est un employeur multi-sites avec trois implantations majeures dans la région brestoise :

- Le port militaire de Brest
- Les sites de la presqu'île de Crozon
 - Île Longue
 - École navale
 - Base aéronavale Lanvéoc-Poulmic
- La base aéronavale de Landivisiau.

On retrouve également d'autres implantations regroupant des effectifs moins nombreux : Hôpital d'instruction des Armées, Loperhet, La Villeneuve (Guilers), etc.

La répartition des répondants à l'enquête par site est proche de celle de l'ensemble du personnel.

Le port militaire de Brest est le site le plus important de la base de défense en termes d'effectifs. Sous l'angle de la mobilité, elle peut être analysée comme un pôle d'emplois qui s'étend sur 220 hectares dans l'hypercentre de Brest et inaccessible au public. 20 kilomètres de clôture séparent la base navale de la ville « civile ». En son sein, on dénombre 20 kilomètres de routes et 400 kilomètres de câbles électriques. Environ 17 500 entrées quotidiennes sont décomptées dans la base dont 2 500 transitent vers la presqu'île de

Crozon. Ces accès terrestres se répartissent sur les 9 portes. En circulant dans le port militaire, 12 kilomètres séparent les deux portes les plus éloignées l'une de l'autre, la porte Surcouf à l'est et la porte des Quatre Pompes à l'ouest.

D'après les données de l'enquête ménages déplacements certifiée Cerema (EMC²) réalisée en 2018 à l'échelle du pays de Brest, le port militaire est un générateur de trafic important. Elle est la destination de 10 % des déplacements entrants dans le centre-ville de Brest, de 4 % des déplacements entrants dans la ville de Brest et de 3 % des déplacements entrants dans Brest métropole. Globalement, 1,6 % des déplacements réalisés par les habitants du pays de Brest étaient liés à la base navale, en tant qu'origine ou destination.

Le sujet de la mobilité pose enfin des questions à la croisée des responsabilités civiles et militaires. Comment accède-t-on et quitte-t-on le port militaire ? Comment améliorer ces conditions d'accès ? Comment faciliter le fonctionnement interne du port militaire tout en garantissant sa bonne insertion dans le territoire et sa bonne cohabitation avec les autres fonctions urbaines ? L'analyse de l'enquête livre quelques éléments de réponse à ces questions.

Le lieu d'affectation structure les habitudes de déplacements

La répartition modale varie en fonction du lieu d'affectation

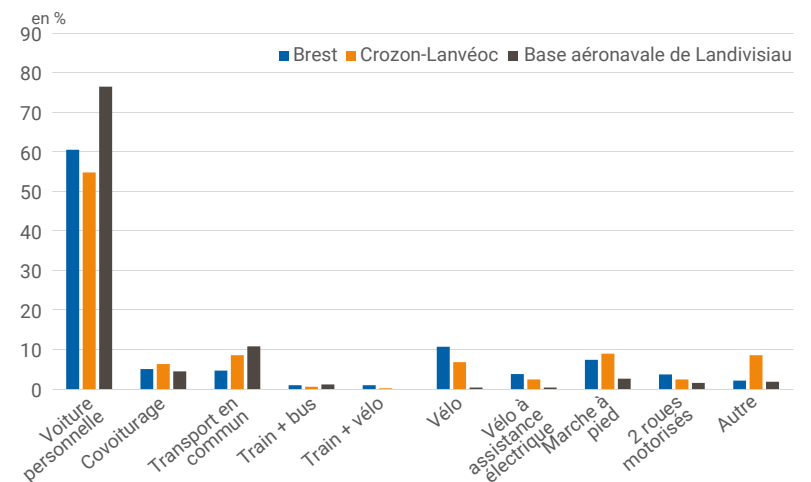
La voiture est le mode de déplacement majoritaire pour accéder aux trois sites. Sa part modale varie entre 61 % (dont 6 % de covoiturage) pour Crozon, 66% (dont 5% de covoiturage) pour Brest et 81 % (dont 5 % de covoiturage) pour Landivisiau.

À Brest, la part de déplacements à vélo est importante, près de 3 fois supérieure à la part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail à destination de Brest (13 % contre 4 %). À l'inverse, la part de déplacements en transports en commun y est faible (7 % des déplacements), comparativement à l'offre théoriquement disponible (réseau Bibus, proximité de l'offre ferroviaire) et aux autres sites. Elle est 2 fois moindre que pour l'ensemble des déplacements domicile-travail à destination de Brest (12 %).

Sur les sites de la presqu'île de Crozon, la part de déplacements en transports en commun est significative (8%), en raison de l'existence des transrades. Elle est probablement sous-estimée puisque l'on retrouve une part importante d'intermodalité dans la catégorie « autre » (voiture + transrade, voiture + bus). Il existe également une part importante de déplacements réalisés en modes actifs (7 % de déplacements à vélo et 9% de déplacements à pied).

À Landivisiau, une part notable de déplacements est réalisés en transports en commun (10 % des déplacements). En effet, un réseau d'une dizaine de navettes, organisées en interne, permet de faire le lien entre la base aéronavale et les communes voisines.

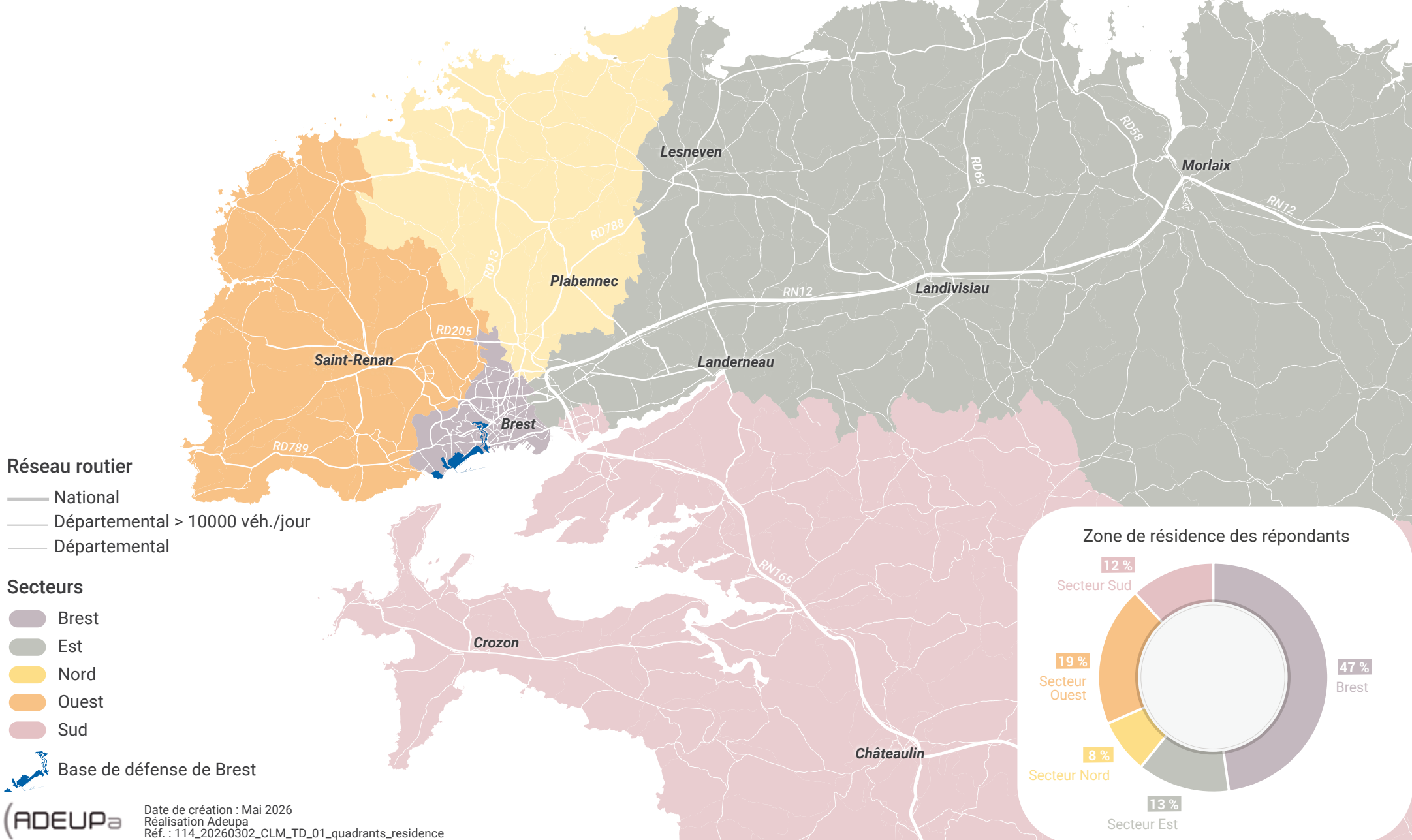
Figure 39 - Parts modales en fonction du site d'affectation



Source : Enquête défense, Adeupa, 2025

03 | L'organisation des mobilités

Figure 40 - Localisation des répondants en 5 secteurs



Les accès au port militaire de Brest

Une inégale répartition des entrées selon les portes

La figure 41 présente la répartition théorique des accès au port militaire selon les portes.

Elle prend comme hypothèses :

- un choix d'accès au port militaire consistant à entrer par la porte située la plus proche du domicile,
- des conditions de circulation identiques sur tout le réseau,
- une répartition des emplois homogène dans la base,
- des configurations de portes et des conditions d'accès identiques.

Volontairement simplificatrice, cette représentation permet de mettre en évidence certaines raisons expliquant la répartition réelle des accès à la base.

Selon ces hypothèses, la plupart des entrées serait observée par les deux portes les plus au nord (Arrière Garde et Brasserie) avec respectivement 19 % chacune. Les portes situées à l'est (Tourville et Surcouf) capteraient chacune 14 % des entrées. Enfin, les 5 portes rive droite (Quatre Pompes, Mesdoun, Grande Rivière, Caffarelli, Jean Bart) représenteraient au total 35 % des entrées, soit 7 % des entrées en moyenne chacune.

La figure 42 présente la répartition des entrées d'après les réponses à l'enquête. On constate qu'elle n'est ni équilibrée, ni conforme à la répartition théorique présentée ci-dessus.

D'après les réponses à l'enquête, les 2/3 des entrées se font depuis les portes de la rive droite (Quatre Pompes, Mesdoun, Grande Rivière, Caffarelli, Jean Bart), soit près de deux fois plus que d'après la répartition théorique. Plus précisément, la porte Caffarelli concentre un quart des entrées dans la base. Les deux portes du nord sont sous-utilisées par rapport au modèle théorique (moins de 20 % des entrées).

Figure 41 - Répartition théorique des accès à la base navale

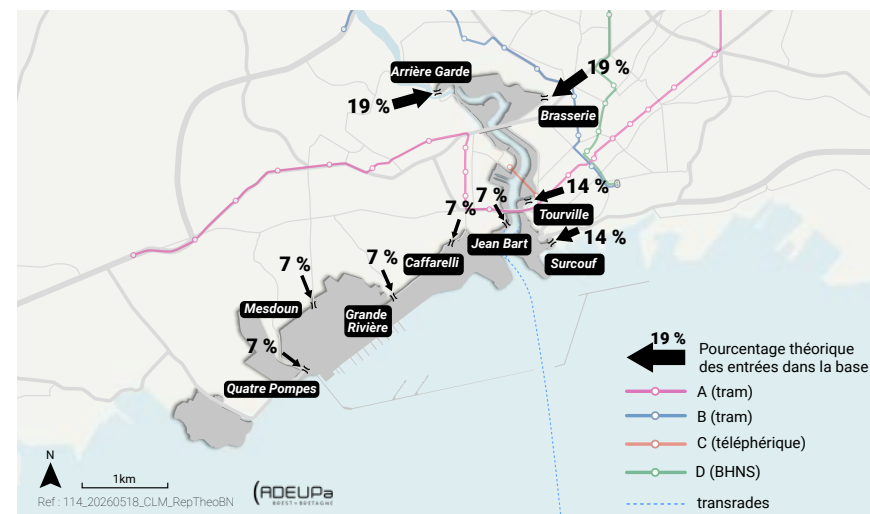
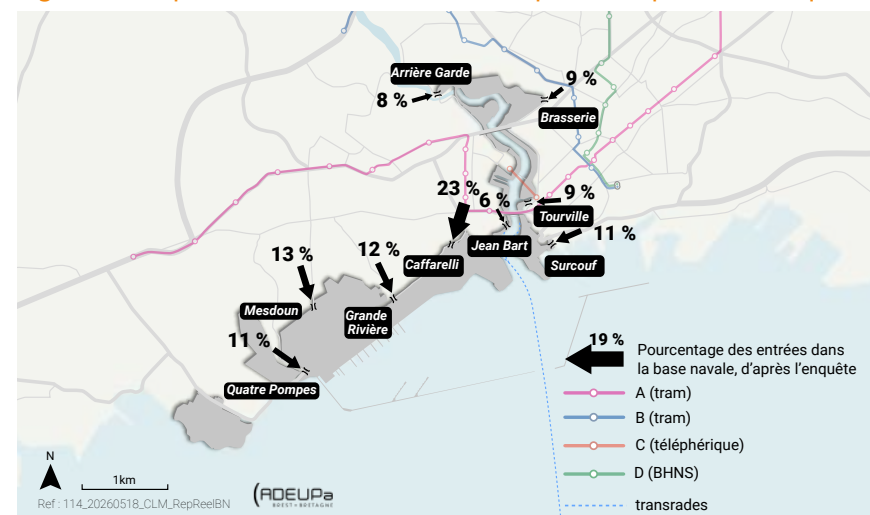
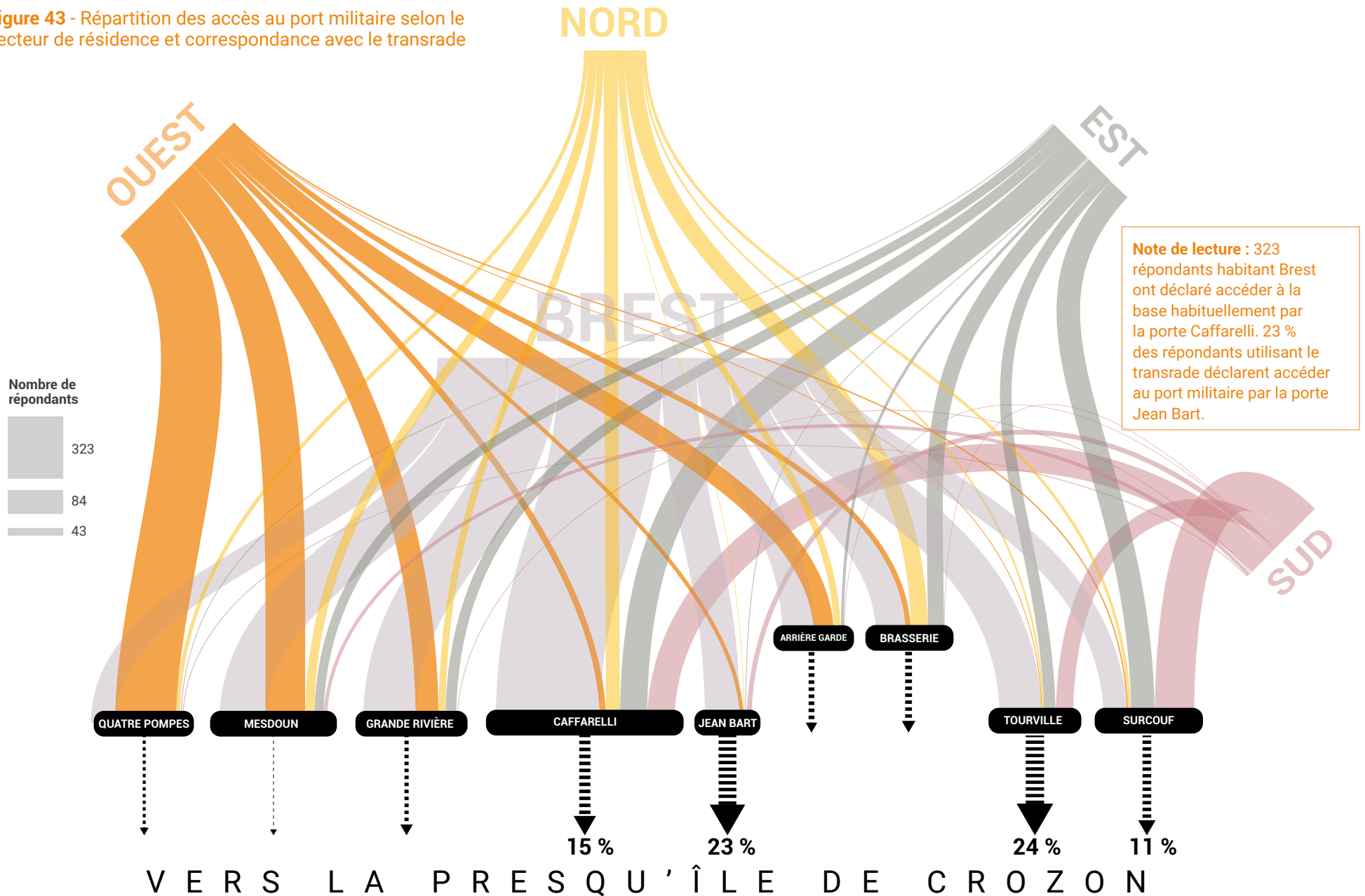


Figure 42 - Répartition des accès à la base d'après les réponses à l'enquête



03 | L'organisation des mobilités

Figure 43 - Répartition des accès au port militaire selon le secteur de résidence et correspondance avec le transrade



Les accès au port militaire de Brest

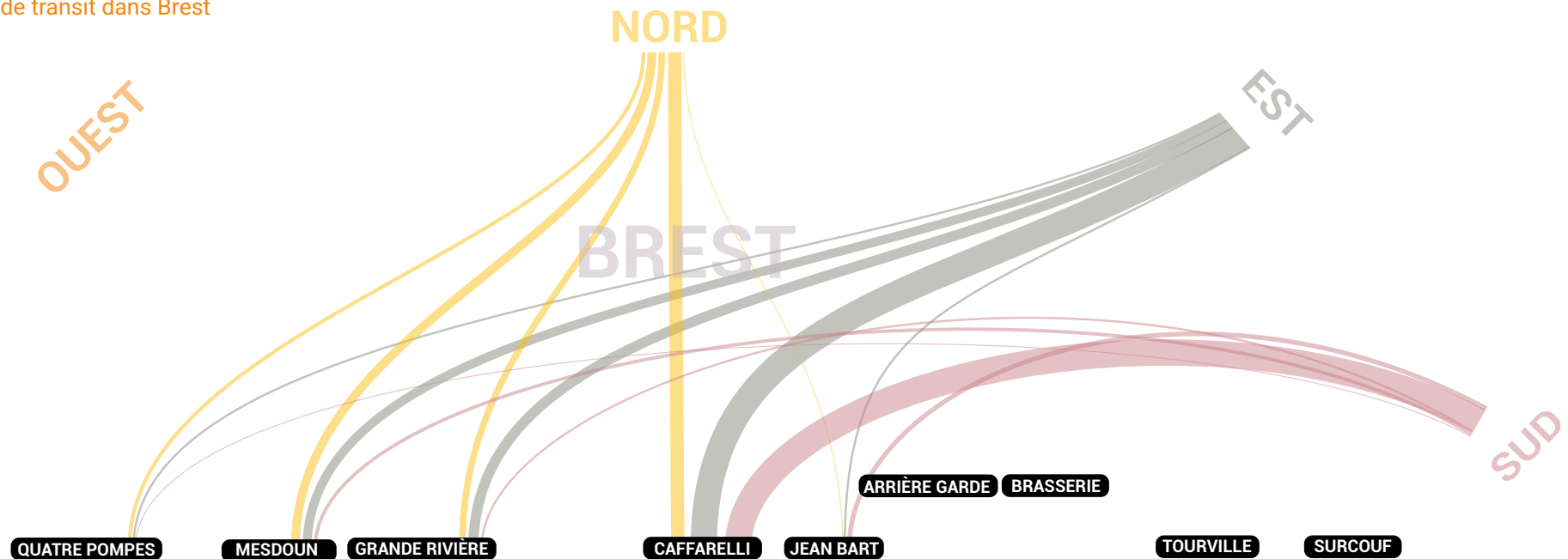
Plusieurs explications peuvent être avancées pour comprendre cette répartition :

- La majorité de l'emprise de la base et des emplois sont localisés à l'ouest (rive droite).
- Une grande partie des répondants n'accède pas au port militaire par l'entrée située le plus proche de leur domicile, mais par celle située le plus proche de leur lieu de destination finale dans la base.
- Le pont de Recouvrance permet d'éviter le détour par le fond de Penfeld, les ponts flottants étant fermés le matin en heure de pointe.
- La porte Caffarelli est ouverte 365j/365 et 24h/24. C'est également l'entrée administrative où les badges visiteurs sont récupérés. Elle est centrale dans la ville et dessert bien le front de mer. Des fonctions spéciales y sont donc concentrées.
- La configuration de certaines portes (gabarits des voiries d'accès, environnement urbain) limite leur accessibilité (Arrière Garde, Brasserie, Jean Bart).

La figure 43 présente la répartition des accès aux portes selon le secteur d'origine, ainsi que la part des utilisateurs du dispositif des « transrades ». La moitié de ses utilisateurs accède par les portes Jean Bart et Tourville (respectivement 23% et 24% des passagers).

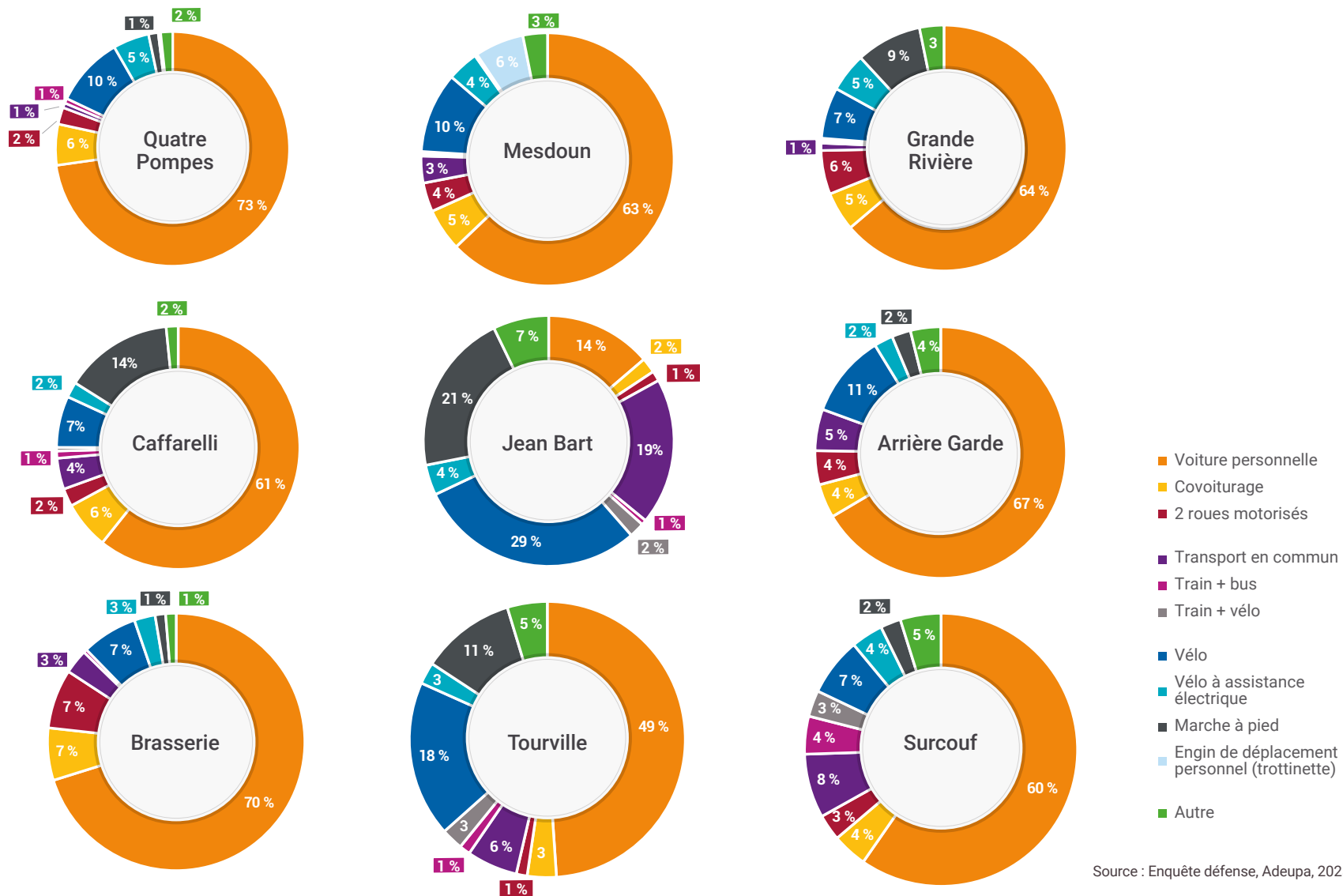
La figure 44 permet d'isoler les flux traversants, c'est-à-dire les flux provenant de l'est et du sud de la métropole qui entrent par la rive droite et impliquent une traversée du centre-ville de Brest. Dans une moindre mesure, une partie des résidents de Brest et du secteur nord accédant à la rive gauche engendre également du trafic de transit dans le centre de Brest.

Figure 44 - Principaux flux traversants générant un trafic de transit dans Brest



03 | L'organisation des mobilités

Figure 45 - Répartition modale selon la porte d'entrée



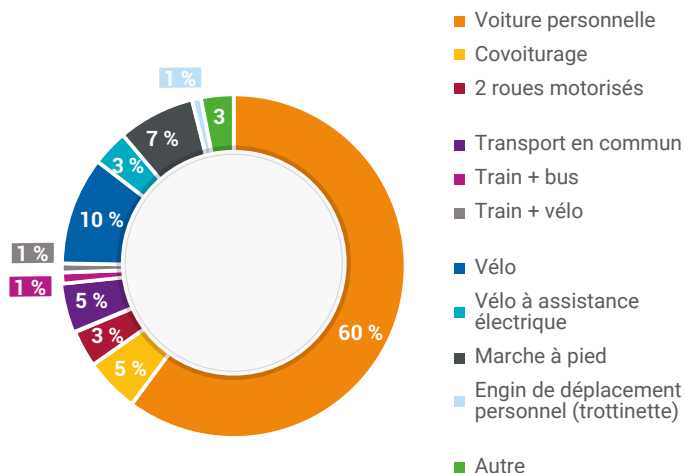
Les accès au port militaire de Brest

Des réserves de report modal existent

La répartition modale globale montre qu'une majorité (65 %) des déplacements à destination du port militaire de Brest sont réalisés en voiture. Cette proportion est moindre cependant que pour l'ensemble des trajets domicile-travail à destination de Brest (73 % des 83 500 déplacements à destination de Brest sont réalisés en voiture). La part de transports en commun est par contre plus faible que la moyenne (7 % contre 12 %). En revanche, la part de déplacements à vélo est bien plus importante (13 % contre 4 %). Là encore, des actions sont menées sur la BdD BSL, pour favoriser ce mode de déplacement, avec notamment la création de parkings à vélo au plus près des lieux de travail.

Il existe de fortes disparités selon les portes. Ainsi, la porte Jean Bart ressort comme la porte des modes actifs, avec plus d'un accès sur deux réalisé à pied ou à vélo, mais aussi près d'un déplacement sur 5 en transports en commun. La porte Tourville est également privilégiée par les cyclistes (20 %) et la porte Surcouf par les utilisateurs de transports en commun (15 %). Dans l'ensemble, il y a donc une part notable des déplacements se faisant à vélo, part supérieure à 10 % sur l'ensemble des portes d'accès au port militaire.

Figure 46 - Répartition modale toutes portes confondues

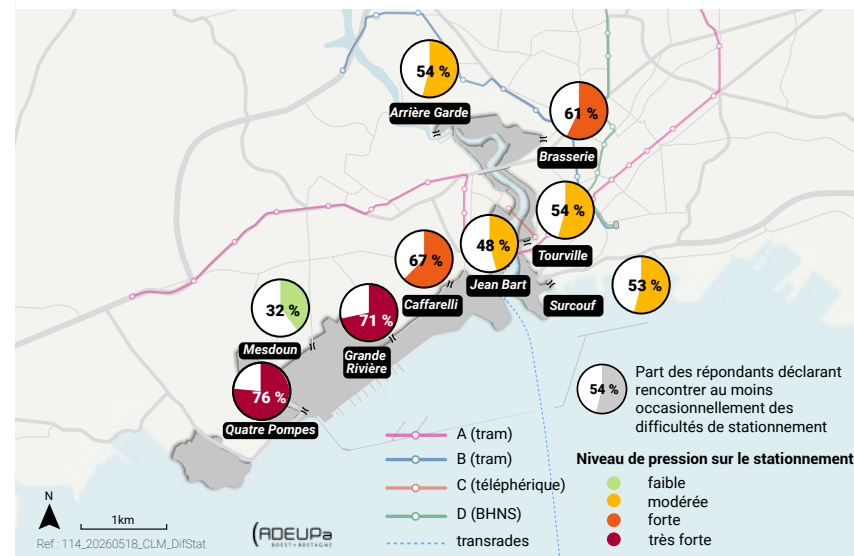


Source : Enquête défense, Adeupa, 2025

Une importante problématique de stationnement

Environ 17 500 personnes accèdent au port militaire de Brest chaque jour, dont 2 500 n'y font que transiter pour prendre les « transrades » en direction de l'île Longue ou de Lanvéoc. Avec une capacité d'environ 9 000 places de stationnement, dont 1 000 réservées (places « étatiques »), il y a sans surprise une insatisfaction partagée par un grand nombre de répondants en matière de stationnement, qui varie cependant en fonction de la porte d'accès. Si l'insatisfaction est modérée pour le personnel entrant par les portes Mesdoun, Jean Bart, Surcouf, Tourville ou Arrière Garde (entre 32 % et 54 % des répondants insatisfaits), elle est plus importante au niveau des portes de la Brasserie et Caffarelli, et encore davantage pour les portes de Grande Rivière et des Quatre Pompes. Il reste parfois des places de stationnement entre la porte de la Grande Rivière et le bâtiment Challier, lesquelles se trouvent à 5 à 10 minutes maximum des quais des flottilles. Il est à noter que des places sont réservées pour le personnel pratiquant le covoiturage. Ce dispositif incitatif a été mis en place pour favoriser ce mode de déplacement.

Figure 47 - Difficultés de stationnement rencontrées en fonction de la porte d'entrée



03 | L'organisation des mobilités



Crédit : Christelle Hall - Brest métropole

1 555 réponses à la question ouverte « Comment la mobilité pourrait-elle être facilitée pour les agents travaillant sur l'arrondissement de Brest ? » ont été récoltées. Leur analyse révèle des priorités claires pointées par les répondants, que l'on peut classer en différentes catégories. Au sein de chacune d'entre elles, les réponses sont présentées par ordre d'importance (de la plus fréquente à la moins fréquente). Elles sont formulées de manière à rester fidèles aux messages initiaux, sans juger de leur pertinence.

45 % des réponses (695) comportent des demandes relatives aux transports en commun

- Amélioration des liaisons existantes entre la base navale et les communes périphériques de Brest, avec des fréquences plus importantes et en dehors des heures d'engagé et de dé engagé. Certains répondants regrettent également la disparition de liaisons ayant existé par le passé (avec Guipavas notamment).
- Demandes de lignes militaires dédiées. Le modèle des lignes faisant le lien entre la BAN de Landivisiau et les communes alentours est souvent cité.
- Navettes plus fréquentes dans la base navale.
- Amélioration des correspondances entre les TER, les navettes militaires qui desservent la gare et le transrade.
- Un meilleur entretien des arrêts au sein de la base et un affichage clair des horaires de passage.
- Des parkings relais avec davantage de places pour effectuer la fin du parcours en tram, voire en vélo.
- Rotations de transrades supplémentaires.
- Davantage de bus y compris les samedi et dimanche.
- Des demandes plus rares portent sur les difficultés à emmener son vélo dans le TER par manque de place certains jours.

Des demandes claires formulées par les répondants

34 % des réponses (535) mentionnent les modes actifs

- Besoin de plus d'infrastructures sécurisées pour se déplacer à vélo au sein du port militaire.
- Augmenter le nombre de stationnements pour vélos abrités, améliorer leur qualité (privilégier les arceaux aux « pincés roues »).
- Besoin de disposer d'infrastructures cyclables également à l'extérieur du port militaire, pour pouvoir y accéder.
- Assouplir les contraintes imposées aux cyclistes (pastilles, modèle de gilet jaune spécifique y compris dans la journée). Une quarantaine de répondants y voient une stigmatisation et un découragement de la pratique. L'exemple de Toulon est fréquemment cité (aménagements de meilleure qualité et absence de règles additionnelles au code de la route).
- Incitation financière plus importante.
- Demande d'autoriser la circulation des trottinettes électriques dans le port militaire, vues comme une bonne solution aux distances parfois longues à parcourir.
- Améliorer les conditions de déplacement pour les piétons.
- Mieux encadrer les comportements dangereux de certains automobilistes vis-à-vis des cyclistes (vitesse, cohabitation avec les autres usagers).

16 % des réponses (253) portent sur l'amélioration des conditions pour les automobilistes

- Réduire le nombre de travaux en ville et dans le port militaire.
- Améliorer les conditions de circulation en ville (par l'élargissement ou la création de nouvelles routes, la suppression de ralentisseurs, une meilleure gestion des feux, etc.).
- Augmenter le nombre de places de stationnement dans le port militaire, souvent par la création de nouveaux parkings aériens.
- Améliorer les conditions de stationnement en ville.
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le port militaire.
- Inciter les cyclistes à respecter le code de la route.

1 commentaire sur 10 pointe le besoin d'amélioration de l'état des voiries au sein de la base, quel que soit le mode de déplacement

- Enjeu de sécurité, particulièrement pour les cyclistes qui doivent faire des écarts pour éviter les nids de poule.
- L'éclairage défaillant ou insuffisant est aussi mentionné.

9 % des commentaires portent sur des aspects organisationnels

- Aménager ou assouplir les horaires de déchargé et d'engagé, pour limiter les pics et éviter les embouteillages en entrée ou en sortie du port militaire.
- Améliorer la gestion du trafic, notamment en modifiant les règles d'accès aux ponts flottants (tous modes confondus), en élargissant les horaires d'ouverture de certaines portes ou en optimisant le temps d'attente aux portes.
- Développer le télétravail.

4 % des réponses mentionnent le covoiturage

- Faciliter la connaissance des covoitureurs potentiels par des applications de mise en relation.
- Aménager plus de places de stationnement réservées aux covoitureurs.

5 % des réponses sont classées dans « divers »

- Répondants qui déclarent ne pas voir de solutions d'amélioration leur correspondant, en raison de contraintes familiales, géographiques ou organisationnelles.
- Répondants se déclarant satisfaits de la situation.

03 | L'organisation des mobilités



Synthèse et enjeux

CONSTATS

Une importante tension sur le stationnement à Brest

D'après l'enquête, une majorité de répondants se déclarent insatisfaits en matière de stationnement. Les besoins débordent localement sur la partie civile (notamment aux alentours des portes Jean Bart, Caffarelli, Tourville) et les réserves foncières pour augmenter l'offre sont limitées.

Des accès inégalement répartis selon les portes

Les accès au port militaire se répartissent de manière inégale selon les portes, en raison de l'organisation interne de la base, des propriétés des portes et des stratégies d'accès des personnes. La porte Jean Bart cumule à elle seule près d'un quart des entrées. Les flux traversants de l'est vers l'ouest (de la rive gauche vers la rive droite) génèrent un trafic de transit important dans le centre-ville de Brest.

Une offre alternative à la voiture existante mais perfectible

La voiture est le mode majoritaire pour accéder aux différents sites. On observe cependant des spécificités propres à chaque site. Pour accéder aux sites de la presqu'île de Crozon et de Landivisiau, la part de navettes domicile-travail réalisées en transports en commun est plus importante que la moyenne. À Brest, c'est le vélo qui se démarque par une part modale plus importante que la moyenne, à l'inverse de la marche et des transports en commun.

Des demandes d'améliorations en faveur des transports collectifs et du vélo émergent, soulignant des réserves importantes en matière de report modal.

ENJEUX

Améliorer les conditions d'accès au port militaire

Plusieurs projets internes au port militaire de Brest visent à améliorer les conditions d'accès :

- Gestion dynamique de trafic (sens de circulations, information, ouverture/fermeture des ponts, etc.).
- Amélioration et sécurisation des infrastructures (aménagement et stationnements vélo, cheminements piétons, arrêts de bus/navettes, éclairage, entretien de la voirie).
- Assouplissement des horaires d'engagement et de dégagement pour limiter les phénomènes de pointe.

S'appuyer sur le projet de réfection des portes

Le projet de réfection des portes (une porte par an à partir de 2030) représente l'opportunité d'aborder un certain nombre d'enjeux, qui doivent être intégrés dès le début du projet et faire l'objet d'une coordination la base navale et les collectivités :

- Transfert vers d'autres portes de certaines fonctions aujourd'hui centralisées à Caffarelli (délivrance des badges).

- Accès des poids-lourds.
- Rééquilibrage des accès selon les portes.
- Horaires d'ouverture des portes.
- Aménagements de voirie à mener en cohérence avec les fonctions projetées pour les différentes portes.

Anticiper les évolutions de contexte et de l'activité de la base

La hausse d'activité en partie amont de la Penfeld et ses conséquences en matière de mobilité doivent être anticipées : réindustrialisation, redistribution de certaines fonctions sur les portes de l'Arrière Garde et de la Brasserie, accès poids-lourds. De la même manière, l'évolution des conditions de circulation et de stationnement aux abords des portes poursuivra des objectifs de limitation du trafic de transit et des nuisances liées au stationnement sur l'espace public. Enfin, la gestion de situations de crise nécessitant une évacuation du port militaire ou une évacuation de la ville de Brest, doit être préparée.



4

LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT, UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE

04 | L'IMPACT ÉCONOMIQUE

04 | L'impact économique

Figure 48 - Zone maritime Atlantique

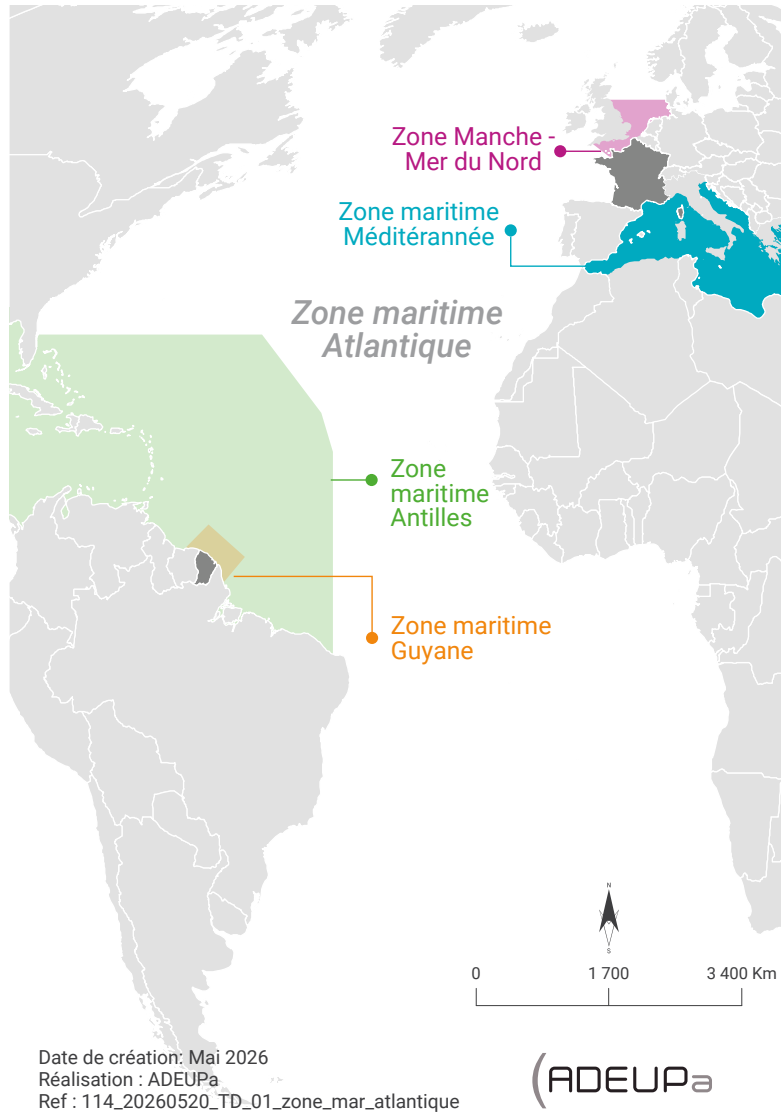
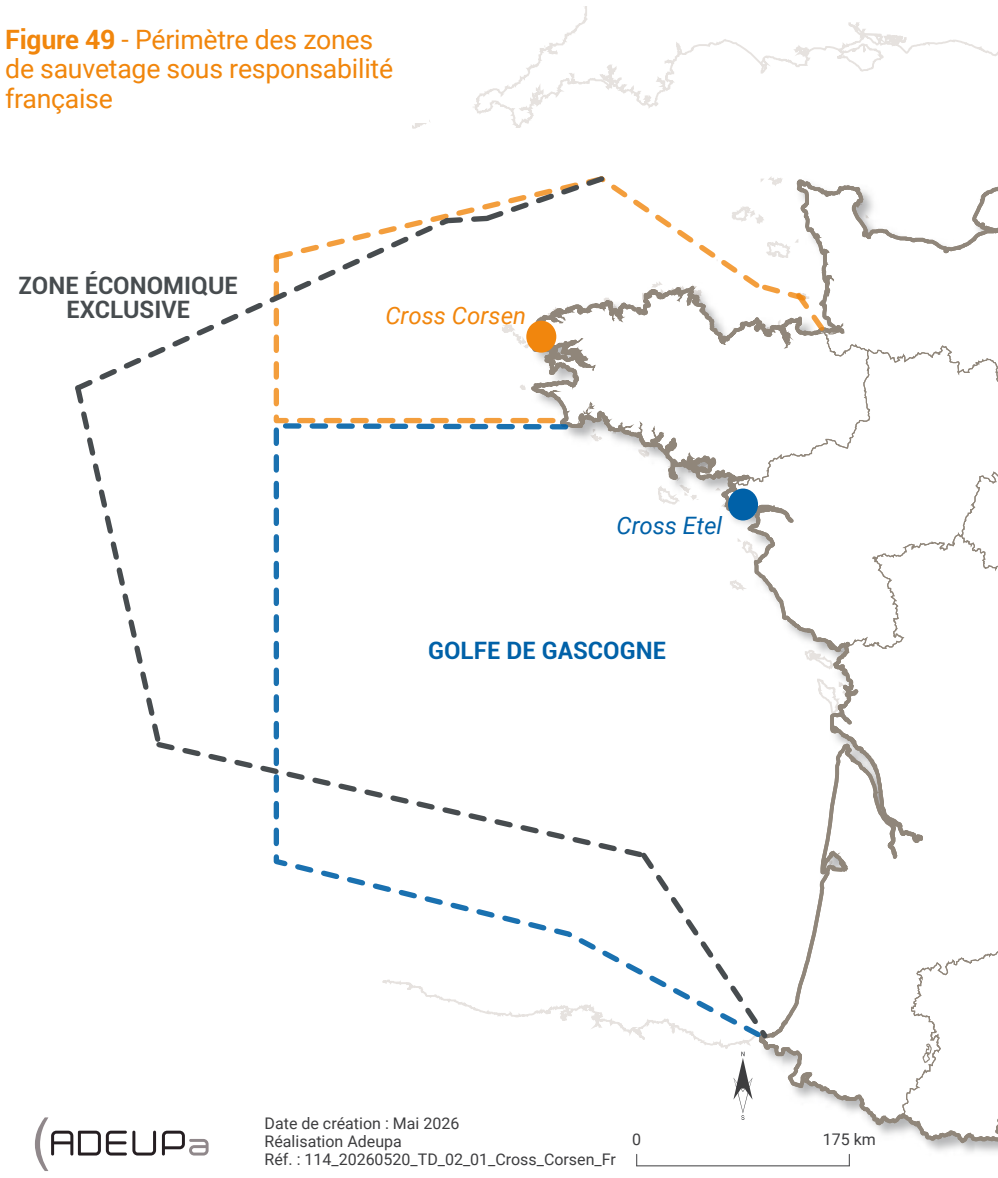


Figure 49 - Périmètre des zones de sauvetage sous responsabilité française



Des interventions à géométrie variable

L'organisation territoriale des armées en France se décline notamment par l'existence de quarante-cinq bases de défense, dont celle de Brest-Lorient, l'une des trois plus importantes, avec Paris et Toulon. Recouvrant la partie occidentale de la Bretagne, à l'ouest d'une ligne allant de Paimpol à Belle-Île-en-Mer, elle concentre des fonctions de commandement (commandant de la zone maritime Atlantique, commandant de l'arrondissement maritime Atlantique et préfet maritime) et toutes les composantes de la marine (forces sous-marines et force océanique stratégique, forces d'action navale, force des fusiliers et commandos, aéronautique navale, enseignements, formations, etc.).

Des activités à fort rayonnement

La préfecture maritime et la base de défense de Brest-Lorient exercent leurs compétences au service d'un territoire bien plus vaste.

La zone maritime Atlantique

L'amiral commandant de la zone maritime Atlantique exerce le contrôle opérationnel des forces maritimes qui opèrent en Atlantique. Sa zone de responsabilités couvre trois principales zones d'opérations : le Grand Nord, le Golfe de Guinée et les approches françaises, du large aux côtes.

Des missions de la préfecture maritime sur l'ensemble de l'Atlantique

La préfecture maritime de l'Atlantique couvre 2 400 kilomètres de côtes, 10 départements littoraux et près de 500 communes littorales. La zone de responsabilité du préfet maritime de l'Atlantique s'étend sur l'ensemble des eaux maritimes :

- Au nord, jusqu'à une ligne brisée allant du Mont-Saint-Michel en France au Gwennap Head en Angleterre ;
- Au sud, jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Certaines missions du préfet maritime sont exercées dans l'ensemble de l'Atlantique (à l'exception de la zone Antilles-Guyane), à savoir la lutte contre la piraterie et les activités illicites.

Des directions opérationnelles avec des périmètres d'action élargis

Les différentes directions au sein de la base de défense de Brest-Lorient exercent leurs compétences dans des périmètres à géométrie variable. Ce fonctionnement a des incidences d'un point de vue économique car certains achats réalisés par les directions locales correspondent à des marchés nationaux. Ils concernent des travaux, des services ou des fournitures pour des activités et des infrastructures extérieures au périmètre d'étude.

Illustrations au travers de trois directions :

- La direction du service de soutien de la flotte (DSSF) à Brest est chargée du maintien en condition opérationnelle (MCO) des bâtiments basés sur la façade Atlantique. Elle supervise également les travaux réalisés au sein des antennes de Cherbourg et de l'outre-mer (Réunion, Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Antilles/Guyane).
 - La plate-forme commissariat Brest (PFC) a pour mission d'appuyer le soutien commun et opérationnel des armées dans le domaine des achats et des finances. Elle contractualise le soutien externalisé multiservices des emprises militaires implantées dans la Base de défense (BDD) de Brest-Lorient. Elle passe également les marchés d'acquisition d'équipements spécifiques pour les forces spéciales et spécialisées des trois armées, ainsi que des marchés de biens et de services au profit de la Marine nationale dans des domaines variés.
- La direction d'appui au numérique zonal (DANZ) Manche Atlantique est l'une des sept directions territoriales en métropole pour le numérique de défense. Elle emploie 400 personnels civils et militaires répartis sur les bases de défense de Brest-Lorient et Cherbourg. Avec Toulon et Orléans, elle est habilitée à engager des marchés et des dépenses, à la fois pour garantir le soutien numérique de proximité, mais également afin de gérer des marchés nationaux pour les armées.

En conclusion, si les activités de la BdD de Brest-Lorient ont une forte inscription territoriale dans l'Ouest breton en termes d'emplois et d'achats, elles s'opèrent également à une échelle bien plus vaste. Cette configuration complexifie l'appréhension du rôle économique de la défense dans les territoires. Elle peut expliquer en partie le recours plus ou moins important à des fournisseurs et prestataires situés hors du périmètre d'étude.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ACHETEURS DANS LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT ?

La **DSSF de Brest** est le maître d'ouvrage délégué pour le maintien en condition opérationnelle des navires. Cette responsabilité implique le recours à des industriels spécialisés dans l'entretien et la réparation lourde des navires, l'achat de pièces de rechange, etc.

L'activité de défense nécessite des infrastructures (quais, formes de radoub, ateliers, etc.). C'est le **Service d'infrastructure de la Défense Atlantique (SID)** qui gère la construction, la modernisation et l'entretien des bâtiments, infrastructures et outils industriels.

La **DANZ Manche Atlantique** garantit l'opérationnalité et la sécurité des systèmes d'information et de communication et des réseaux installés à bord de bâtiments de combat comme dans les unités à terre.

La **PFC Brest** gère les achats afin de répondre aux besoins courants et opérationnels des unités.

L'**atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne (AIA)** a la responsabilité de la maintenance aéronautique.

Trois autres établissements ont une autonomie pour leurs achats, mais n'ont pas été intégrés dans cette étude - l'École navale, le Shom et l'Ensta - car relevant d'un statut particulier d'établissement public.

04 | L'impact économique



Un contexte favorable à l'activité avec un rebond des budgets de défense en France

Selon les données du Minarm, analysées par la chaire Économie de défense (Ecodef), les budgets de défense au niveau national ont été réduits progressivement entre la fin de la guerre froide et les années 2000. Entre 2001 et 2014, le taux de croissance est resté relativement limité même si les opérations extérieures se sont multipliées à la suite des attentats du 11 septembre 2001 des politiques d'austérité ayant frappé tous les postes budgétaires, dont celui de la défense. Un pic est ponctuellement observé en 2009, suite au vote d'un plan national de relance.

À partir de 2015, l'environnement stratégique s'est dégradé : envahissement de la Crimée par la Russie, attentats terroristes en France, etc. Les budgets de défense ont été augmentés en conséquence, avec un taux de croissance annuel moyen le plus élevé depuis la fin de la guerre froide.

Le budget de la défense se répartit en moyenne plutôt en faveur des dépenses d'équipement (54 %), celles de fonctionnement étant composées principalement de la masse salariale. Les efforts budgétaires consentis depuis 2015 sont orientés prioritairement vers les équipements et le développement de nouveaux programmes, dont le renouvellement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

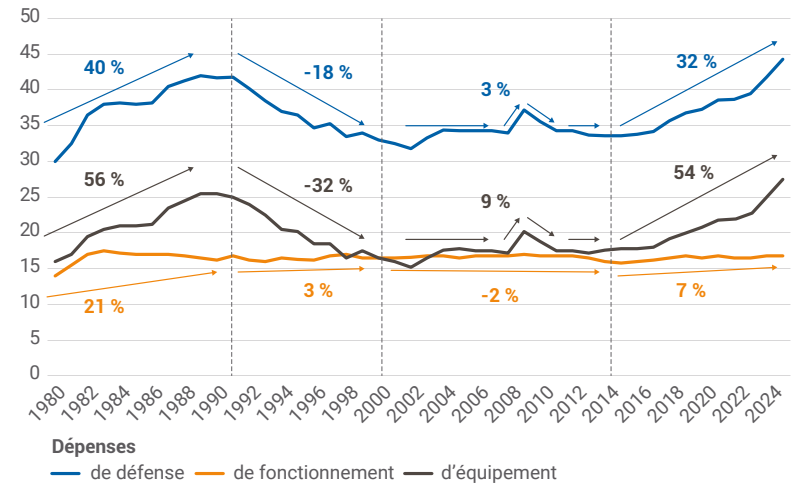
La loi de programmation militaire 2024-2030, tournant stratégique

En application sur la période 2019-2025, la précédente loi de programmation militaire (LPM) a amorcé le retour vers une croissance des budgets de défense. Celle adoptée pour les années 2024-2030 prévoit d'accentuer les efforts pour répondre à la fois aux besoins de renouvellement générationnel des équipements et infrastructures, et investir dans différents champs stratégiques (cyberdéfense, spatial, quantique, etc.).

Elle prévoit une hausse annuelle moyenne des budgets d'environ 6,1 %. Cette trajectoire ascendante reste conditionnée par les contraintes financières de la France et ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de 3,5 % du PIB fixé lors du sommet de La Haye en juin 2025. Une actualisation de la LPM est en cours d'examen au Parlement.

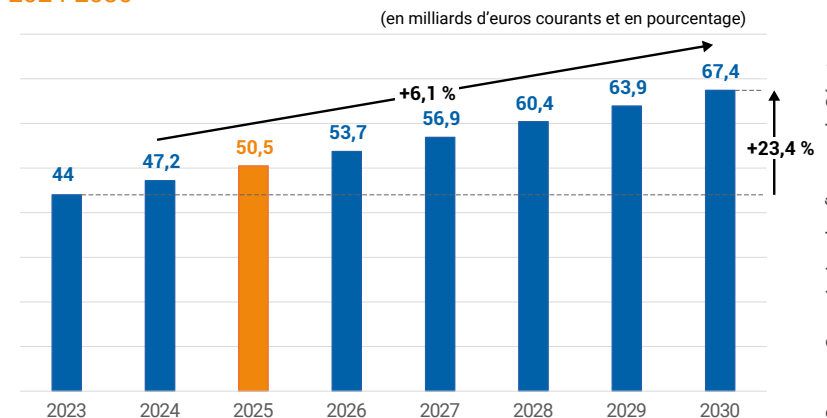
Dans les autres pays européens, les efforts budgétaires en faveur de la défense sont aussi en croissance, avec des proportions nettement plus importantes dans les pays d'Europe centrale et orientale. En valeurs absolues, la France se situe actuellement en 2^e position des dépenses des pays européens derrière l'Allemagne, voire en 3^e position si le Royaume-Uni était intégré dans ce classement.

Figure 50 - Évolution des dépenses et leur composition (1980-2025) en euros constants de 2020



Source : Minarm - Traitement Ecodef

Figure 51 - Trajectoire en crédits de paiement prévue par la LPM 2024-2030



Source : Commission des finances du Sénat, d'après la LPM 2024-2030

04 | L'impact économique

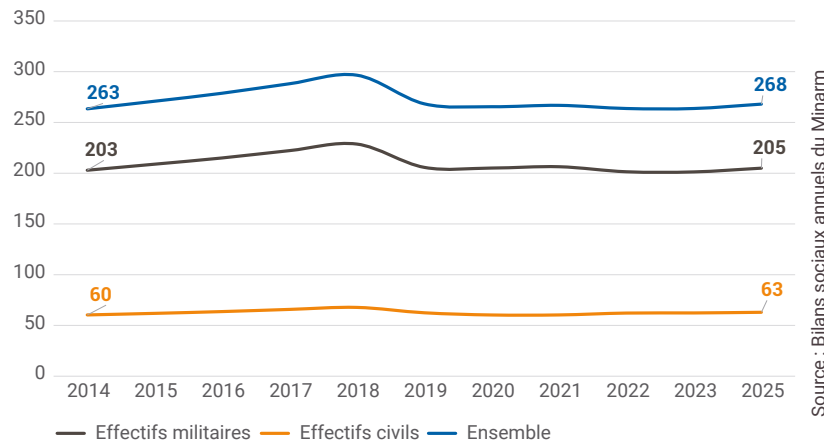


Un contexte favorable à l'activité avec un rebond des budgets de défense en France

Effectifs du Minarm en France : entre croissance, ajustements et stabilisation

Entre 2014 et 2018, la forte augmentation des effectifs du Minarm est principalement due à la remontée en puissance consécutive à l'actualisation de la LPM après les attentats de 2015. Cela est surtout valable pour les effectifs militaires et, dans une moindre mesure, pour les civils. Cette révision a augmenté les recrutements et renforcé les capacités militaires nationales. Cette phase correspond à une période d'investissements importants du Minarm pour répondre aux enjeux de sécurité renforcée, se traduisant notamment dans la politique des ressources humaines du ministère.

Figure 52 - Évolution sur 10 ans des effectifs du Minarm, par statut en France (en ETP)



Entre 2018 et 2019, une baisse des effectifs est observée, liée à la combinaison de plusieurs réformes structurelles et administratives (de périmètres et de statuts). En effet, une ordonnance et un décret ont simplifié les dispositifs de reconversion : le principe consistait en une rationalisation des démarches pour les militaires souhaitant intégrer la fonction publique civile, tout en renforçant les dispositifs de solidarité (emplois pour blessés...). Cela s'est traduit par la

possibilité d'un détachement ou d'une intégration pour les militaires en activité. En parallèle, des mesures d'optimisation budgétaire se sont appliquées, conduisant à une réduction des effectifs, notamment civils.

Enfin, la période 2020-2023 est caractérisée par une stabilisation des effectifs du Minarm.

Des hausses programmées d'effectifs à l'horizon 2030

La LPM 2019-2025 visait à un renforcement des forces armées après plusieurs années de restrictions budgétaires. Cette tendance s'est confirmée dans la LPM 2024-2030, avec un objectif global de 6 300 équivalents temps plein (ETP) en plus à l'horizon 2030 en France.

Figure 53 - Cible d'augmentation nette des effectifs de la défense en France (en équivalents temps plein)

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Hausse nette des effectifs	700	700	800	900	1 000	1 000	1 200

Source : LPM 2024-2030

Ces chiffres n'intègrent pas les évolutions futures liées à la mise en place du service national (SN).

À ces effectifs, il convient également d'ajouter la hausse du nombre de volontaires de la réserve opérationnelle militaire.

Figure 54 - Augmentation nette des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle militaire du Minarm : les objectifs de la LPM

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Hausse nette des effectifs	3 800	3 800	4 400	5 500	6 500	7 500	8 500

Source : LPM 2024-230, en nombre de volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve

04 | L'impact économique

Figure 55 - Effectifs civils et militaires de la base de défense de Brest-Lorient en 2025 localisés à la commune

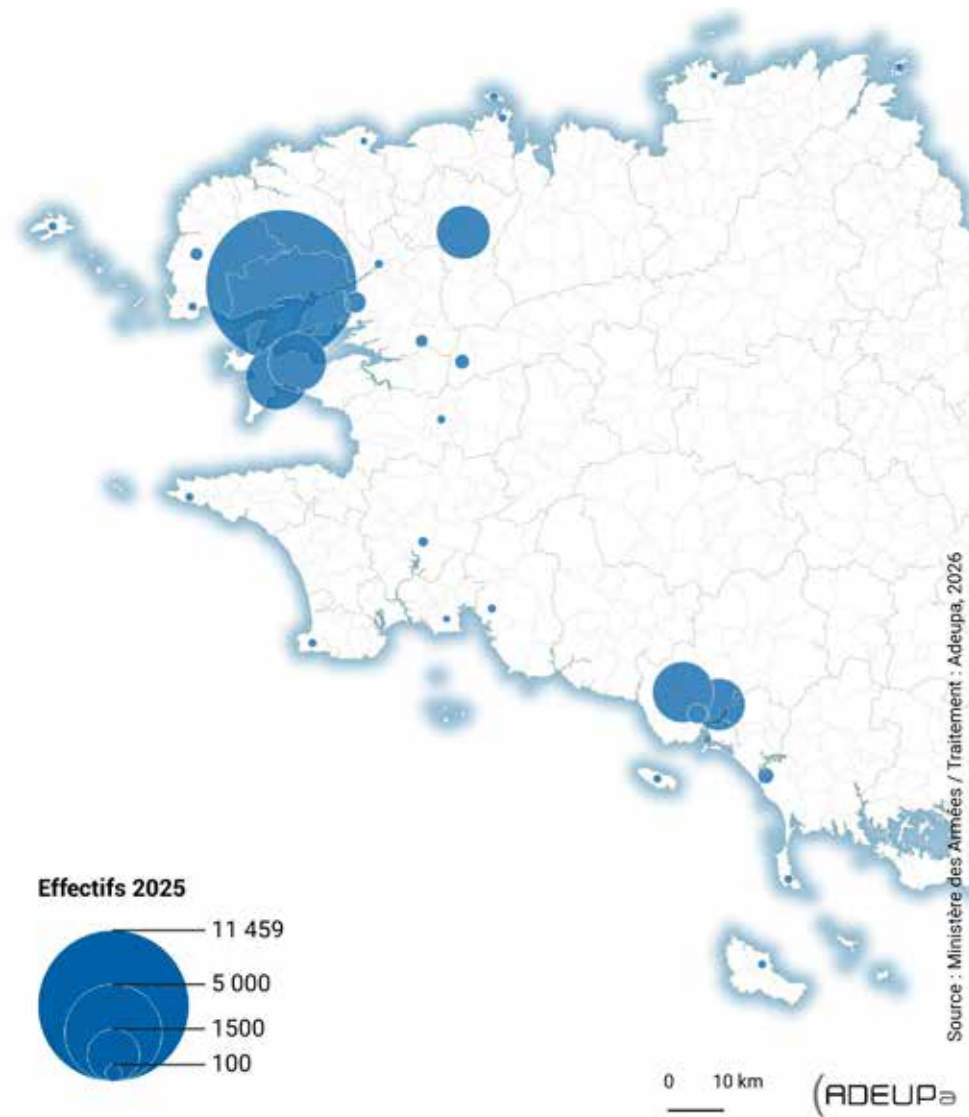
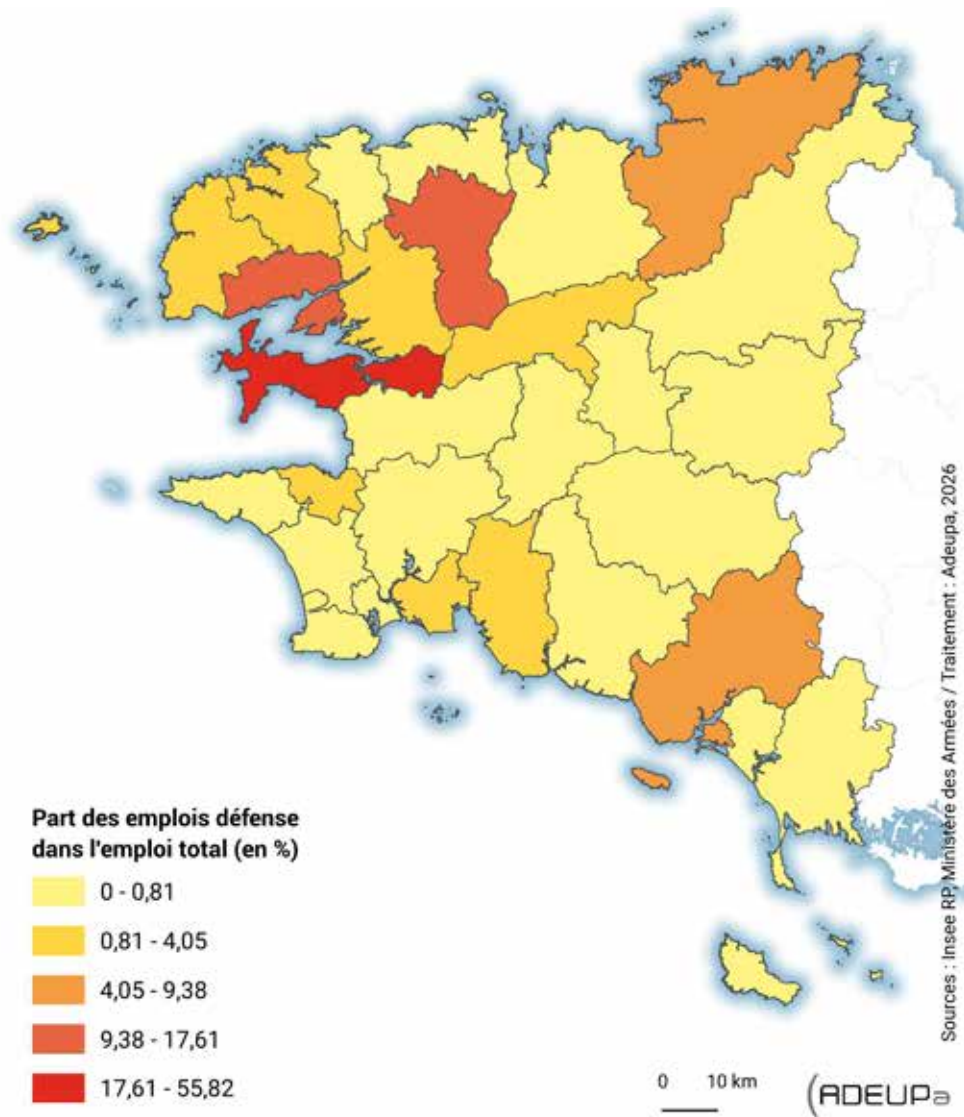


Figure 56 - Part des emplois de la filière défense dans l'emploi total par EPCI



Des effectifs stables

La défense, premier secteur de l'économie maritime en Bretagne

Fin 2024, les activités de défense nationale liées à la mer représentent 29 % de l'emploi maritime en Bretagne¹⁰ selon [l'observatoire de l'économie maritime](#). Ces activités occupent une position constante depuis la première estimation réalisée en 2016. La Bretagne concentre ainsi plus du quart des emplois français relevant du secteur de la défense en mer alors qu'elle ne pèse que 5 % dans l'emploi total. Ce différentiel de rapport témoigne de l'ancrage breton de ces activités.

L'économie maritime s'organise autour de quatre domaines majeurs et historiques en Bretagne. Derrière la défense, les produits de la mer alimentaires (distincts par exemple des produits utilisés pour la pharmacopée) et la construction-réparation navale représentent chacun plus de 20 % des emplois. Le nautisme se positionne au quatrième rang.

Parmi les principaux employeurs de l'économie maritime, plusieurs acteurs majeurs sont implantés en Bretagne du fait de la présence de la défense nationale. C'est notamment le cas de Naval Group, Thales DMS et, dans une moindre mesure, des Chantiers Piriou, qui interviennent régulièrement pour la Marine nationale. Ces acteurs se positionnent respectivement au 2^e, 3^e et 10^e rangs des employeurs bretons.

21 400 emplois en 2025 dans la base de défense de Brest-Lorient

La base de défense de Brest-Lorient emploie 21 400 civils et militaires en 2025 (hors personnel réserviste¹¹). Plus précisément, 14 362 personnels militaires, 5 093 personnes civiles et 1 934 élèves sont recensés. Ces effectifs se répartissent en quatre principaux sites :

- Brest et son port militaire où travaillent 11 500 salariés.
- La commune de Crozon avec le site de l'Île Longue (2 100 emplois), la base aéronautique navale (BAN) et l'école navale sur la commune de Lanvéoc (1 900 emplois).

10. Les établissements du Shom et de l'Ensta ne sont pas comptabilisés dans ce domaine alors même qu'ils ont des liens étroits avec la Marine nationale. Le premier est comptabilisé dans le secteur « intervention publique » et le second dans « enseignement supérieur et recherche marine ».

11. Les réservistes ne sont pas comptabilisés dans les effectifs permanents afin d'avoir un périmètre comparable. Il est à noter pour l'année 2025 l'intégration d'une dimension nouvelle, à savoir l'emploi d'alternants (comprenant parfois des contrats longs dans des domaines spécifiques comme l'informatique).

- Lorient et son agglomération, qui accueillent la BAN de Lann Bihoué à Quéven (2 040 emplois), la base des fusiliers marins et commandos (Basefusco) à Lanester (1 490 emplois), et du personnel à Lorient (160).
- Landivisiau et sa base aéronautique navale (1 570 emplois).
- Loperhet où se situe le radar de Bretagne et sa partie militaire, relevant de l'armée de l'air (150 emplois).

Dans sa globalité, la base de défense regroupe 30 sites géographiques différents en Bretagne, dont 22 d'entre eux comptant un nombre d'emplois plus réduit (pesant au total près de 390 emplois). Ces 22 sites sont dédiés à des missions d'appui et de soutien spécifiques, comme les différents sémaphores, les Cross, etc.

Une stabilité des emplois permanents en 6 ans

Les emplois relevant du Minarm sont en très légère progression (+0,6 %) dans le périmètre de la BdD de Brest-Lorient entre 2019 et 2025, ce qui correspond à 123 emplois supplémentaires.

La faible variation des effectifs masque une réalité plus nuancée selon les types d'emplois occupés. En effet, certaines catégories d'emploi connaissent une progression des effectifs, à l'image du personnel civil (+4 %) ou des élèves (+10 %), tandis que les effectifs militaires accusent un repli (-1,7 %).

Figure 57 - Effectifs par grade et statut en 2019 et 2025 dans la BdD de Brest-Lorient

Catégorie	2025	2019	Évolution des effectifs	Variation des effectifs
Officiers	1 913	1 862	51	2,7
Sous-officiers	9 895	9 984	-89	-0,9
Militaires du rang	2 554	2 757	-203	-7,4
Personnel militaire	14 362	14 603	-241	-1,7
Personnel civil	5 093	4 903	190	3,9
Élèves	1 934	1 759	175	9,9
Effectif total (hors réservistes et Saint-Pierre et Miquelon)	21 389	21 266	123	0,6

Source : REO 2019, 2025
Les élèves comprennent principalement l'école de maistrance et l'école de fusiliers marins

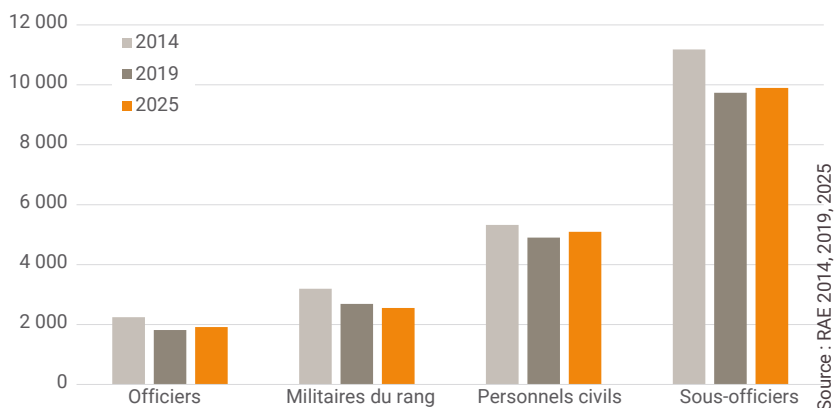


Des effectifs stables

Le recul des effectifs militaires masque des trajectoires variées selon les grades occupés, avec une baisse marquée du nombre de militaires du rang (-7,4 %), d'une érosion plus modeste des sous-officiers (-1 %) et d'une croissance du nombre d'officiers (+2,7 %).

Ces évolutions traduisent une politique de rééquilibrage des forces armées en faveur des postes plus qualifiés, inscrite dans la LPM 2019-2025. Elle induit une professionnalisation accrue des forces, passant notamment par le renforcement des capacités opérationnelles de haute intensité et l'investissement dans les domaines technologiques (cyber, IA, quantique, maintenance préventive, etc.)¹².

Figure 58 - Évolution des effectifs de la défense entre 2014 et 2025 (emploi total) dans la base de défense de Brest-Lorient selon le grade et le statut



Des sites aux dynamiques hétérogènes

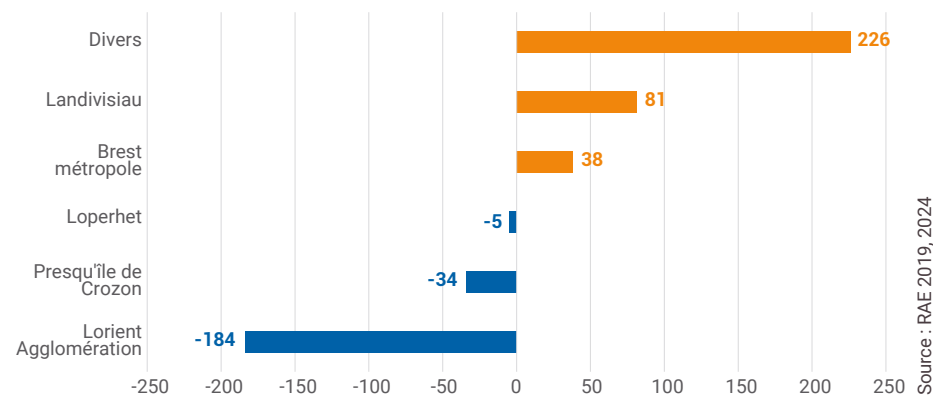
Au sein du périmètre de la BdD, les sites mineurs connaissent la croissance des effectifs la plus importante, avec 226 personnels supplémentaires. Les sites de Landivisiau et de Brest métropole enregistrent également une trajectoire favorable, avec respectivement 81 et 38 personnels supplémentaires.

12. « Sur la période 2024-2030, un volume d'environ 9 000 militaires doit être réorienté vers les nouveaux métiers ou les métiers en tension, ce qui augmente mécaniquement le besoin en formation. » Bulletin officiel des armées, édition chronologique du n°33 du 25 avril 2025.

Inversement, les sites de Loperhet, de la presqu'île de Crozon et de Lorient agglomération se caractérisent par un recul des effectifs. S'agissant de l'agglomération lorientaise, le départ de la frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h à destination de Brest explique l'essentiel de la baisse.

Il est également important de souligner le désarmement de quelques navires de combat anciens, composés d'équipages au volume important. Ces unités sont remplacées par des bâtiments de combat comprenant des systèmes d'armes optimisés, armés par des équipages aux effectifs plus resserrés. Cependant, plusieurs de ces nouveaux bâtiments de combat sont dotés d'un double équipage.

Figure 59 - Évolution des effectifs de la défense entre 2019 et 2025 dans la base de défense Brest-Lorient



Une masse salariale nette estimée à 662 M€

En multipliant le salaire médian net 2024¹³ par les effectifs militaires et civils, en fonction des grades et catégories, la masse salariale est estimée à 662 M€. Par rapport aux montants de 2019 communiqués dans la précédente étude, l'évolution est de +3,8 % en euros courants, mais de -10 % en corrigeant des effets de l'inflation dans la période 2019-2024.

13. Source : Rapport social unique 2024



Réservistes et volontaires : une montée en puissance en cours

Une réserve opérationnelle qui concourt au fonctionnement courant

L'adaptation des armées à un contexte géostratégique en constante dégradation s'accélère. Dans ce contexte, la constitution d'une réserve opérationnelle à la hauteur des ambitions stratégiques en est devenue un maillon essentiel.

Sa montée en puissance est déjà engagée, avec pour objectif d'atteindre 80 000 réservistes d'ici 2030, rapidement mobilisables pour appuyer les armées en cas de crise majeure, et de soutenir un engagement durable en cas de conflit de grande ampleur, impliquant différents espaces et types d'actions.

La réserve opérationnelle est composée de volontaires qui s'engagent à participer aux missions des armées. Le réserviste signe un engagement à servir dans la réserve (ESR) d'une durée de 1 à 5 ans. Le réserviste peut être déployé en métropole comme en outre-mer et ponctuellement en opérations extérieures. Ses missions, très diversifiées, couvrent aussi bien la surveillance maritime, la protection du territoire, le recrutement, que des fonctions techniques telles que les communications, la logistique ou l'enseignement. Les réservistes sont intégrés aux unités de la Marine nationale.

Pendant ses périodes d'activité, le réserviste porte l'uniforme, bénéficie du statut de militaire et contribue pleinement à la défense comme à la résilience de la Nation. Cette participation fait de la réserve une ressource indispensable au fonctionnement courant des forces, en renforçant leur capacité opérationnelle et en apportant une expertise complémentaire. Elle constitue également un vecteur majeur du lien armées-Nation, en permettant une interaction entre la société civile et les armées.

L'engagement dans la réserve est par ailleurs valorisé sur le plan professionnel, notamment par les employeurs civils. Il offre une rémunération (à partir de 53 €/jour), des dispositifs d'accompagnement (aides financières, formations) et des emplois du temps adaptés aux disponibilités de chacun.

En 2024, la Marine nationale comptait 6 000 réservistes en équivalents temps plein, pour un total de 34 500 militaires et 2 870 civils en France. Dans le périmètre de la BdD de Brest-Lorient, 2 452 réservistes sont recensés en 2025. Brest constitue le principal pôle d'affectation avec 1 427 réservistes, suivi de Lanester (466), Quéven (193), Lanvéoc (160) et Landivisiau (84).

Figure 60 - Évolution par grade des réservistes de la Marine en France

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Officiers	1 791	1 668	1 648	1 573	1 849	1 996	2 090
Officiers mariniers	3 053	2 773	2 647	2 509	2 803	2 977	3 250
Quartiers-maîtres et matelots	1 408	936	806	620	757	1 016	1 403
Total	6 252	5 377	5 101	4 702	5 409	5 989	6 743

Source : Minarm



Un déploiement du télétravail rendu difficile par la nature des missions

Depuis la sortie de la crise sanitaire de Covid-19, le télétravail s'est imposé dans les modes d'organisation du travail. Le Minarm n'y a pas échappé, en expérimentant le télétravail pendant la crise sanitaire et en le déployant progressivement, jusqu'à la signature d'un accord interministériel en 2022 qui définissait les modalités d'exercice. Ainsi, à l'image du reste de la société, le télétravail gagne progressivement en popularité auprès du personnel des Armées, permettant bien souvent une meilleure articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle.

Pour autant, tous les métiers et toutes les compétences ne peuvent s'exercer en télétravail. Son déploiement au sein du Minarm semble de fait se circonscrire aux emplois de bureau, permettant alors la mise en œuvre d'outils numériques à domicile.

En France, 22 % des salariés, tous secteurs confondus, télétravaillent au moins une fois par mois. Cette proportion n'atteint que 16 % pour les agents du secteur public, toutes administrations confondues.

ZOOM SUR LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Au sein de la BdD de Brest-Lorient, 11 % du personnel déclare réaliser du télétravail. Cette proportion est plus importante pour les personnels civils puisque 27 % d'entre eux sont concernés (19 % au moins une fois par semaine et 8 % ponctuellement).

5 % du personnel militaire déclare réaliser de la télé-activité, dont 1 % au moins une fois par semaine, une proportion minimale. La nature des missions en mer, d'intervention, de sécurité, de maintenance, rend de fait le télétravail impossible pour la majorité des postes militaires.

Témoignage de cette recherche d'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, parmi l'ensemble des répondants qui télétravaillent, plus des deux tiers sont des agents vivant en couple et avec des enfants (69 %), 18 % sont en couple sans enfants, et 11 % vivent seuls.

Réservistes et volontaires : une montée en puissance en cours

Service national (SN) : un territoire mobilisé

Opérationnel depuis janvier 2026, le service national s'inscrit dans la volonté de renforcer la résilience nationale face à un contexte sécuritaire et géopolitique en mouvement. Il s'agit d'un engagement militaire volontaire et sélectif de dix mois, ouvert aux 18-25 ans, sans exigence de diplôme, permettant de contribuer à la protection du territoire tout en découvrant les métiers des armées.

La Bretagne figure parmi les régions les plus mobilisées pour l'accueil des volontaires. Douze unités bretonnes sont ainsi impliquées dans ce dispositif ; environ 400 jeunes devraient être accueillis dès 2026, dont une part significative au sein de la Marine nationale. Celle-ci prévoit d'intégrer près de 300 volontaires sur la façade Atlantique, essentiellement dans le périmètre de la BdD de Brest-Lorient.

Ce dispositif permettra de renforcer les capacités de protection et de soutien des sites sensibles et de contribuer à la dynamique de recrutement de la Marine nationale. En effet, le SN est conçu comme un levier d'orientation : il permet de susciter des vocations et de favoriser l'intégration dans les filières techniques ou spécialisées de la Marine. Les jeunes peuvent ensuite s'orienter vers une carrière militaire ou poursuivre des études (ex. : BTS cursus Marine nationale au lycée naval de Brest).

Figure 61 - Effectifs des pensions militaires (hors gendarmes) de droit direct en stock rapporté à la population résidente, par département de résidence, au 31 décembre 2025

2,22 % de la population résidente en Finistère en 2025 perçoit une pension militaire de droit direct. C'est le département français où les effectifs de retraités militaires, hors gendarmes, sont les plus représentés dans la population. Viennent ensuite les départements du Var et des Landes.

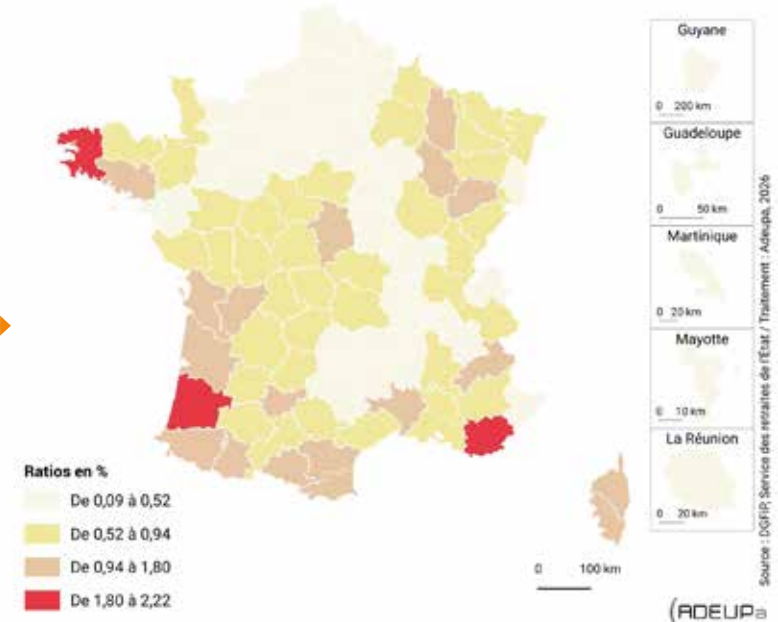
Dans le Morbihan, autre département en partie couvert par le périmètre de la BdD de Brest-Lorient, le ratio atteint 1,41 %.

L'importance des retraités des armées dans l'Ouest breton

Le Finistère apparaît comme le 1er département français pour la part de retraités militaires de droit direct rapportée à la population résidente fin 2025 (2,22 %), devant le Var (2,2 %) et les Landes (2,19 %)¹⁴.

Dans le périmètre de la BdD de Brest-Lorient, le nombre de retraités militaires (hors gendarmes) de droit direct est évalué à 26 800 fin 2025, auxquels il faut rajouter de l'ordre de 7 100 pensionnés militaires de droit dérivé¹⁵.

Le montant des pensions de retraite militaires de droit direct et dérivé (hors gendarmes) versées pour l'année 2025 dans le périmètre de la BdD s'élève à 670 M€.



14. Source : DGFIP, Services des retraites de l'État

15. Droits acquis suite au décès en activité ou en retraite du militaire. Il s'agit en général des droits indirects acquis par le conjoint survivant ou divorcé et/ou les enfants (orphelins) qui bénéficient d'une pension de réversion.



Crédit : Corentin Charles/Marine Nationale/Défense

PFC de Brest : un équilibre entre marchés nationaux et soutien aux unités locales

La plateforme commissariat (PFC) de Brest est un organisme du service du commissariat des armées (SCA). Il en existe huit en France. Son rôle principal est de soutenir les formations militaires en matière d'achats et de finances (passation des marchés publics, accords-cadres et conventions) pour répondre aux besoins courants et opérationnels des armées.

Les principaux postes de dépenses sont les activités de transport maritime et côtier de fret, les services auxiliaires de transport par eau, les services de restauration et les activités de sécurité exercées par des sociétés privées.

Avec environ 100 agents au sein de la PFC, ses commandes génèrent près de 6 emplois indirects pour 1 emploi direct.

Même si la PFC a la particularité de passer aussi des marchés à dimension nationale, ses achats génèrent des retombées locales importantes, particulièrement sur les activités de services comme :

- La sécurité (ex : Mondial protection, S3M sécurité, Seris Security, Weasure Protection).
- Les services d'aménagement paysager (ex. : Jo Simon, Terideal Sparfel, Paysages d'Iroise, Idverde).
- Le nettoyage des bâtiments (ex. : Bret Net, Atalian Propreté, Samsic, Sevel services).
- La restauration collective (Compass Group).

180 M€

montant annuel HT de dépenses en 2024 (170 M€ en 2019)

47 %

de dépenses auprès d'entreprises installées dans le périmètre de la BdD, soit **84,5 M€**

590 emplois indirects

générés par les commandes de la PFC dans le périmètre de la BdD

Hausse des activités numériques de défense

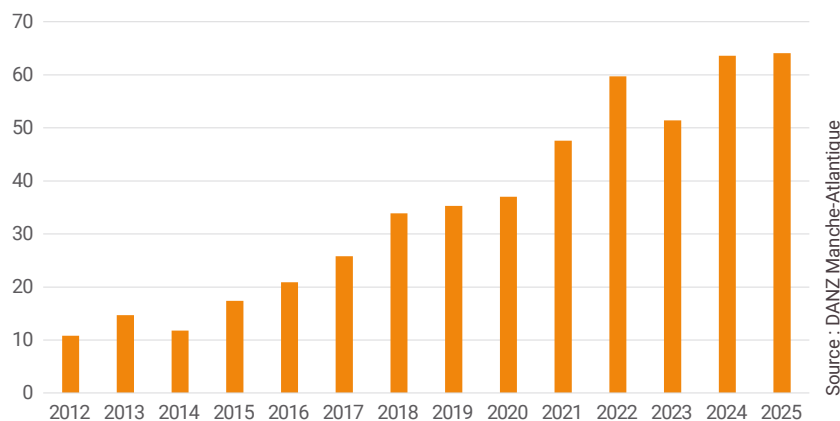
La DANZ Manche Atlantique : croissance de l'activité pour l'opérateur numérique de défense

Les missions de la direction d'appui au numérique zonale (DANZ) Manche-Atlantique recouvrent :

- Le maintien en conditions opérationnelles et de sécurité des réseaux et systèmes d'information.
- La rénovation et la modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication.
- La conduite de projets numériques : systèmes d'information, de communication et de sécurité protection.
- Le déploiement, l'administration et le soutien des systèmes d'information et de communication de défense.
- La fourniture aux bénéficiaires des supports contractuels adaptés à leurs besoins.

Les montants engagés en 2025 sont de 64,1 M€, dont 46,3 M€ engagés en faveur des infrastructures des système d'information, de communication et de protection de la BdD de Brest-Lorient. La moitié des marchés sont confiés à des acteurs locaux et le tiers auprès d'une PME ou d'un groupement comportant au moins une PME.

Figure 62 - Évolution des engagements financiers en M€ de la DANZ Manche-Atlantique



Parmi les principaux prestataires des marchés exécutés localement, citons :

- Eiffage Énergie Systèmes-Automation Défense Systèmes (EES-ADS)-Travaux d'installation électrique - Plabennec
Exemple de marché : Fourniture et mise en œuvre d'un dispositif d'exploitation directe de flux vidéo transmis par drone au profit d'une cellule d'analyse aéroportée sur la BAN de Landivisiau (marché notifié en 2022).
- Thales SIX GTS France SAS - Fabrication d'équipements de communication, siège à Gennevilliers (92)
Exemple : accord-cadre de 84 mois, marché notifié en 2019. Prestations pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) et de sécurité (MCS) des systèmes de détection et de gestion des alarmes en service sur la base opérationnelle de l'île Longue et la pyrotechnie de Guenvénez.
- Marc SA - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires-Brest
- Securitas - Activités liées aux systèmes de sécurité - Brest

04 | L'impact économique

Illustration d'un port militaire et de la diversité de ses composantes et métiers



Entretien et modernisation des infrastructures de défense : des retombées locales majeures

Le SID (service d'infrastructure de la défense) Atlantique est l'un des 7 établissements régionaux du SID déployé en métropole. Ses missions sont orientées autour de quatre axes :

- La réponse aux besoins opérationnels en infrastructures, installations et outils adaptés.
- La construction et la maintenance des infrastructures bâtementaires, maritimes, industrielles et nucléaires.
- L'environnement et l'énergie.
- Des compétences et expertises de pointe sur certains sujets comme la gestion de l'eau et de son cycle.

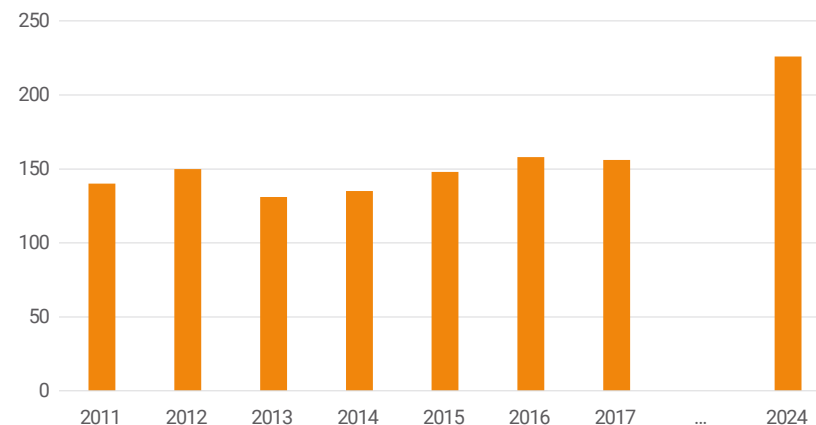
En 2024, le SID Atlantique a effectué des paiements à hauteur de 226 M€ HT, un volume en nette progression par rapport aux chiffres observés dans les années 2010 et traduisant la trajectoire ascendante des budgets de défense en France.

60 % des paiements du SID ont concerné les investissements et le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et installations maritimes, industrielles et nucléaires. Les 40 % restants ont porté sur les infrastructures bâtementaires, tant au niveau de la maintenance de l'existant que de la construction. Le soutien de l'infrastructure de la dissuasion nucléaire génère en effet un gros volume d'activités.

Le recours à 500 entreprises, dont la moitié installées dans le périmètre de la BdD

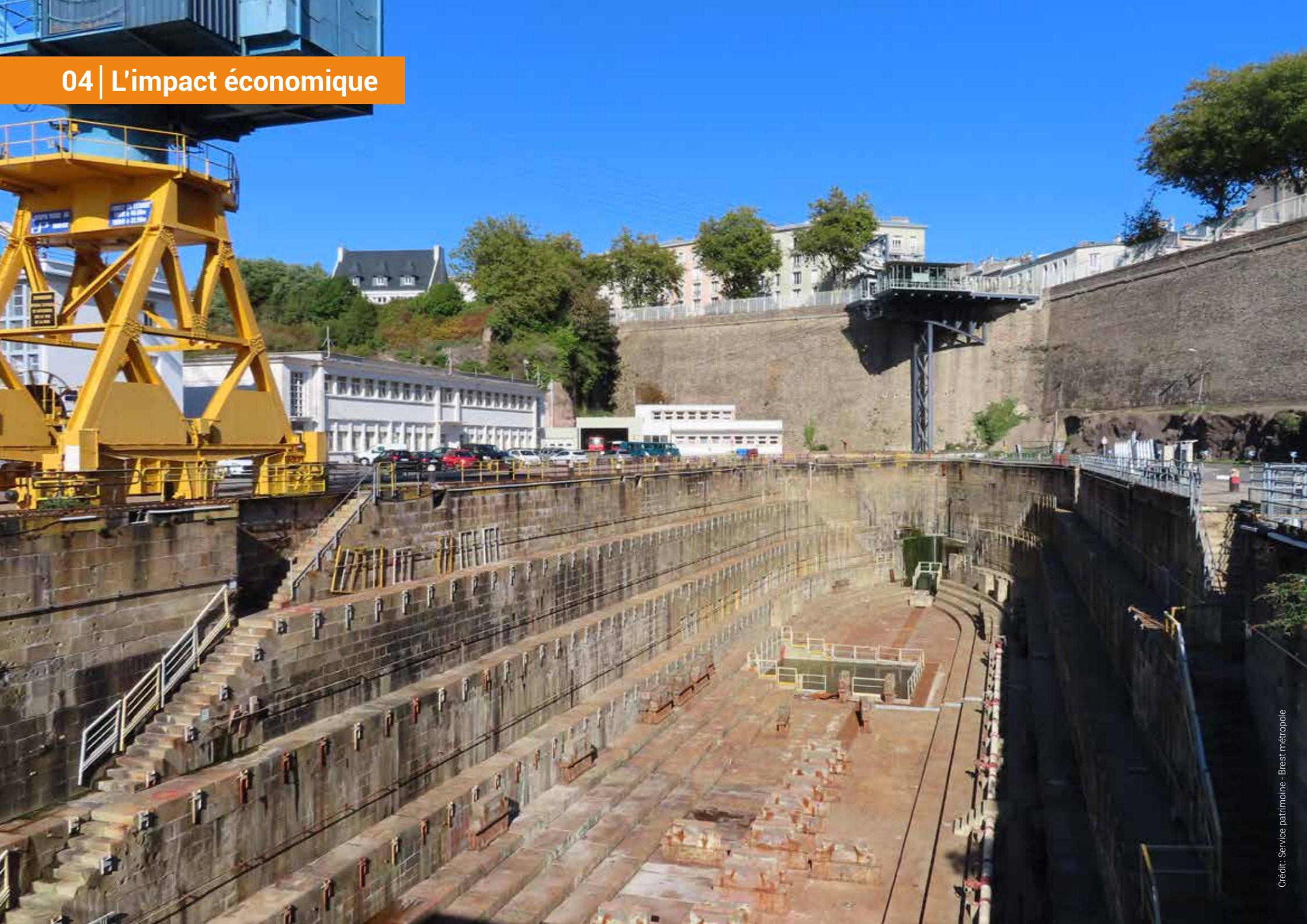
Les entreprises qui interviennent pour le compte du SID se situent essentiellement dans le champ du BTP et de l'industrie. Comme précisé dans l'encart méthodologique les retombées financières sont imputées au territoire dès lors que l'entreprise prestataire a un établissement local. Cette règle peut comporter certaines limites méthodologiques pour le domaine de la construction, puisque des sociétés installées localement peuvent faire intervenir des équipes extérieures, sur des expertises particulières. Ce modèle organisationnel des « grands déplacements », qui concerne particulièrement certains travaux publics, ne peut être identifié dans les fichiers des paiements. Il engendre par ailleurs des retombées pour l'économie locale, en termes d'hébergement et de restauration, qui ne sont pas traitées dans cette étude.

Figure 63 - Montant des dépenses du SID Atlantique (en millions d'euros HT)



Source : SID Atlantique - Traitement : Adeupa

04 | L'impact économique



Entretien et modernisation des infrastructures de défense : des retombées locales majeures

En 2025, les crédits de paiement sont estimés à hauteur de 268 M€. Les perspectives d'activité sont orientées à la hausse compte tenu du vaste plan engagé de modernisation et d'adaptation pour l'accueil des navires de nouvelle génération. À Brest par exemple, après la rénovation du quai des flottilles, les épis porte-avions sont en cours de refonte. Par la suite, d'autres travaux de construction ou d'adaptations seront à réaliser au profits des nouveaux bâtiments de la Marine, dont des adaptations à l'Île Longue et à Brest aux profit des futurs SNLE 3G « Invincible ».

Il s'agit essentiellement d'activités relevant des secteurs de l'industrie et du BTP, qu'il est possible de répartir en 8 domaines :

- Réparation et maintenance navale (ex. : Naval Group, Piriou Naval Services, Société lorientaise de peinture, etc.).
- Travaux d'installation électrique (ex. : Clemessy, Cegelec, GTIE-Synertec, etc.) ;
- Travaux de et travaux préparatoires (ex. : Marc SA, Lagadec TP, Pigeon Bretagne sud, etc.
- Production d'électricité (ex. : Dalkia).
- Construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil (ex. : GTM Ouest, Bouygues bâtiment Grand Ouest, Angevin).
- Construction de routes (ex. : Colas, Eurovia, etc.).
- Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (ex. : Techni-Chauffage, Rousseau, Squiban, etc.).
- Fabrication de structures métalliques et de parties de structures (ex. : Baudin-Châteauneuf).

Cette liste est non exhaustive. De plus, il s'agit de commandes passées par des marchés publics, régulièrement renouvelés, qui imposent à chaque fois une mise en concurrence des entreprises.

Les tendances :

- Une activité en forte croissance. La dernière LPM a marqué un virage avec un engagement net pour investir dans la modernisation des infrastructures, leur renouvellement et la construction de nouveaux outils industriels et maritimes.
- Une part des retombées financières en local proche de l'estimatif sur la période 2014-2017, mais un volume nettement plus conséquent (+39 %) du fait de la croissance de l'activité.
- Une visibilité sur les prochaines années avec un renforcement attendu des efforts de modernisation et d'investissement.
- Des investissements en réponse à l'adaptation aux risques (ex. : cybersécurité, élévation du niveau de la mer).

628 emplois indirects générés

Les commandes du SID Atlantique génèrent 628 emplois indirects dans le périmètre de la BdD de Brest-Lorient, soit pratiquement un emploi indirect pour un emploi direct¹⁶.

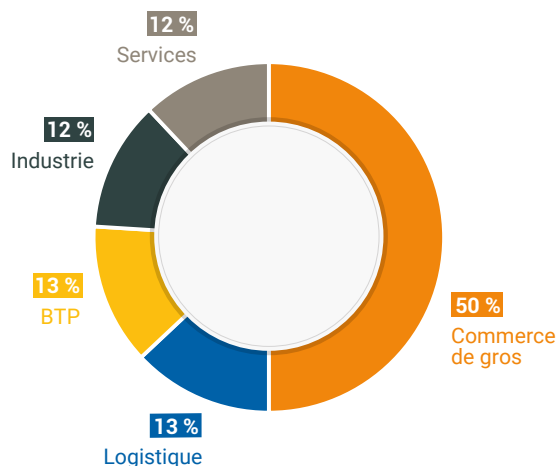
C'est une estimation de l'impact des commandes du SID Atlantique sur l'emploi dans les entreprises locales ayant obtenu des marchés. Sur ces salariés travaillant en réponse aux commandes du SID, la moitié sont employés dans des entreprises de la filière BTP et une majorité de l'autre moitié travaille au sein d'établissements industriels.

.....
163 M€ HT
.....

d'achats ont été réalisés auprès d'entreprises installées dans la BdD en 2024

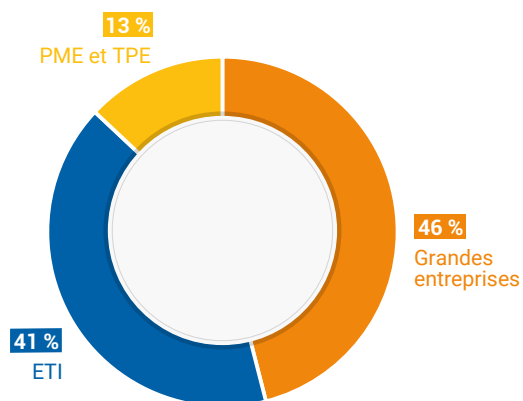
16. Le SID Atlantique emploie 654 agents en 2024.

Figure 64 - Activités des entreprises prestataires/fournisseurs de l'atelier industriel de l'aéronautique (AIA) Bretagne en 2024



Source : AIA Bretagne, traitement Adeupa

Figure 65 - Typologie des entreprises prestataires/fournisseurs de l'AIA Bretagne en 2024



Source : AIA Bretagne, traitement Adeupa

L'atelier industriel aéronautique (AIA) Bretagne : des achats locaux limités par la moindre présence de l'industrie aéronautique dans l'Ouest breton

L'atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne est l'expert industriel de la maintenance aéronautique militaire. Il possède la maîtrise du cycle de soutien des avions de la Marine nationale tout au long de la durée de leur utilisation et assure l'interface avec les industriels. Il est implanté sur les trois bases de l'aéronautique navale dans l'Ouest :

- Landivisiau : avions Rafale.
- Lanvéoc-Poulmic : soutien pour les hélicoptères et notamment les NH90.
- Lann-Bihoué : soutien pour les avions de guet aérien Hawkeye et les avions de patrouille maritime Atlantique 2.

La direction est localisée à Lann-Bihoué où se situe également le service achats qui gère les commandes et paiements pour les trois sites.

7,1 M€ HT
montant total de dépenses, en 2024

Les achats sont orientés autour des rechanges (rechanges constructeurs, composants électriques, électromécaniques, peinture, quincaillerie, etc.), de la sous-traitance industrielle (ex. : métrologie, contrôles réglementaires, réparation, maintenance) et des moyens pour le soutien (informatique, bureautique, communication, équipements de protection, outillages, etc.).

Les activités des principaux prestataires/fournisseurs s'articulent autour :

- Commerce de gros (fournitures et équipements industriels, composants et équipements électroniques et de télécommunication).
- Affrètement et organisation de transports.
- BTP (installation électrique, d'équipements thermiques et de climatisation ; travaux d'isolation, montage de structures métalliques).

Des industriels locaux mobilisés pour entretenir la flotte

- Industrie (construction aéronautique, réparation et maintenance d'aéronefs, fabrication d'équipements d'aide à la navigation, etc.).
- Services (dont services numériques, ingénierie et études techniques, contrôle/essais et inspections techniques).

L'AIA fait appel essentiellement à des grands groupes et des entreprises de taille intermédiaire, dont le siège n'est que rarement dans le périmètre de la base de défense de Brest-Lorient.

En revanche, pour les tâches de modernisation des outils de travail (ex. : construction d'une nouvelle cabine de peinture pour avion à Landivisiau), les intervenants sont plutôt locaux.

SSF Brest : 230 sous-traitants situés en Bretagne

La mission du service de soutien à la flotte (SSF) est de garantir la maîtrise d'ouvrage du MCO des navires. En 2025, les crédits de paiements s'élèvent à hauteur de 900 M€, pour l'entretien de la flotte, par le biais des marchés attribués aux maîtres d'œuvre industriels. En moyenne, 40 % de la dépense correspond à l'approvisionnement en matériels et pièces de rechange et 60 % aux coûts de main d'œuvre spécialisés. Rappelons que le SSF a un périmètre d'intervention élargi par rapport au territoire d'étude puisqu'il gère notamment le MCO des navires basés en outre-mer.

Il faut y rajouter 3 300 emplois en équivalents temps pleins estimés dans le département pour l'entretien des sous-marins, des frégates, etc. Les activités de réparation navale sont concentrées à Brest et en presqu'île de Crozon, particulièrement pour ce dernier point, au titre des programmes de MCO des SNLE. Concarneau bénéficie aussi de cette activité de MCO avec Piriou Naval Services, en charge de l'entretien de certains bâtiments de la Marine nationale (ex. : bâtiments école, bâtiments d'instruction à la navigation).

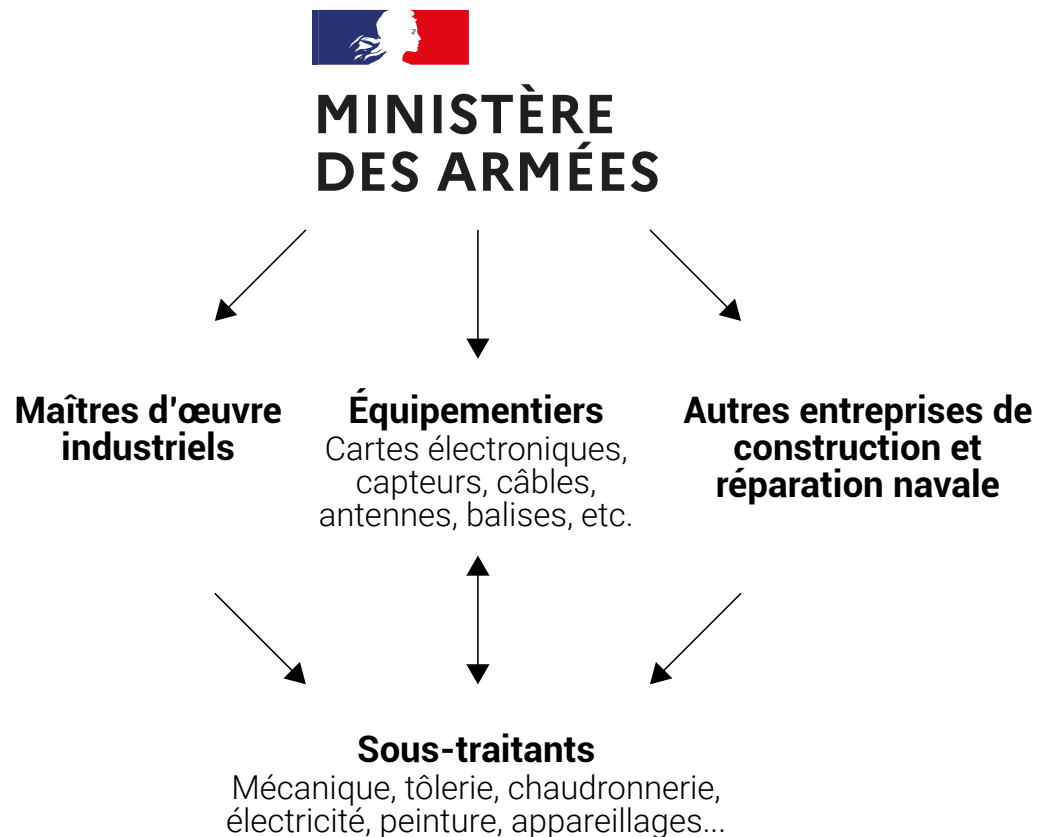
Les industriels attributaires des marchés comme Naval Group, les Chantiers de l'Atlantique, Endel ou CNN MCO peuvent sous-traiter ensuite une partie des travaux. Selon le SSF Brest, 230 sous-traitants sont implantés en Bretagne, dont 180 dans le Finistère.

UNE CONCURRENCE ACCRUE POUR LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE (MCO) DES BÂTIMENTS DE SURFACE

Au gré du renouvellement des marchés publics pour l'entretien des navires, la répartition des activités entre les industriels de la réparation navale évolue. Depuis le changement de statut de l'entreprise Naval Group en 2003, la concurrence s'est développée.

Exemples des attributaires des marchés de MCO pour différents bâtiments :

- SNLE (4 à l'île longue) : Naval Group
- Frégates multi-missions (Fremm : 4 à Brest et 4 à Toulon) : Naval Group
- Patrouilleurs de haute-mer (PHM : 2 à Brest et 1 à Toulon) : CNN MCO
- Chasseurs de mines tripartites (CMT : 6 à Brest et 2 à Toulon) : Naval Group
- Système de lutte anti-mines du futur (SLAMF) : Thalès
- Bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (4 BSAOM en outre-Mer) : Piriou Naval Services / Naval Group
- Bâtiment hydro-océanographique (BHO Beautemps-Beaupré à Brest) : CNN MCO
- Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain (BSAM : 3 à Brest) : Cegelec
- Bâtiment d'essais et de mesures (BEM Monge à Brest) : Chantiers de l'Atlantique / Hensoldt Nexeya France
- Bâtiments écoles et bâtiments d'instruction à la navigation (BE/BIN : 10 à Brest) : Piriou Naval Services
- Remorqueurs et moyens portuaires de la base navale de Brest : Endel
- Goélettes (Étoile et Belle Poule à Brest) : Chantiers du Guip



QUELQUES SPÉCIALITÉS DANS L'OUEST BRETON

- Électronique embarquée
- Acoustique sous-marine
- Photonique
- Traitement du signal
- Matériaux composites
- Traitement des métaux

PROFIL TYPE DES INDUSTRIELS DE LA DÉFENSE

- Un effectif moyen par établissement de 60 salariés
- Un taux d'export moyen de 30 %
- Une activité duale, civile et militaire
- 1 emploi sur 2 dans des groupes dont le centre de décision est extérieur à la Bretagne

DE MULTIPLES CHAMPS D'INNOVATION

- Cybersécurité
- Intelligence artificielle
- Exploration des fonds marins
- Spatial
- Dronisation

Un écosystème au service des armées : 250 entreprises et 19 000 emplois

L'écosystème de la défense se caractérise par une diversité d'entreprises qui concourent à répondre aux marchés de défense, qu'elles travaillent pour les entités adjudicatrices de la BdD de Brest-Lorient, pour d'autres maîtres d'ouvrages comme la DGA ou en sous-traitance industrielle.

Les entreprises étudiées sont celles qui concourent à la conception, à la production et à l'entretien des équipements des armées, et celles appartenant à la base industrielle et technologique de défense (BITD). Le champ d'analyse inclut également la filière BTP spécialisée dans les ouvrages et infrastructures industrialo-portuaires et aéronautiques.

Des maîtres d'œuvre industriels historiques employant 8 250 salariés

La BITD est structurée en France autour de neuf maîtres d'œuvre industriels¹⁷ (MOI), dont quatre sont présents dans l'Ouest breton.

Acteur majeur dans le secteur de la défense navale, Naval Group joue un rôle clé à Brest, Lorient et Crozon, grâce à ses activités centrées sur la construction, la maintenance et la modernisation de navires militaires. Le site de Brest est central dans le maintien en condition opérationnelle des SNLE, assurant ainsi leur disponibilité et leur performance. Le site lorientais quant à lui, est positionné dans la fabrication de navires de surface comme les frégates de défense et d'intervention. Le groupe emploie dans le Finistère et le Morbihan plus de 5 100 collaborateurs et recourt à de nombreux sous-traitants et prestataires locaux.

Leader mondial des technologies de défense et de sécurité, Thales à Brest est l'acteur de référence pour les systèmes de lutte sous-marine, de chasse aux mines, de surveillance maritime et des systèmes d'autoprotection notamment celui de l'avion rafale.

ArianeGroup, entreprise filiale d'Airbus et de Safran, dispose d'un site à Crozon. Les équipes y assurent la préparation finale des missiles balistiques M51 et leur embarquement à bord des SNLE au profit de la force océanique stratégique.

Le groupe Safran dispose quant à lui d'un site à Guidel au travers de sa filiale Safran Electronics et Defense Beacons, spécialisée dans la conception d'émetteurs de localisation d'urgence pour l'aéronautique de défense.

¹⁷. Naval Group, Thales, ArianeGroup, Airbus Defense & Space, Dassault Aviation, Nexter, Safran, MBDA, Arquus

Les autres industries de défense : 120 entreprises et 7 200 salariés

La construction et la réparation navale

Au-delà des maîtres d'œuvre industriels, des acteurs interviennent aussi sur la construction et le MCO des navires et des aéronefs, soit en sous-traitance des MOI ou directement pour le Minarm. Citons quelques acteurs qui ont des marchés pour la construction et l'entretien des bâtiments de combat comme Piriou (Concarneau et Brest), Kership (Concarneau), CNN MCO (Guipavas) ou le Chantier du Guip (Brest) pour les voiliers écoles.

Les entreprises industrielles de sous-traitance

Des acteurs comme Fouré Lagadec (Brest), Endel Bretagne (Brest), Actemium Marine (Concarneau), Meunier (Brest) interviennent dans des champs divers : mécanique, tôlerie, soudure, électricité, peinture, chaudronnerie, etc. Les marchés militaires ne sont pas exclusifs dans leurs activités, mais constituent un socle important.

Des entreprises d'ingénierie

Elles viennent en appui aux activités industrielles pour réaliser de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre. Ex. : Ekium (Brest et Lorient), Ingeliance technologies (Brest), ACEPP (Brest).

De nombreux équipementiers

Ils conçoivent et produisent des pièces, composants et ensembles, notamment électroniques, photoniques ou mécaniques, qui entrent dans la fabrication de matériels stratégiques (systèmes électroniques et électromagnétiques, capteurs, câbles, pièces d'usinage...). L'activité de R&D est souvent importante pour faire évoluer les technologies répondant aux besoins des armées.

Les équipements peuvent être à destination de la marine, mais peuvent aussi adresser les autres segments : l'armée de terre, l'aéronautique, le spatial.

Exemples : Exail (Brest et Lannion), Novatech (Lannion, Pont-de-Buis-Lès-Quimerch et Ploumilliau), Lumibird et Keopsys (Lannion), Cicor (ex-Eolane, Douarnenez), Laudren Electronique (Lanester), Prolann (Rospez), Toliroise (Brest), Ineo Défense (Morlaix).

04 | L'impact économique



Un écosystème au service des armées : 250 entreprises et 19 000 emplois

Une vingtaine d'acteurs du BTP positionnés sur des infrastructures industrialo-portuaires complexes et sensibles

Les activités de BTP ne font pas partie au sens strict de la base industrielle et technologique de défense. Pour autant, la sensibilité des activités et des sites nécessite des expertises pointues pour construire les infrastructures industrialo-portuaires et les entretenir. Par ailleurs, les infrastructures intègrent de plus en plus des dimensions technologiques et peuvent être considérées comme une composante majeure des systèmes de défense.

Une vingtaine d'entreprises emploient 1 100 salariés. Certaines d'entre elles ont une double activité de MCO navale et d'infrastructures portuaires.

Les principaux intervenants localement sont rattachés à des grands groupes nationaux ou à des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exemples : Marc SA (Brest), Eiffage Énergie systèmes-Clemessy (Plabennec), Actemium (Gouesnou), Eiffage travaux maritimes et fluviaux (Lorient), Cegelec Défense (Guipavas).

Des prestataires de services spécialisés : une centaine d'entreprises et 2 400 emplois

Les prestataires de services couvrent un spectre large de besoins :

- Services numériques ;
- Développement de logiciels et traitement de données ;
- Cybersécurité ;
- Connaissance et surveillance environnementale.

Dans les entreprises spécialisées venant en appui aux activités de défense, l'Ouest breton accueille également quelques prestataires de logistique industrielle et des équipementiers spécialisés dans la fourniture de tenues, de matériels et de protections pour le personnel des armées.

QUELQUES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACTIVITÉ :

- Une grande partie de l'activité défense de l'Ouest breton est orientée vers la dissuasion nucléaire. Les entreprises de l'écosystème défense interviennent ainsi dans des environnements hautement sécurisés et exigeants. La certification Cefri* est obligatoire pour intervenir au sein de certains sites.
- Des certifications et qualifications particulières peuvent être demandées (exemple des activités de peinture et de la certification délivrée par l'ACQPA**).
- Les intervenants doivent être exclusivement de nationalité française sur l'Île Longue.

* Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel sous rayonnement ionisant.

Les certifications radioprotection délivrées par le Cefri concernent les entreprises intervenant dans les installations nucléaires, dont les installations nucléaires de base secrète (INBS) comme le site de l'Île Longue.

** Association pour la certification et la qualification en peinture anticorrosion. Les certificats attestent de la performance des systèmes de peinture, des aptitudes et des niveaux de compétences des personnes.

LES MÉTIERS DE LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE : DES QUALIFICATIONS DE POINTE

L'atelier industriel aéronautique de Bretagne emploie 700 personnes, sur les trois bases aéronavales (Lann-Bihoué, Lanvéoc et Landivisiau). Service dédié au soutien, il est constitué autant de personnels militaires que d'agents civils. Leur mission est d'assurer le MCO des diverses flottilles (Atlantique 2 et Hawkeye, Rafales, hélicoptères NH90). Les métiers de la maintenance aéronautique impliquent un niveau de qualification important qui nécessite des temps de formation de l'ordre de 3 ans. À ce titre, l'AIA coopère avec des établissements dispensant des formations aéronautiques, dont les lycées Tristan Corbière à Morlaix, Marcel Callo à Redon et Pierre de Coubertin à Meaux. Il accueille des stagiaires et des apprentis.

Il recrute des diplômés issus de ces écoles, qui bénéficient de formations internes pour adapter leurs compétences à l'aéronautique militaire et aux spécificités des différents matériels déployés.

Dans un contexte de vieillissement des actifs, le renouvellement générationnel et la formation doivent permettre de préserver les compétences de haut niveau existantes. Certains profils sont à ce titre plus difficiles à recruter (ex. : chaudronnerie, matériaux composites, hydraulique, électromécanique) car l'application de ces métiers au domaine aéronautique est spécifique.

En 2025, l'AIA Bretagne envisageait entre 50 et 60 embauches, volume intégrant le remplacement de salariés et la création de nouveaux postes.

Impact économique local : l'exemple des bases aéronautiques de Landivisiau et Lanvéoc

La base aéronavale de Landivisiau : le 2^e employeur dans le pays de Morlaix

La base aéronavale (BAN) de Landivisiau couvre une emprise foncière de 380 ha, sur six communes (Saint-Servais, Bodilis, Plougar, Saint-Derrien, Plouneventer et Plougourvest). 1 700 personnels civils et militaires y travaillent, auxquels s'ajoutent une dizaine de salariés d'industriels spécialisés (Dassault, Daher, Thales) et du personnel d'entreprises sous-traitantes pour les services courants soit au total environ 1 900 salariés.

Des entreprises interviennent quotidiennement pour la maintenance courante (30 salariés), le nettoyage (8), le gardiennage (10), la restauration, etc. Des travaux en cours et à venir impliquent des sociétés locales, de BTP notamment. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SID Atlantique, la DANZ Manche Atlantique ou l'AIA Bretagne, suivant le degré de spécialisation des travaux. Parmi les investissements en cours ou à venir, peuvent être citées la réfection des portes d'un grand hangar, la construction d'un nouveau bâtiment (20 M€), la construction d'un atelier parachutes, une nouvelle cabine de peinture pour avion, la réfection de la piste et de son balisage.

Dans le même temps, 127 logements sont en cours de réhabilitation, des travaux menés jusqu'en 2027. Le reste du parc immobilier, soit 394 logements, sera modernisé avant la fin de l'année 2032.

La BAN de Landivisiau dépense par ailleurs chaque année de l'ordre de 130 K€ auprès des commerces et services de proximité pour des achats du quotidien (exemple des événements de cohésion).

Les lieux de résidence du personnel sont dispersés, compte tenu de la localisation de la BAN, au croisement des bassins d'emploi de Brest et Morlaix. Son positionnement et la forte attractivité des métiers proposés facilitent le recrutement des personnels. Le turn-over y est faible, même si certains personnels expérimentés peuvent faire le choix d'aller travailler dans le civil, compte tenu de la transférabilité des savoir-faire (pilotes, contrôleurs aériens, mécaniciens aéronautiques, etc.).

Le site accueille chaque année des stagiaires venant de la France entière, selon des attributions gérées par Toulon (siège de la gestion de l'aéronautique navale) : 90 élèves de 3^e, 40 à 50 inscrits en bac professionnel, 1 000 jeunes pour la journée défense et citoyenneté (JDC), plus d'une vingtaine de jeunes pour la préparation militaire marine, etc.

La base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic : entre 800 et 900 personnels pour assurer les missions de défense et celles relevant de l'action de l'État en mer

Le site de la BAN Lanvéoc s'étend sur 321 ha. La base est opérationnelle 24h/24 et 7j/7.

Elle constitue un maillon essentiel du dispositif de la Marine nationale sur la façade Atlantique, tant pour les missions militaires que pour les opérations relevant de l'action de l'État en mer.

700 personnels militaires et 60 personnels civils et y travaillent, auxquels s'ajoutent 90 réservistes par an. En outre, une cinquantaine de salariés d'entreprises de l'aéronautique (Babcock, NH, Airbus Helicopters, etc.) interviennent pour des travaux externalisés.

Comme sur la BAN Landivisiau, d'autres acteurs économiques œuvrent au quotidien pour les services courants comme la sécurité, la restauration collective, l'entretien, la maintenance, etc. Les marchés sont passés par les services spécialisés précédemment évoqués : PFC Brest, DANZ, AIA Bretagne, etc.

La BAN de Lanvéoc consacre par ailleurs un budget annuel d'environ 150 K€ pour des achats courants directs réalisés dans les commerces de proximité (boulangeries, supermarchés, magasins de bricolage, etc.).

Des investissements sont programmés à l'horizon 2030 afin de regrouper les flottilles opérationnelles autour de la 33F (flottille d'hélicoptères de l'aéronavale).

La particularité du site est son isolement géographique. Cette position excentrée pénalise l'attractivité des postes compte tenu des problématiques de mobilités, d'accès au logement, aux soins, aux services et aux équipements (ex. : absence de lycée). Seul un salarié sur dix réside sur le territoire de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime et plus de la moitié dans le secteur de Brest métropole.

Des efforts sont déployés pour attirer les jeunes vers les métiers de l'aéronautique navale : organisation des classes de défense, ouverture de la BAN de Lanvéoc aux établissements scolaires, interventions sur les forums de métiers, permanences à la maison des services publics de Crozon pour informer sur les différents métiers, accueil d'une centaine de jeunes par an dans le cadre de la JDC, etc. Les évolutions technologiques pourraient contribuer à améliorer l'attractivité des métiers : drones, intelligence artificielle, quantique....

LA DÉFENSE, POU MON ÉCONOMIQUE DE L'OUEST BRETON...

Tous les maillons de la filière défense sont représentés dans les activités économiques de l'Ouest breton : commandement, forces opérationnelles, industriels, sous-traitants, prestataires de services, formation et recherche. Au-delà du personnel des armées, l'écosystème rassemble des maîtres d'œuvre industriels, des sous-traitants, équipementiers, fournisseurs de biens et services, sociétés d'ingénierie et de conseil.

Les activités navales y sont prédominantes, du fait de l'implantation de nombreuses forces de la Marine nationale. Les dimensions aéronautique et spatiale sont aussi bien présentes, notamment à travers les bases aéronavales de Lanvéoc, Landivisiau et Lann-Bihoué, ainsi que des industriels fournissant des composants électroniques, des capteurs ou des lasers intégrés dans divers équipements militaires, des frégates aux sous-marins, aux avions Rafale et aux drones de surface, sous-marins ou aériens.

La présence militaire a entraîné dans son sillage ou a contribué à l'installation d'acteurs majeurs de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation : Ifremer à Plouzané, le Shom à Brest, les grandes écoles comme l'Ensta à Brest ou l'école navale à Lanvéoc. Les activités de défense contribuent ainsi à stimuler l'innovation en offrant des terrains applicatifs et

d'expérimentation diversifiés pour différentes technologies et champs d'expertises, en complémentarité des activités civiles.

Les activités à la pointe bretonne sont très fortement marquées par les forces de dissuasion nucléaire, qui constituent un moteur de l'activité et qui induisent un niveau impérieux d'exigences pour les entreprises et salariés qui interviennent dans cet environnement.

La Marine nationale fêtera ses 400 ans en 2026, suivis des 400 ans du port militaire de Brest en 2031. Dans un contexte géostratégique marqué par de fortes tensions, la BdD de Brest-Lorient représente plus que jamais un port d'appui stratégique pour la défense européenne. De lourds investissements sont engagés pour moderniser et renouveler les infrastructures et équipements, parfois vieillissants et les adapter aux nouveaux programmes (sous-marins 3^e génération, nouvelles frégates, système de lutte anti-mines marines futur, etc.).

Synthèse et enjeux

... AUX ENJEUX MULTIPLES

Ressources humaines : recruter, fidéliser, former

Pour répondre aux commandes des armées, le besoin en personnel qualifié grandit.

L'une des pistes pour les employeurs comme pour les acteurs de la formation réside dans une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Si elle est aujourd'hui déployée à l'échelle régionale par le Campus des industries navales (Cinav), elle gagnerait à être adaptée plus finement au niveau local.

À cette problématique s'ajoute celle, connexe, du logement et des services nécessaires pour accueillir les actifs, sur des durées plus ou moins longues (de la mission ponctuelle au CDI, en passant par le chantier en grand déplacement). Ce travail s'inscrit dans une logique partenariale : Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer en Bretagne, Cinav, UIMM, Région Bretagne, etc.

Des compétences industrialo-portuaires à conforter

Après une période de tassement de l'activité, le vivier industriel brestois s'est trouvé fragilisé. Cela s'est notamment traduit par des entreprises moins capitalisées, plus endettées ou confrontées au renouvellement générationnel des chefs d'entreprise. Cette situation s'est accentuée pour des raisons structurelles : faiblesse de la concurrence sur certaines compétences, un hinterland de Brest étroit, l'éloignement de bassins structurés comme Saint-Nazaire ou Le Havre. L'enjeu pour

l'Ouest breton, et singulièrement pour Brest métropole, est d'être une terre accueillante pour les industriels, d'offrir de la visibilité sur les marchés, et de proposer une capacité d'accueil adaptée : immobilier d'entreprise, outils industriels comme la nouvelle aire de réparation navale, personnel formé, territoire accueillant, sécurisant, offrant un environnement sain et des services nombreux et de qualité.

La réponse aux commandes militaires en hausse et les perspectives de réindustrialisation avec par exemple la participation du site de Brest à la construction des SNLE 3G impliquent, un renforcement des compétences industrielles dans l'Ouest breton.

Favoriser l'innovation et accompagner la montée en puissance d'activités duales

Encourager l'innovation constitue un levier essentiel pour ouvrir aux entreprises l'accès aux marchés de la défense. Ce point implique un accompagnement structuré des acteurs économiques avec notamment la mise en relation entre les forces de recherche et les utilisateurs finaux. Le Minarm exprime des besoins croissants liés aux mutations technologiques : intelligence artificielle, drones, IoT, technologies quantiques, spatial.... Plusieurs entités de la BdD de Brest-Lorient œuvrent directement en ce sens, en travaillant avec des laboratoires de recherche associant les universités de Bretagne occidentale et de Bretagne Sud, les grandes écoles et des organismes nationaux.

Réussir les transitions environnementales

Comme tout acteur économique, le Minarm est engagé dans les transitions environnementales. Celles-ci recouvrent à la fois des efforts de décarbonation et de transition énergétique, principalement dans les activités non opérationnelles, ainsi qu'une adaptation progressive de l'outil de défense aux effets du changement climatique. Formulée dans la stratégie ministérielle « Climat et Défense » (approuvée le 25 avril 2022), cette démarche vise à préserver l'efficacité opérationnelle des forces tout en renforçant leur résilience face à des conditions climatiques de plus en plus contraignantes.

Activer le levier de la commande publique pour faire venir des entreprises technologiques

Dans un hinterland qui s'avère restreint, les marchés publics peuvent constituer un levier pour améliorer la visibilité de l'écosystème local. À ce titre, il pourrait être pertinent d'organiser des rencontres entre les acheteurs publics et les entreprises, notamment dans le cadre d'un forum annuel par exemple.

Note méthodologique

L'enquête

Afin de mieux comprendre les comportements des personnels de la base de défense, une enquête a été menée dans le cadre de l'étude. Le questionnaire, élaboré par l'Adeupa en lien avec le ministère des Armées (Minarm), comprenait une quarantaine de questions portant sur le profil des répondants, leur logement, leurs modes de garde des jeunes enfants et leurs mobilités. Il associait principalement des questions fermées (à choix multiples) à quelques questions ouvertes permettant d'illustrer et compléter les réponses.

L'enquête a été administrée et traitée en interne par le Minarm (Ceclant). La collecte des réponses s'est déroulée du 6 juin au 7 juillet, avec deux phases de relance. Au total, plus de 5 000 réponses ont été recueillies auprès des personnels militaires et civils des principaux sites de la base de défense Brest-Lorient (hors sites morbihannais).

Rapporté aux effectifs présents sur le territoire étudié, le taux de participation (environ 30%) peut être considéré comme largement satisfaisant, garantissant la robustesse et la significativité des analyses thématiques réalisées.

Au-delà des données quantitatives recueillies, cette enquête a également permis d'apporter un éclairage qualitatif complémentaire aux différentes bases de données mobilisées dans le cadre de l'étude.

L'impact économique

L'impact économique des commandes passées par la base de défense de Brest-Lorient vise à identifier et à localiser les retombées économiques sur le territoire d'étude. Elle a nécessité la mobilisation des différentes directions, au travers d'entretiens pour appréhender les spécificités des activités et le recueil de données financières. Les paiements analysés sont ceux de l'année 2024.

Pour évaluer la part des dépenses allouées à des entreprises dans le périmètre de la base de défense de Brest-Lorient, selon les cas, les méthodes ont différé : soit un traitement par l'Adeupa de fichiers détaillés permettant de localiser les fournisseurs et sous-traitants, soit une estimation par les directions elles-mêmes.

Conformément aux méthodes appliquées en France pour les études d'impact économique, lorsqu'une entreprise dispose d'un établissement dans le périmètre d'étude, l'impact est considéré comme local. Compte tenu des divers périmètres d'intervention des acheteurs, les méthodes ont été adaptées pour traiter certains cas :

- les marchés « nationaux », c'est-à-dire des achats réalisés depuis la base de défense de Brest-Lorient, mais répondant à des besoins centraux.
- les marchés dont la réalisation n'est pas locale (ex : MCO des navires en Outre-Mer).

Glossaire

3G	Troisième génération	ETI	Entreprise de taille intermédiaire
AIA	Atelier industriel de l'aéronautique	ETL	Établissement territorial du logement
ASSMAT	Assistante maternelle	FDI	Frégates de défense et d'intervention
BAN	Base aéronavale	FOST	Force océanique stratégique
BdD	Base de défense	FREMM	Frégates multi-missions
BITD	Base industrielle et technologique de défense	GSBdD	Groupement de soutien de la base de défense
BL	Bureau logement	HCECM	Haut comité d'évaluation de la condition militaire
BMH	Brest métropole habitat	HIA	Hôpital d'instruction des armées
CAF	Caisse d'allocation familiales	IGESA	Institut de gestion sociale des armées
CALEOL	Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements	INBS	Installation nucléaire de base secrète
CA	Communauté d'agglomération	JDC	Journée défense et citoyenneté
CC	Communauté de communes	LPM	Loi de programmation militaire
CECLANT	Commandant en chef pour l'Atlantique	MAM	Maison d'assistantes maternelles
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux	MCO	Maintien en condition opérationnelle
CEFRI	Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel sous rayonnement ionisant	MINARM	Ministère des Armées
CEPPOL	Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution	MOI	Maîtres d'œuvre industriels
CINAV	Campus des industries navales	NAS	Nécessité absolue de services
CLL	Commission locale du logement	PAM	Plan annuel de mutation
CMQ	Campus des métiers et des qualifications	PANG	Porte-avion nouvelle génération
COMBdD	Commandant de la base de Défense	PFC	Plate-forme commissariat
CROSS	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage	SCN ASA	Service à compétence nationale – action sociale des armées
CTAS	Centres territoriaux d'action sociale	SHOM	Service hydrographique et océanographique de la Marine
DANZ	Direction d'appui au numérique zonal	SIAE	Service industriel de l'aéronautique de l'État
DGA	Direction générale de l'armement	SID	Service d'infrastructure de la défense
DTIE	Directeur des territoires, de l'immobilier et de l'environnement	SLAMF	Système de lutte anti-mines marines futur
EMC²	Enquête ménages certifiée Cerema	SNLE	Sous-marin nucléaire lanceur d'engins
ENSTA	École nationale supérieure de techniques avancées	SN	Service national
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	SRIAS	Section régionale interministérielle action sociale
		SSA	Service de santé des armées
		SSF	Service du soutien de la flotte

LA BASE DE DÉFENSE DE BREST-LORIENT,
UN ACTEUR STRUCTURANT DU TERRITOIRE
IMPACT SOCIAL, URBAIN ET ÉCONOMIQUE

Direction de la publication

Yves Cléach

Réalisation

Pierrick Abiven, Nadine Le Hir, Corentin Le Martelot,
François Le Pellec et François Rivoal

Cartographies

Julie Bargain

Maquette et mise en page

Timothée Douy

Illustrations

Jeanne Lefer

Relecture

Magali Can, François Marty

Crédit photographique de la couverture

Loïc Bernardin/Marine Nationale/Défense

Contact

contact@adeupa-brest.fr

Tirage

200 exemplaires

Réf

26-103



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE

18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST

Tél. 0298335171

www.adeupa-brest.fr